

BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de PAMIERS

Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées

PETR de l'Ariège

Avenant – Contrat 2ème génération

2022 / 2028



Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240528-24_17433-DE
Date de télétransmission : 04/06/2024
Date de réception préfecture : 04/06/2024

Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental de l'Ariège, représenté par Christine TEQUI, sa Présidente,

Le PETR de l'Ariège, représenté par Alain TOMEIO, son Président,

Le Syndicat du SCoT de la Vallée de l'Ariège, représenté par Thomas FROMENTIN, son Président,

L'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, représenté par Sophie LAFENETRE, sa Directrice Générale,

Le CAUE de l'Ariège, représenté par Jean-Christophe CID, son Président,

La Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées, représentée par Alain ROCHET, son Président,

La commune de Pamiers, représentée par Frédérique THIENNOT, son Maire

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations n° CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération n° 2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération n° 2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027

Vu la délibération n° 2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération n° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la délibération n° AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération n° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

Vu le contrat Bourg Centre de la Commune de Pamiers, approuvé le XX/XX/XX

Vu le Contrat Territorial Occitanie du PETR de l'Ariège pour la période 2022-2028 signé le 3 juillet 2023,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées en date du XX/XX/XX,

Vu la délibération du PETR de l'Ariège en date du XX/XX/XX

Vu la délibération n° XX du Syndicat du SCoT de la Vallée de l'Ariège en date du XX/XX/XX,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental de l'Ariège en date du XX/XX/XX,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XX/XX/XX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à répondre

ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'Etat, l'Etablissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, approuvé le 30 janvier 2019 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,
- En actualisant si cela s'avère nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification des actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département de l'Ariège, la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées, le PETR de l'Ariège, la Commune de Pamiers, l'EPF Occitanie, le CAUE, le SCOT de la Vallée de l'Ariège, en y associant, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la CCI et les services de l'Etat.

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune de Pamiers ainsi que la qualité du cadre du vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- Le développement de l'offre d'habitat
- La structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- L'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- Le maillage des infrastructures de mobilité
- Le développement de l'économie et de l'emploi ;
- La valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel / architectural / culturel.

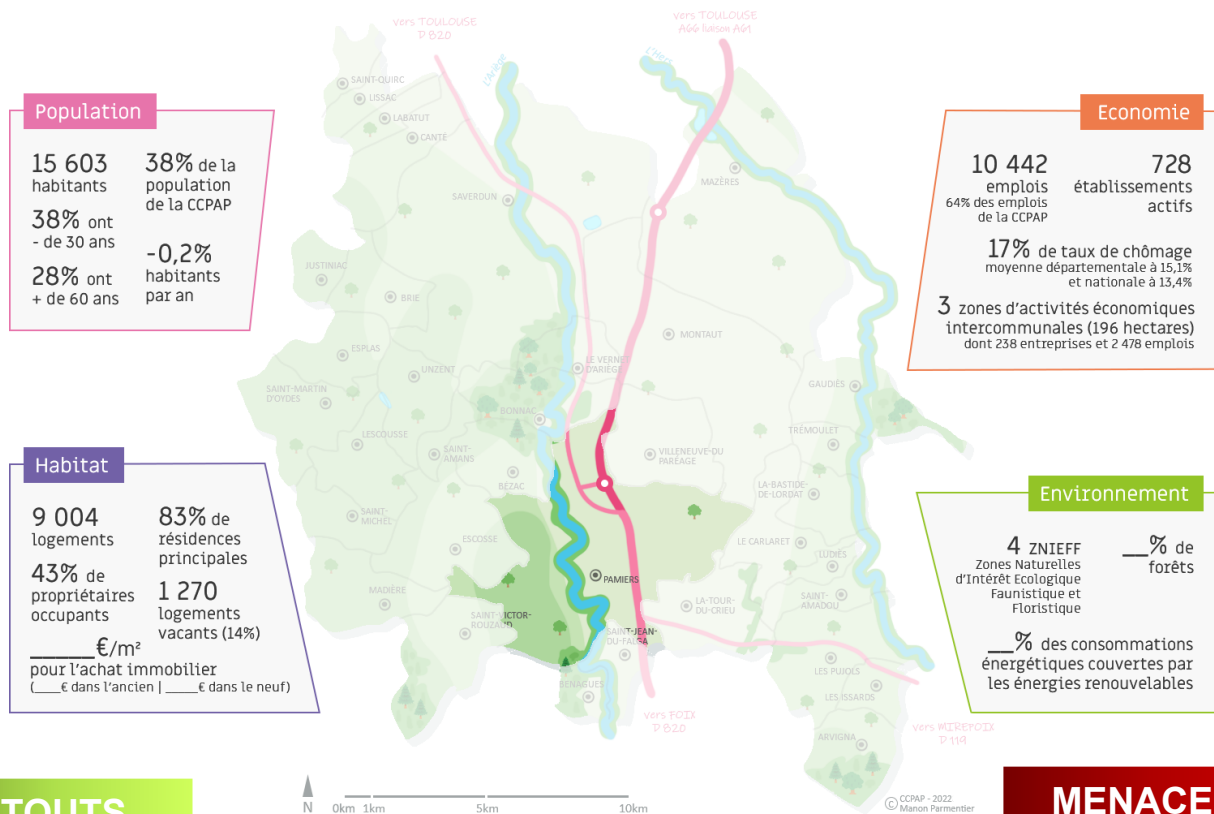
Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » et le programme Action Cœur de Ville initié et piloté par l'Etat.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du PETR de l'Ariège, dont il est un sous-ensemble.

Article 2 : Contexte et enjeux

Cet article n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant.

Les précisions suivantes sont apportées :



ATOUS

- Pôle économique et démographique majeur du département de l'Ariège (statut de locomotive)
- Un positionnement stratégique (rôle d'interface) qui bénéficie d'une bonne desserte en matière d'infrastructures (routes/rail/numérique) et de nombreuses voies de communication facilitant la mobilité et l'accessibilité sur la Vallée de l'Ariège et la métropole Toulousaine
- Une ville organisée autour d'un centre-ancien doté d'un patrimoine monumental et remarquable (canaux, édifices religieux, friches urbaines) et d'un patrimoine ordinaire atypique et d'une forte avec la nature environnante (terrefort, Pyrénées, l'Ariège, les canaux)
- Un pôle urbain « autonome » dans l'aire d'influence toulousaine et répondant à la majorité des besoins de la population du département de l'Ariège (équipements et services de premier plan)

MENACES

- Un ralentissement démographique présentant des écarts (évolution, âge) importants notamment entre son centre, ses quartiers périphériques et les communes voisines
- Une paupérisation du centre-ville (QPV) : inégalités marquées entre les revenus nets moyens des différents quartiers
- Une attractivité des communes voisines qui met à mal l'attractivité de la ville centre : concurrence entre les produits logements générant un délaissement du parc ancien (vacance structurelle) et entraînant une forte dégradation du bâti ...)
- Un étalement de l'offre commerciale sur plusieurs polarités, notamment dans les espaces intermédiaires affaiblissant le rayonnement du centre-ville : taux de vacance commerciale atteignant un seuil dit « critique »
- Des locaux commerciaux en centre-ville inadaptés aux standards actuels (morcellement, surface, qualité et esthétique) ;
- Une offre touristique peu lisible et déséquilibré : économie peu développée ;
- Des dysfonctionnements urbains au sein du centre-ville en matière de circulation, d'accessibilité, de stationnement et de signalétique
- Une faiblesse des équipements en partie nord du centre-ville

ENJEUX

- Le rééquilibrage entre périphérie / centre-ville en faveur du centre-ville (planification - PLUi)
- La valorisation du rôle de pôle majeur appaméen dans l'organisation globale en interne
- L'éradication du mal logement et de la vacance ainsi que la favorisation de la rénovation énergétique
- La structuration de la fonction commerciale en respectant les équilibres commerciaux entre un centre-ville à redynamiser (dont la lutte contre la vacance) et des pôles commerciaux de périphérie à préserver (limitation de l'étalement commercial)
- La structuration de l'offre touristique au profit de l'attractivité territoriale et de la promotion touristique dont la montée en gamme des hébergements ;
- L'affirmation du caractère singulier de Pamiers et de son pôle comme Ville des proximités (mobilités douces) et Ville connectée au système métropolitain (PEM)
- La valorisation de ses ressources endogènes : patrimoine bâti et non bâti (Carmel, canaux, Terrefort, ...)

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation

La stratégie de la commune s'inscrit en continuité de celle du premier contrat.

Elle a néanmoins été adaptée pour une meilleure intégration de la stratégie intercommunale et des actions portées par la CCPAP.

La stratégie évolue comme suit :

Axe 1 HABITAT



De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

**COMPETENCE
INTERCOMMUNALE**

OBJECTIFS

- 1.1) Assurer un développement équilibré entre les quartiers (centre – logements collectifs et sociaux – périurbains) et les communes** afin de garantir les équilibres de peuplement, favoriser les parcours résidentiels et permettre des économies de foncier - énergies sur le territoire du pôle appaméen et de la CCPAP
- 1.2) Eradiquer le mal logement, et réduire la vacance dans le centre ancien** par la rénovation et le renouvellement urbain dans une logique de mixité sociale et urbaine
- 1.3) Favoriser la rénovation énergétique**

La politique du logement et du cadre de vie est au cœur des priorités de la ville et de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées (CCPAP). **La fragilisation et la spécialisation de l'habitat du centre-ville et de certains ensembles de la Gloriette et du Foulon mettent à l'épreuve la cohésion sociale et la mixité.** Le projet de renouvellement urbain faisant valoir la fonction stratégique du centre-ville et la revitalisation de la Gloriette-Foulon s'intègre dans une stratégie d'ensemble à l'échelle de la ville et de la Communauté de communes. Elle prend en compte les complémentarités, les concurrences et les interdépendances entre les produits logements et territoires dans l'objectif d'une attractivité renouvelée en hypercentre. De la même manière, la remise en attractivité de la Gloriette et du Foulon nécessite de s'inscrire dans une démarche d'ensemble des équilibres de peuplement au sein du parc social de la CCPAP tout en assurant la gestion des équilibres intergénérationnels et sociaux. L'enjeu concernant l'accueil de nouveaux résidents est de privilégier les secteurs les plus cohérents au développement urbain dans une approche systémique (équipements, économie, organisation des déplacements). L'éradication du mal logement et la promotion de la rénovation énergétique sont également des enjeux forts pour d'une part prévenir les vulnérabilités sociales et de l'autre maintenir l'attractivité du patrimoine bâti (risque de déclassement). De manière stratégique, le renouvellement de l'offre (LLS/libre, accession libre/sociale...) contribuera aux objectifs de mixité sociale, à une meilleure prise en compte des publics les plus fragiles (population handicapée et/ou vieillissante, etc.) mais aussi de l'emploi dans la mesure où elle permettra de satisfaire et d'articuler « demandes des salariés » (jeunes actifs notamment) / « besoins des entreprises ».

Un certain nombre d'outils en faveur de l'amélioration de l'habitat et de lutte contre la vacance sont aujourd'hui mobilisés : PLH en cours, OPAH-RU multisites, intervention sur des périmètres prioritaires dans le cadre de la RHI THIRORI, opérations d'acquisition/amélioration via Action Logement...

- **Définition d'îlots prioritaires**

Dans cette volonté d'amélioration de l'habitat en centre ancien, l'OPAH-RU démarrée au 1^{er} janvier 2021 s'est recentrée sur des périmètres restreints. Au cœur de ces périmètres, des zones prioritaires d'interventions ont été définies visant à lutter contre l'habitat indigne et dans l'objectif de repérer et traiter en priorité les immeubles dégradés (étude de faisabilité RHI THIRORI multisites en cours). Les îlots prioritaires se situent au nord du centre ancien (rue Gabriel Péri) où se localisent les îlots NPNRU actuellement en phase opérationnelle.

Axe 2 COMMERCES



Favoriser un
développement
économique et
commercial équilibré

OBJECTIFS

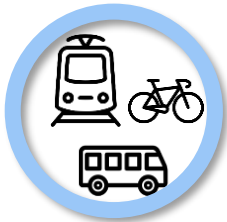
- 2.1) **Assurer l'équilibre économique et commercial** entre un centre-ville à redynamiser, l'affirmation des centralités existantes – centres historiques voisins et des pôles commerciaux situés sur des espaces « intermédiaires » et « périphériques » à encadrer
- 2.2) **Affirmer la vocation économique et commerciale des centres-villes**

L'ambition est **d'assurer l'équilibre économique et commercial entre un centre-ville à redynamiser et des pôles commerciaux de périphérie à encadrer**. Il convient d'adapter la structuration de la fonction commerciale du territoire appaméen à partir de son armature territoriale en repositionnant de manière affirmée la vocation du centre-ville de Pamiers dans son territoire. Cet objectif stratégique se traduit notamment par la lutte contre la vacance commerciale dans son centre mais aussi par l'accompagnement du développement des « espaces intermédiaires » et des « espaces périphériques » (lieux privilégiant l'implantation des activités commerciales nécessitant des grandes surfaces d'activités). En effet, il convient de limiter l'étalement de l'appareil commercial sur la périphérie de Pamiers en travaillant sur les entités existantes. Le soutien et l'intervention publique en faveur de l'activité commerciale dans une logique de restructuration des cellules commerciales pour répondre aux standards et normes actuels est indispensable.

De manière complémentaire, il s'agira d'œuvrer en faveur de l'attractivité territoriale (marketing – communication positive) et de promouvoir le potentiel touristique du territoire par la structuration de l'offre et la montée en gamme des hébergements touristiques. Enfin, l'accès aux offres d'emplois locales notamment pour les publics les plus éloignés est un enjeu fort pour le territoire.

- **Définition de linéaires commerciaux prioritaires**

La stratégie de renouvellement urbain et de redynamisation commerciale (*nourrit par les études ANRU, CCI et dans le cadre de l'élaboration des opérations FiSAC*) a permis d'identifier des linéaires commerciaux prioritaires, qui trouvent leur traduction dans le PLU actuellement en cours de révision. Ils se situent dans l'hypercentre autour de la place de la République, noyau central du cœur de vie commercial et récréatif où convergent les principales rues commerçantes et où s'intensifie l'action publique en faveur du soutien à l'activité commerciale (Opérations FiSAC, ma Boutique à l'essai, acquisition foncière, ...). La révision du PLU a permis de définir sur ce secteur des linéaires commerciaux protégés et renforcés au titre de l'article L. 151-16 du CU. L'objectif est de conforter sur ces espaces stratégiques la fonction de pôle de vie, d'animations commerciales et d'échanges.



Développer l'accessibilité,
la mobilité et les
connexions

OBJECTIFS

- 3.1) Favoriser le report modal de la voiture vers les transports en commun/modes actifs
- 3.2) Assurer les connexions et liaisons douces entre les pôles générateurs de déplacements / équipements – les quartiers et les communes « Bourgs-centres » avec une attention particulière sur les entrées de villes

Dans une volonté de réduire les émissions de GES et les nuisances engendrées par les transports routiers, l'ambition en matière de « mobilités » et « d'accessibilité » est multiple et multiscale. Visant les objectifs de favoriser le report modal de la voiture vers les modes actifs/transports en commun et de développer un réseau cyclable maillé et sécurisé pour desservir les pôles générateurs de déplacements de Pamiers et des communes voisines, la Ville souhaite **apporter une meilleure organisation et gestion des déplacements tous modes confondus**, adapter l'offre et redéfinir la politique de stationnement, **valoriser le pôle multimodal** de la gare de Pamiers (notamment en terme d'aménagement urbain) dans une logique d'intermodalité, rendre visible et assurer la sécurisation des arrêts de bus, articuler de manière cohérente les choix de développement urbain et l'organisation du réseau de transport urbain sur Pamiers et son bassin de vie.

Conditionnant l'efficacité des autres politiques publiques (*accès à l'emploi, l'insertion sociale et professionnelle, santé, logement, éducation, culture...*), la « mobilité » est le vecteur de la revitalisation du centre-ville et participe à la mise en valeur des éléments patrimoniaux et remarquables de la cité.

Cet axe de développement pour lequel la collectivité ambitionne une communication favorable à un changement d'usages, s'intègre au Plan Global de Déplacement (PGD) établi à l'échelle de la Vallée de l'Ariège, au Plan Vélo Vallée de l'Ariège et à la « feuille de route mobilités » de la Communauté de communes nouvellement définie.

- Définition d'axes prioritaires

La stratégie a permis de définir des liaisons stratégiques à établir afin de favoriser les modes actifs et les connexions entre les différents secteurs et quartiers de la ville avec une attention particulière sur l'enjeu de connecter l'hyper centre-ville aux quartiers d'habitat notamment social situés à proximité, aux espaces intermédiaires – périphériques (traitement des entrées de villes) et les espaces naturelles (canaux, rivière Ariège, Terrefort, ...).

Axe 4 ESPACES PUBLICS



Mettre en valeur les formes
urbaines, l'espace public
et le patrimoine

OBJECTIFS

- 4.1) Mettre en valeur les spécificités patrimoniales appaméennes dans l'objectif de valoriser son cadre de vie et de rechercher l'équilibre entre préservation du patrimoine, capacité de transformation du bâti ancien et intégrité entre urbain – nature – rural
- 4.2) Favoriser l'attractivité résidentielle et commerciale par un travail de fond sur le cadre urbain et paysager

Une des priorités recherchées est la mise en valeur des spécificités patrimoniales appaméennes dans l'objectif de valoriser son cadre de vie (traitement des espaces publics, mise en valeur des canaux,

caractéristiques des typologies architecturales, détails d'architecture). L'enjeu de renouvellement se fonde aussi sur la **maitrise de l'étalement urbain dans la plaine alluviale**. La recherche d'équilibre entre préservation du patrimoine et capacité de transformation du bâti ancien est au cœur de tous les projets de renouvellement (gabarits et implantations, architecture des façades et des toitures, clôtures, cours et jardins, le traitement des rez-de-chaussée - commerces, garages). Favoriser l'attractivité résidentielle et commerciale par un travail de fond sur le cadre urbain (support aux usages) constitue un levier à activer au service du redéveloppement du centre-ville. La **reconquête des friches urbaines** participe grandement à ce défi. Enfin, il s'agit également de valoriser les liens inter-quartiers et ceux entre la Ville et le canal / rivière d'Ariège.

- **Définition de zonages**

La révision du PLU s'est articulée avec l'élaboration de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine. Ces documents opposables ont permis à partir d'une stratégie alliant exigences patrimoniales et renouvellement urbain de mettre en cohérence ces outils règlementaires. La définition de zonages « AVAP » et « PLU » sont par ailleurs concordants. En ce qui concerne l'AVAP, 5 secteurs ont été définis : La « ville historique et ses faubourgs », les « secteurs de villas et de jardins », les « Hameaux, château et écarts », les « Paysages du Terrefort et de l'Ariège » et les « Zones d'interface avec le patrimoine ». Ces différents secteurs ont permis de définir des objectifs spécifiques et des prescriptions.

Axe 5 EQUIPEMENTS



Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs

OBJECTIFS

- 5.1) **Structurer les équipements scolaires** et renforcer les équipements numériques
- 5.2) **Maintenir, améliorer et renforcer** les équipements existants notamment de proximité
- 5.3) Confirmer la **vocation culturelle rayonnante en centre-ville** afin d'insuffler une dynamique culturelle faisant levier autant sur l'accès à la culture que sur l'urbanité du cœur de ville
- 5.4) Assurer une **offre d'équipements et de services de qualité, diversifiée et complémentaire** sur le territoire du pôle appaméen en opérant sur le centre ancien un rééquilibrage de l'offre en partie nord

L'objectif est **d'assurer une offre d'équipements et de services de qualité, diversifiée et complémentaire** sur le territoire du pôle appaméen. En premier lieu la volonté est l'amélioration de l'offre d'équipements de proximité (sportifs, culturels, sociaux, etc.), premiers maillons du renouveau et de la qualité de vie résidentielle du centre-ville, supports fondamentaux de l'affirmation d'un quartier vivant et actif. La qualification de ces équipements et services – comme par exemple ceux concernant l'école et l'enfance du secteur nord du centre-ville - est un point clé pour répondre aux attentes des nouvelles clientèles que le projet de revitalisation du cœur de ville souhaite attirer. Leur mise à niveau est l'occasion **de réduire les écarts entre l'offre du centre et celle de la périphérie**.

La confirmation d'une **vocation culturelle rayonnante en centre-ville** est également recherchée. Cela se traduira par la consolidation et le déploiement de nouveaux équipements en capacité d'insuffler une dynamique culturelle faisant levier autant sur l'accès à la culture (projets favorisant la politique de médiation culturelle et d'éducation artistique – Conservatoire, Médiathèque), sa diffusion (festivals, salle de spectacle du jeu du mail) que sur l'urbanité du cœur de ville. A terme, le Carmel figure comme un site à fort potentiel de développement culturel, économique et touristique dont le rayonnement portera à l'échelle régionale. Enfin, la cohérence et la complémentarité des équipements à l'échelle du pôle s'effectueront notamment sur le choix des lieux où s'implanteront les nouveaux équipements et services. Cela s'appuiera sur les dynamiques démographiques (besoins), les spécificités de chaque commune (vectrices d'identité territoriale), la proximité d'infrastructure **de mobilité et la recherche de mixité fonctionnelle**.

- Définition de secteurs

L'étude stratégique a permis de faire valoir le potentiel de développement de certains équipements notamment patrimoniaux et culturels de la ville situés dans l'hypercentre, de rappeler la richesse des équipements structurants et de proximités présents (centre-ville et à proximité) et de démontrer la nécessité d'opérer à un rééquilibrage Nord – Sud par la création d'équipements structurants dans la partie nord du centre ancien.

Enfin, la transition énergétique et écologique, l'innovation, le recours au numérique et l'animation sont des thématiques - objectifs qui viennent, de manière transversale, compléter et articuler ces cinq axes de développement prioritaires.

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2026** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2026 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie du PETR Ariège, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2027-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un **programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I.)**, qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Article 5 : Contributions et partenariats

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées et modalités d'intervention et contributions de la CCPAP :

La Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées « copilote » avec les communes les programmes contractuels définis sur son territoire :

- « Action Cœur de Ville (ACV) » - « NPNRU » - « Politique de la Ville » (PDV) : Ville de Pamiers
- « Petites Villes de Demain (PVD) : Villes de Saverdun et Mazères
- « Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) multisites : Villes de Pamiers, Saverdun et Mazères.
- « Politique régionale Bourgs-centres Occitanie (BCO) » : Villes de Pamiers - La Tour-du-Crieu - Saint-Jean-du-Falga, Mazères et Saverdun.

Ces dispositifs opérationnels ont vocation à favoriser et coordonner l'ensemble des politiques sectorielles et les projets d'investissements portés par le bloc local (compétences communes/EPCI) au profit de la « reconquête » des centres-villes et dans l'objectif de renforcer et pérenniser les fonctions de centralités exercées par ces polarités urbaines.

En qualité de strate pertinente pour définir et structurer les politiques publiques sur son territoire, la Communauté de communes est par conséquent partie prenante des projets de développement et de valorisation définis pour les 5 communes éligibles à la politique régionale Bourgs-centres Occitanie.

Ils s'inscrivent en totale cohérence avec la stratégie de développement de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées qui s'est formalisée par l'approbation d'un projet de Territoire intercommunal le 30 juin 2022 (à travers la délibération n°2022-DL-087).

Le Projet de territoire est une feuille de route issue d'une démarche volontaire de co-construction, par laquelle la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées définit sa vision de l'avenir du territoire. Il fixe les orientations stratégiques de développement de l'intercommunalité dans un cadre pluriannuel et concerté et concerne tous les domaines de politiques publiques.

La stratégie du Projet de territoire se décline (**Cf. Annexe 3**) en 4 défis, 12 objectifs stratégiques, 45 objectifs opérationnels et 136 actions dont près de 65 actions réparties sur les 4 défis fixés participent directement à la revitalisation des centres-villes sur une diversité de thématique et politiques sectorielles : habitat, transition énergétique, action sociale, santé, développement économique et touristique, mobilité, planification, action culturelle, petite enfance...

Dans ce cadre, la Communauté de communes interviendra au titre de ses compétences et dans l'intérêt général d'assurer une cohérence territoriale à son échelle et aussi de garantir un développement équilibré avec et entre ses communes membres, conformément à son armature territoriale polycentrique.

Enfin, la CCPAP assure, en qualité de strate coordinatrice des politiques contractuelles sur son territoire (« rôle d'ensembliser »), sous l'émanation du Syndicat Mixte du PETR de l'Ariège, le bon déroulé des programmations contractuelles supra-communautaires (« Contrat Territorial Occitanie » (CTO) et « Contrat de Relance et de Transition Ecologique » (CRTE)) avec les partenaires financeurs visant le cofinancement des projets de la CCPAP et de ses communes membres.

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions des partenaires

- **Du territoire de projet du PETR de l'Ariège**

Le PETR de l'Ariège a élaboré un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent « **La coopération au service de la transition écologique et de la justice sociale** ». Il s'agit d'un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, culturel et social de son territoire, afin de promouvoir un modèle de développement durable et d'en améliorer la compétitivité, l'attraction et la cohésion.

Le soutien à l'ingénierie des territoires de projets ruraux est un pilier de cette nouvelle politique, avec plusieurs enjeux :

- L'équité des territoires (les territoires ruraux doivent disposer des moyens et compétences nécessaires à l'émergence de projets locaux contribuant à leur développement).
- Élaborer et animer les politiques territoriales (Contrat territorial Occitanie, Contrats bourg-centre et Contrat de Relance et de Transition Ecologique) et le programme européen Leader
- Favoriser la mise en œuvre de projets répondant aux priorités régionales
- Expérimenter et innover
- Développer les coopérations entre territoires

Le PETR de l'Ariège, au travers du pilotage des politiques territoriales, dont font partie les contrats Bourg Centre, favorise la mise en cohérence des politiques publiques et la convergence des financements en faveur des projets structurants du territoire.

Le PETR de l'Ariège assure le suivi de l'ensemble des avenants Bourg Centre 2022-2028 sur son territoire. Il offre un soutien technique à la demande des collectivités et veille à ce que les avenants Bourg Centre soient cohérents avec le projet de territoire et le Contrat Territorial Occitanie. Une attention particulière est accordée aux projets qui s'inscrivent dans le cadre de la politique Bourg Centre, ainsi qu'à leur intégration dans les programmes opérationnels annuels du Contrat territorial Occitanie.

- **Du CAUE de l'Ariège**

Dans le cadre de ses missions de conseils et de la convention conclue avec la Région Occitanie, le CAUE de l'Ariège accompagne les démarches de requalification des Bourgs Centres Occitanie. Il conseille et accompagne les collectivités dans leur réflexion globale sur l'amélioration du cadre de vie : architecture, paysage, urbanisme et ce à toutes les échelles. Le CAUE de l'Ariège participera aux réunions de travail pour les réflexions autour des projets concernés, établira des notes d'opportunités si nécessaire afin d'aider à la décision en amont de la maîtrise d'œuvre.

Son action portera en particulier sur les points précisés dans les fiches actions.

- **De l'EPF Occitanie**

L'EPF Occitanie se propose d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre opérationnelle de leur projet par le biais de conventions opérationnelles foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires aux différents projets de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention.

L'EPF accompagnera les collectivités d'un point de vue technique, administratif et juridique et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centre-ancien (fonds de compensation de la surcharge foncière, co-financement d'études de maîtrise d'œuvre, diagnostic bâtementaire, travaux de sécurisation et démolitions des biens...).

- **Modalités d'intervention et contributions du syndicat de SCoT de la Vallée de l'Ariège**

Le Syndicat de SCoT mutualise les moyens de ces intercommunalités afin que puissent être menées, dans l'intérêt de chacune, des stratégies de planification d'aménagement, d'urbanisme et de transition énergétique (SCoT, PCAET, Programme Territorial EnR, Plan de Mobilité allié à un Plan Vélo, ...). La CCPAP fait également appel à lui afin de faciliter les démarches de coopération territoriale, d'animation de réseaux d'acteurs, à travers ses différentes missions d'animation territoriale (Habitat-Aménagement, Mobilités, Environnement-Energie essentiellement).

Dans le cadre du dispositif Contrat Bourg Centre 2023-2026, le Syndicat de SCoT accompagnera particulièrement la collectivité dans l'émergence de la préfiguration d'un PLUi intégrant si opportunité, un volet Habitat (H) ainsi qu'un volet Déplacement (D). Il accompagnera particulièrement les collectivités dans la déclinaison des orientations programmatiques du SCoT et du PCAET intégrant du Plan de Déplacements / Plan Vélo. Il veillera par ce biais, à la définition des programmations assises sur la sobriété et la résilience du territoire et en cohérence avec les territoires voisins, au travers :

- De la révision du SCoT Objectif ZAN 2050, dont l'approbation est souhaitée en 2025
- Du Plan Global de Déplacements (valant Plan de Mobilité rural) couplé à une feuille de mobilités de la CCPAP, un Plan Vélo Vallée de l'Ariège ainsi qu'à l'émergence du PEM de Saverdun (cf. étude de préfiguration SCoT des PEM de Saverdun, Varilhes et Tarascon)
- Du Plan Climat Objectif Territoire à Energie Positive 2050
- Du Programme territorial des EnR 2025-2045
- De la déclinaison de la future stratégie d'Adaptation au Changement Climatique qui sera lancée en 2024, pour aboutir en 2025.

Article 5-3 : Articulation et complémentarité avec le programme « petites Villes de Demain » et le programme « Action Cœur de Ville » (le cas échéant)

Pour la commune de Pamiers et la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées, la bonne articulation entre le programme « Action Cœur de Ville » et la politique « Bourgs-Centres Occitanie » est essentielle.

Compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs, l'Etat et la Région en lien avec la Caisse des Dépôts et l'EPF Occitanie, ont souhaité engager par voie de convention, un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre du dispositif Contrat Bourg Centre Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain et à Action Cœur de Ville),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie, Petites Villes de Demain et à Action Cœur de Ville).

Dans ce cadre, la Direction régionale de la Banque des Territoires a délégué à la Région pour la période 2021-2026, la gestion de crédits relatifs à l'accompagnement d'études thématiques de faisabilité et d'expertise économique visant à enrichir les Projets de développement et de valorisation des Communes et EPCI concernés.

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département de l'Ariège et modalités d'intervention et contributions du Département de l'Ariège

La population du département de l'Ariège augmente sans discontinuité depuis 40 ans. L'Ariège a gagné près 20 000 habitants depuis 1982 pour atteindre, au dernier recensement INSEE, 153 287 habitants (2019). Cet accroissement devrait se poursuivre dans les prochaines années, dynamique renforcée par les impacts liés à la crise sanitaire du Covid-19 en 2020. En effet, l'Ariège attire beaucoup d'actifs, phénomène renforcé par le développement du télétravail et la recherche d'un cadre de vie plus « vert » pour les populations vivant dans les métropoles urbaines. Néanmoins, dans l'ensemble du territoire départemental, le vieillissement de la population, bien que relativement mesuré, reste inéluctable.

Le Conseil départemental de l'Ariège, en tant que chef de file des solidarités territoriales et humaines, a approuvé son **plan départemental de développement stratégique « Ariège 2030 »** lors de son Assemblée Plénière du 20 mars 2017. Ce plan a pour ambition de répondre à **quatre orientations majeures** pour le territoire ariègeois :

- ❖ **Orientation majeure 1** : Un département qui agit pour et avec les territoires pour un développement enraciné et durable et pour la mobilité de ses habitants ;
- ❖ **Orientation majeure 2** : Un département qui agit pour et avec les citoyens dans une solidarité renouvelée et responsable ;
- ❖ **Orientation majeure 3** : Un département qui agit pour le bien-être de tous dans un cadre de vie harmonieux entre ressources et développement ;
- ❖ **Orientation majeure 4** : Un département qui investit sur ses ressources humaines et naturelles pour l'attractivité de l'Ariège.

En parallèle, la collectivité a adopté le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics (SDAASP) 2018-2024, élaboré en concertation avec l'Etat et les EPCI

En réponse à cette attractivité économique et résidentielle, la politique territoriale du Département s'inscrit dans le cadre des priorités fixées dans ces deux documents stratégiques, lesquels encadrent les dispositifs d'intervention financiers départementaux. Lors de la Commission Permanente du 13 février 2023, le Département a, en ce sens, renouvelé ses engagements dans le cadre des politiques de contractualisations pilotées aux échelles nationale et régionale.

Fort de son expérience et s'appuyant sur les propositions formulées dans le cadre des travaux de la Commission « Prospective – transition environnementale », le Conseil départemental souhaite affirmer et poursuivre la stratégie conduite lors de la période de contractualisation précédente, s'inscrivant dans un objectif de transition et de sobriété énergétique et écologique garantissant un territoire préservé pour les générations futures, à travers deux axes de développement :

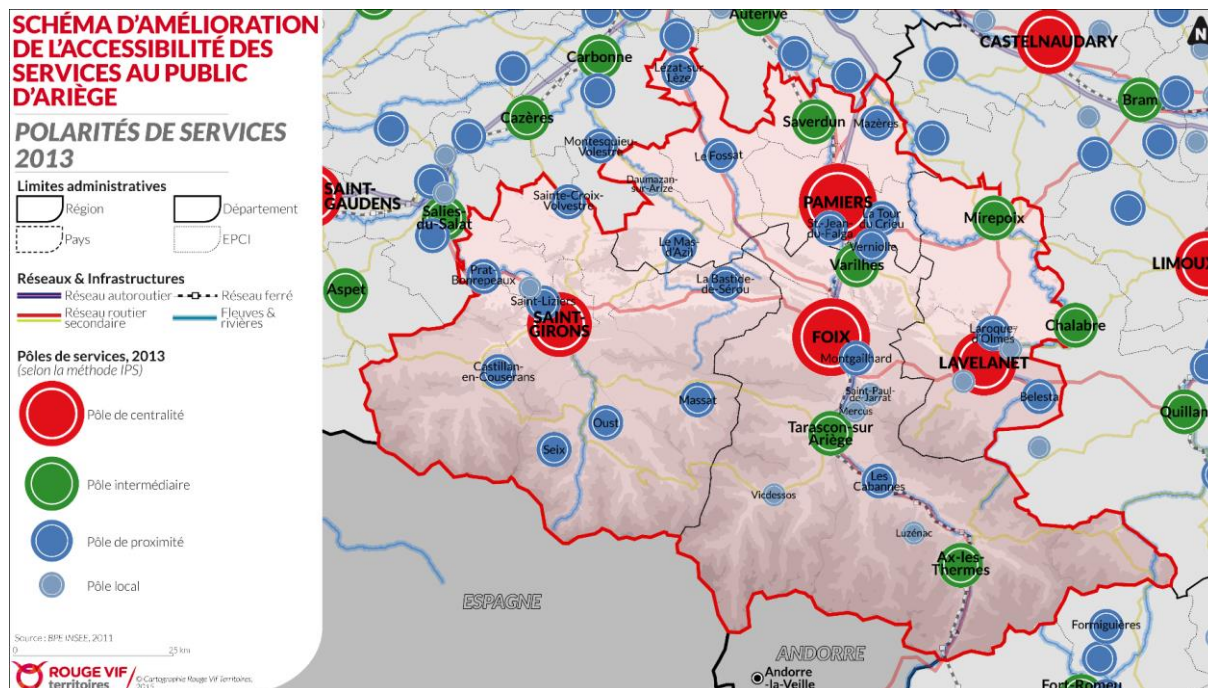
1) Offrir des services de qualité et suffisants pour répondre aux populations existantes et nouvelles à l'horizon 2030 à travers :

- Un lien social renforcé, en s'appuyant sur une offre de structures culturelle et sportive,
- La présence et le dynamisme de commerces (artisanat, tertiaire...) au service de l'emploi,
- Une offre de santé de premier recours garantissant le bien-être de la population,
- Un habitat adapté aux parcours résidentiels des habitants, aux enjeux de mixité sociale et intergénérationnelle, à la diversité des besoins et des aspirations en termes de confort, de modes de vie (Très Haut Débit) ;

2) Agir pour l'attractivité de leurs territoires

- En valorisant leur cadre de vie en qualifiant les espaces publics,
- Grâce à un patrimoine de qualité, préservé et valorisé,
- Grâce à la valorisation du patrimoine agricole dans des filières de proximité alimentaire,
- Une accessibilité du bourg qui prend en compte toutes les mobilités et sa connexion à un réseau urbain et rural,
- Être en capacité d'apporter des réponses adaptées aux besoins des entreprises : qualité des infrastructures, Très Haut Débit,
- En accompagnant la diversification et la montée en gamme des équipements et des prestations touristiques,
- En garantissant un environnement économique favorable à la création d'emploi,
- Grâce au développement d'un tissu économique s'inscrivant dans une démarche d'Utilité Sociale

Les bourgs centres d'Ariège, identifiés dans le cadre du SDAASP en 2013, sont considérés comme des pôles **garants de la cohésion sociale et du développement du territoire**. En ce sens, le Département s'est associé en tant que partenaire institutionnel et financier à la démarche initiée par la Région « contrat bourg-centre Occitanie », déclinaison du Contrat Territorial Occitanie, qui a permis la signature de 23 contrats à l'échelle départementale sur la période 2018-2021.



En dehors des bourgs pré-fléchés par le Conseil Régional, il existe, du point de vue du Conseil départemental de l'Ariège, des pôles locaux qui jouent un rôle important dans le maillage territorial d'un territoire rural et de montagne. En effet, le territoire départemental s'organise autour de logiques de vallées, se traduisant par une polarisation autour de petits bourgs d'équilibre. En effet, les secteurs de montagne sont très majoritairement dépourvus de pôles structurants et s'appuient sur un maillage de proximité dont le maintien et le dynamisme sont des enjeux majeurs pour l'Ariège.

Une grande partie des préconisations propres aux centres-bourgs portées par le Département est traduite dans le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public de l'Ariège, lesquelles portent sur :

Les commerces et services marchands

- Soutenir des logiques de densification commerciale et d'aménagement attractif en centre bourg
- Assurer l'accessibilité de l'offre commerciale de proximité pour les usagers non motorisés

Les solidarités

- Structurer le premier accueil social inconditionnel de proximité sur le territoire
- Développer une offre de service complète et coordonnée pour l'accompagnement des jeunes
- Répondre aux enjeux du vieillissement de la population

La santé

- Poursuivre la mise en place de projets de santé territoriaux

L'enfance et la jeunesse

- Développer le maillage en structures d'animation et d'accompagnement de l'enfance et de la jeunesse
- Promouvoir la mobilité des jeunes

La culture, les sports et les loisirs

- Développer l'offre existante, notamment vers une montée en gamme

- Améliorer l'accessibilité des équipements récréatifs pour les usagers les moins mobiles (services dédiés, itinérance, ...)
- Pérenniser la dynamique associative

Les services publics

- Accompagner le déploiement d'une couverture pertinente en structures mutualisées de services publics (plan de mutualisation)

La mobilité

- Optimiser l'offre de mobilité collective existante
- Proposer de nouvelles formes de mobilités, notamment pour les publics fragiles

La question des mobilités constitue un enjeu majeur pour le territoire ariégeois au regard des dynamiques actuelles. La fragilisation des villes-centres et centres-bourgs affecte leur capacité à constituer des pôles de services structurants.

Le numérique

- Poursuivre le déploiement de l'équipement numérique.

Le développement du numérique ne pourra être une réponse exclusive et se devra d'être adapté aux publics ciblés. Le développement du numérique des télé-procédures doit aller de pair avec un accompagnement des publics les plus fragiles.

Le Conseil Départemental de l'Ariège s'est donc attaché à veiller particulièrement à ce que les bourgs-centres mènent des actions de développement en ce sens, dans le cadre des contrats régionaux 2018-2021 et entend à ce que ces initiatives soient poursuivies pour la génération de contrats 2022-2028.

Pour cette nouvelle période, le Conseil départemental de l'Ariège aura donc pour objectifs d'offrir des services de qualité et suffisants pour répondre aux populations existantes et nouvelles et garantir l'attractivité des territoires. Le Département pourra mobiliser l'ensemble des dispositifs d'intervention actuels ou à venir qui s'appliqueront de fait aux contrats bourgs-centres et qui répondront au plan de développement stratégique Ariège 2030 et au Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public.

DISPOSITIFS
Offrir des services de qualité et suffisants pour répondre aux populations existantes et nouvelles à l'horizon 2030
Equipements de services essentiels au public au titre de la solidarité territoriale et du soutien aux pôles de services (Equipements structurants) Equipements de services pour la petite enfance Equipements publics structurants dont lecture publique et équipements sportifs Aides en faveurs des offices de tourisme Investissements réalisés par les structures de l'économie sociale et solidaire et circulaire Equipements contribuant au développement de l'économie sociale et solidaire Politiques de l'habitat et de l'aménagement urbain Très haut débit numérique Plan départemental pour le développement des mobilités actives Développement des énergies renouvelables et efficacité énergétique Fonds Transition énergétique – sobriété énergétique Fonds départemental d'action locale (FDAL)
Attractivité des territoires
Aides à l'immobilier d'entreprises des secteurs de l'industrie, des services à l'industrie et de l'artisanat de production

Aides à l'immobilier d'entreprises du secteur des services de proximité
Maintien des services marchands essentiels à la population en milieu rural
Services essentiels pour l'exercice d'activités de santé de proximité
Aides aux aménagements et équipements touristiques participant au développement de la destination
Aides à l'immobilier d'entreprises du secteur du tourisme
Aide à l'investissement des structures d'insertion de l'activité économique
Aides aux structures de tourisme social
Aides en faveur des stations de ski
Fonds départemental d'action locale (FDAL)

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **La qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **Le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **Les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **Le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de coworking et de télétravail, commerce de proximité, artisanat, ...),
- **L'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs, ...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- Réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- Multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents»), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex-Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées.

- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité unique et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr
ou par téléphone au 05 61 11 03 11.

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact : paul.robledo@laregion.fr

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr et emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr et stephanie.balsan@laregion.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- La Ville de PAMIERS
- La CC Portes d'Ariège Pyrénées
- le PETR de l'Ariège,
- la Région,
- le Département,
- le SCOT Vallée de l'Ariège,
- l'EPF Occitanie,
- le CAUE.

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Pamiers (Chambres consulaires, Agences d'Urbanisme, Opérateurs régionaux...).

Pour les Communes concernées par le programme « Action Cœur de Ville » porté par l'Etat, une gouvernance commune sera recherchée avec le Comité de Pilotage du Contrat Bourg-Centre au nom de l'intelligence collective et dans une logique de simplification de l'action publique locale.

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la commune de Pamiers et / ou la Communauté de Communes Portes d'Ariège Pyrénées.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région afin de procéder à un premier état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à XXXXXXXXXXXX le XXXXXX



La Maire de la Commune, Frédérique THIENNOT	Le Président de la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées, Alain ROCHET	Le Président du P.E.T.R. de l'Ariège, Alain TOMEIO
Signature	Signature	Signature
Président du Syndicat du SCoT de la Vallée de l'Ariège, Thomas FROMENTIN	Le Président du CAUE de l'Ariège, Jean-Christophe CID	La Directrice de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, Sophie LAFENETRE
Signature	Signature	Signature

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240528-24_17433-DE
Date de télétransmission : 04/06/2024
Date de réception préfecture : 04/06/2024

<p>La Présidente du Département de l'Ariège, Christine TEQUI</p> <p>Signature</p>		<p>La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée, Carole DELGA</p> <p>Signature</p>
--	--	--

Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS

L'attention est attirée sur le fait que l'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du Contrat Bourg Centre sur l'accompagnement financier du projet.

Ainsi, il convient de prendre en considération les éléments suivants :

- Chaque projet doit faire l'objet d'un dossier de demande de subvention à déposer formellement auprès de la Région et le cas échéant, auprès des autres financeurs sollicités.
- Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :
 - o Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;
 - o Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial correspondant ;
 - o Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.

Axe 1	Fiche action 1.1.
Intitulé de l'axe stratégique <i>DE LA REHABILITATION A LA RESTRUCTURATION, VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT EN CENTRE-VILLE ;</i>	Titre de l'action : <i>Assurer un développement équilibré entre les quartiers et les communes</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La CCPAP, dans le cadre de sa compétence Habitat, a vocation à établir une stratégie communautaire en matière de logement, au service du développement territorial intercommunal. Elle accompagne également chacune de ses communes membres dans la mise en œuvre du projet municipal en veillant à la complémentarité et à la non-concurrence des actions.</p> <p>Le programme local de l'habitat met en œuvre une stratégie commune à l'ensemble de ses communes membres concernant le programme d'action thématique. Les objectifs quantitatifs en matière de production de résidences principales, de sorties de vacances, de logements sociaux sont territorialisés :</p>	

Secteurs	Offre nouvelle			dt à loyers modérés*			dt vacants re	
	Part dans l'offre nouvelle CCPAP	Total durée PLH	Moyenne annuelle	Part minimum dans l'offre nouvelle	Total durée PLH	Moyenne annuelle	pm : % logts vacants Insee 2018	Part minimum dans l'offre nouvelle
Pamiers	35%	504	84	20%	101	17	14%	60%
Mazères Saverdun	25%	360	60	20%	72	12	10%	17%
Secteur stratégique central	13%	186	31	18%	33	6	5%	8%
Pôles relais	4%	60	10	15%	9	1	7%	10%
Maillage villageois plaine Est	13%	186	31	Pas de part minimale	15 à 20 logements au titre de la diversification, de préférence en réhabilitation et en centres-bourgs		10%	2%
Maillage villageois plaine Ouest	10%	144	24	Pas de part minimale			10%	3%
Total CCPAP	100%	1 440	240		≈ 215 minimum	≈ 36 minimum	11%	100%

Nb : Les communes de La-Tour-du-Crieu et Saint-Jean-du-Falga sont comprises dans la strate "Secteur Stratégique central" qui comporte également la commune de Bénagues

Objectifs stratégiques

Dans un contexte de forte vacance et de trajectoire ZAN, la CCPAP, a bâti sa stratégie d'intervention autour de la remobilisation et l'amélioration du parc ancien dégradé ou vacant et des friches urbaines et villageoises.

- Asseoir la thématique « habitat » au cœur du projet de territoire de la nouvelle intercommunalité (recherche d'un équilibre de peuplement et d'une mixité sociale - intergénérationnelle à l'échelle du pôle appaméen), par :
 - Une recherche de complémentarité entre les produits logements et les 3 communes
 - Une coordination des actions engagées par les différents acteurs locaux (organiser la gouvernance),
 - Produire de la connaissance pour évaluer et adapter les actions en lien avec le futur PLH
 - Une recherche de mixité sociale, dans le souci de réponses adaptées aux attentes et besoins des ménages modestes et précaires – et avec une approche territoriale qui prenne en compte les services, les bassins d'emplois et les capacités de mobilité
 - Une densification par le comblement de dents creuses situées à proximité des centralités urbaines
 - Une priorisation de l'accueil des nouveaux habitants dans les secteurs les plus propices au développement urbain en accord avec les objectifs de la stratégie du projet NPNRU de Pamiers et des PLU en cours de révision pour une mise en compatibilité du SCoT de la Vallée de l'Ariège
 - L'éradication du mal logement et de la vacance ainsi que la favorisation de la rénovation énergétique

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.1.1. :

Elaboration et mise en œuvre du programme Local de l'Habitat intercommunal

Descriptif : Mise en place et déploiement d'un document programmatique intercommunal en matière d'habitat :

- Orientation n°1 : Développer une offre de logements diversifiée, durable et répondant aux besoins des ménages
- Orientation n°2 : Favoriser les parcours résidentiels en s'appuyant sur la diversité et la complémentarité de l'offre d'habitat proposée par les communes
- Orientation n°3 : Améliorer le parc ancien pour conserver son attractivité
- Orientation n°4 : Compléter l'offre de logement et d'hébergement pour les ménages ayant des besoins spécifiques
- Orientation n°5 : Asseoir la politique de l'habitat de la CCPAP : mettre en œuvre, animer, suivre et évaluer le PLH



Programme Local de l'Habitat 2023 - 2028 de la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées

Programme d'actions thématique

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,



Maître d'ouvrage : CCPAP


Coût estimatif :


Elaboration : 120 000 €

Mise en œuvre : 6,3 M€

Calendrier prévisionnel :

X 2022	X 2025
X 2023 Mise en œuvre	X 2026
X 2024	X 2027-2028

<p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenariat technique : <i>Etat, ANAH, DDT, DRAC, CDC, EPF, Région, CD, CCI, CAUE, bailleurs sociaux, secteur associatif, chambre des métiers, CCAS(s)</i></p> <p>Partenariat financier : <i>Etat, ANAH, DDT, CDC, EPF, CD09</i></p>							
<p>Projet 1.1.2. :</p> <p>Mise en place d'une stratégie foncière – conventionnement EPF</p> <p>Descriptif : <i>La définition d'une stratégie foncière concertée à l'échelle de la CCPAP au service du projet de territoire, de la politique de l'habitat en particulier, et dans une optique de moindre artificialisation des sols, est un outil incontournable. Elle devra notamment permettre :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>De prévoir et de rendre efficiente une action foncière globale sur le territoire,</i> • <i>De s'assurer de la permanence d'une offre foncière en adéquation avec les besoins et les objectifs nationaux de réduction de l'artificialisation des sols</i> • <i>De maîtriser le développement pour assurer une gestion économe de la ressource foncière</i> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions • Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables, <p>Maître d'ouvrage : CCPAP</p> <p>Coût estimatif : 50 000 €</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <table border="0"> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2022</td> <td>X 2025</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2023</td> <td>X 2026</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2024</td> <td><input type="checkbox"/> 2027-2028</td> </tr> </table>	<input type="checkbox"/> 2022	X 2025	<input type="checkbox"/> 2023	X 2026	<input type="checkbox"/> 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028	
<input type="checkbox"/> 2022	X 2025						
<input type="checkbox"/> 2023	X 2026						
<input type="checkbox"/> 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028						

<p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : SCOT, DDT09 Partenariat financier : EPF</p>	
<p>Projet 1.1.3. : Instaurer un observatoire de l'habitat et du foncier</p> <p>Descriptif : Dans la continuité de la loi Libertés et Responsabilités locales d'août 2004 qui rend obligatoire la mise en place d'un observatoire et de dispositifs de suivis du PLH, la loi Climat et Résilience complète le contenu des PLH en matière d'observation. Un délai de trois ans est désormais prévu pour la mise en place d'un observatoire de l'habitat et du foncier, après que le PLH a été rendu exécutoire.</p> <p>L'observatoire de l'habitat et du foncier constitue un outil d'aide à la décision au service du projet de territoire et de sa politique de l'habitat. Il a notamment pour mission d'analyser la conjoncture des marchés foncier et immobilier ainsi que l'offre foncière disponible. Selon l'article 205 de la loi Climat et Résilience, cette analyse s'appuie en particulier sur un recensement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des friches constructibles, • Des locaux vacants, • Des secteurs où la densité de la construction reste inférieure au seuil résultant de l'application des règles des documents d'urbanisme ou peut être optimisée en application de l'article L. 152-6 du code de l'urbanisme, • Des secteurs à enjeux préalablement définis par les établissements publics de coopération intercommunale, des surfaces potentiellement réalisables par surélévation des constructions existantes, • Des secteurs urbanisés, des surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables et, dans les zones urbaines, des espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques. 	
<p>Il est destiné à évaluer le PLH et la mise en œuvre du programme d'actions. Cet outil</p>	<p>Accusé de réception en préfecture 009-210902250-20240528-24_17433-DE Date de télétransmission : 04/06/2024 Date de réception préfecture : 04/06/2024</p>

sera partagé par l'ensemble des partenaires, d'une part pour une plus grande lisibilité de la politique et d'autre part, parce que les partenaires participent à la connaissance.

Ce nouvel observatoire pourra faire l'objet d'une mutualisation à l'échelle des EPCI du SCoT de la Vallée de l'Ariège et s'intégrer dans la démarche globale de suivi et d'animation du PLH

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 2. S'adapter à l'urgence climatique
- 3. Utiliser durablement les ressources naturelles
- 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : CCPAP

Coût estimatif : CCPAP : 20 000 €

Calendrier prévisionnel :

2022 X 2025
 2023 2026
 2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Etat, ANAH, DDT, DRAC, CDC, EPF, Région, CD, CCI, CAUE, bailleurs sociaux, secteur associatif, chambre des métiers, CCAS(s)

Partenariat financier : Etat, ANAH, DDT, CDC, EPF, CD

Projet 1.1.4. : Mous « Gens du Voyage »

Descriptif : Une des préconisations de ce schéma concerne l'aire d'accueil des gens du voyage située à Pamiers. Huit des dix emplacements de l'aire sont occupés par des familles sédentarisées de longue date. On compte une trentaine de personnes et une vingtaine de caravanes. Les équipements de l'aire sont par ailleurs dégradés et l'aire a perdu sa fonction d'accueil de passage.

Une des préconisations du schéma départemental en pareil cas est la réalisation d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale dit « MOUS ».

La MOUS est une prestation d'ingénierie qui permet de réaliser une évaluation des besoins des ménages généralement ancrés durablement sur un territoire. Ce type de MOUS doit avoir pour objectif l'accès à des opérations d'habitat adapté, l'accès au logement diffus ou à l'accession



à la propriété. La CCPAP exerçant la compétence habitat, cette opération doit se mener sous sa maîtrise d'ouvrage.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : CCPAP

Coût estimatif : 47 430 € HT en ingénierie

Calendrier prévisionnel :

2022 2025
 2023 2026
 2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Etat, ANAH, DDT, DRAC, CDC, EPF, Région, CD, CAUE, bailleurs sociaux, secteur associatif, CCAS(s), Manéo

Partenariat financier : Etat, ANAH, DDT, CDC, EPF, CD,

Projet 1.1.5. :

Accompagnement des communes dans la rénovation énergétique

Descriptif : Etat des lieux des logements communaux, proposition de programme d'actions pour l'accompagnement à l'adaptation du parc en matière de rénovation énergétique, typologies, mode de gestion.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
- S'adapter à l'urgence climatique
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : CCPAP


Coût estimatif : En cours d'évaluation : ingénierie en interne + financement des travaux selon modalités en vigueur

Calendrier prévisionnel :

2022 2025



<input type="checkbox"/> 2023 Mise en œuvre X 2026 <input type="checkbox"/> 2024 X 2027-2028	
Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : <i>Etat, ANAH, DDT, DRAC, CDC, EPF, Région, CD, CCI, CAUE, bailleurs sociaux, secteur associatif, chambre des métiers, CCAS(s), CAUE</i> Partenariat financier : <i>Etat, ANAH, DDT, CDC, EPF, CD,</i>	

Axe 1	Fiche action 1.2.
Intitulé de l'axe stratégique <i>De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;</i>	Titre de l'action : <i>Eradiquer le mal logement, et réduire la vacance dans le centre ancien par la rénovation et le renouvellement urbain dans une logique de mixité sociale et urbaine</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Les centres anciens de nos communes Bourgs-centres en particulier ceux de Pamiers, Saverdun et Mazères (OPAH-RU et ORT multisites) concentrent les principaux troubles du logement à des degrés d'intensité différenciée : vacances, logements indignes, dégradation, déshérences des propriétaires, Dans le cadre de la Politique intercommunale de l'Habitat encadré par le PLH, la CCPAP mobilise les dispositifs incitatifs et coercitifs à sa disposition pour une reconquête de ces centres-villes et dans une logique et objectif de mixité sociale et de renouvellement urbain.	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les propriétaires occupants et bailleurs à réhabiliter leur logement • Valoriser le parc existant afin d'offrir un habitat de qualité • Développer une offre de logements diversifiée, durable et répondant aux besoins des ménages • Eradiquer les situations les plus difficiles en proposant une solution de relogement durable aux occupants des logements et en assurant un accompagnement social adapté à leurs besoins • Financer des opérations pour traiter l'habitat indigne (réhabilitation lourde ou démolition/construction de logements) pour produire du logement réhabilité ou neuf adapté aux besoins du territoire, du quartier dans un objectif de mixité sociale • S'assurer de la pertinence du projet, de sa conformité aux règles administratives, juridiques et de son équilibre financier via le diagnostic de bâti et de l'urbain, de l'analyse foncière, des enquêtes sociales, des études juridiques 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.2.1. : OPAH-RU multisites Pamiers – Saverdun – Mazères - CCPAP (animation / travaux) + PIG intercommunal (34 communes)</p> <p>Descriptif : <i>L'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) de renouvellement urbain (RU) est un dispositif contractuel qui vise à améliorer/réhabiliter le parc ancien privé par des aides incitatives en faveur des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs. Elle constitue le socle d'une action coercitive (démarche RHI/THIRORI) menée de manière complémentaire. Les objectifs globaux sont évalués à 250 logements privés à réhabiliter à l'échelle des 3 sites, auxquels s'ajoutent les parties communes de 20 copropriétés. Ces objectifs sont répartis comme suit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • 75 logements occupés par leurs propriétaires dont 5 logements en accession à la propriété. • 175 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés (dont 60 logements occupés) • 10 immeubles en copropriété en difficulté, représentant 40 logements environ. <p><i>Le Programme d'Intérêt Général de la CCPAP couvre l'entièreté du territoire à l'exception des périmètres de l'OPAH-RU multisites. Le PIG porte comme objectif sur la période 2020 – 2025 l'intervention sur :</i></p>	
<p>Accusé de réception en préfecture 009-210902250-20240528-24_17433-DE Date de télétransmission : 04/06/2024 Date de réception préfecture : 04/06/2024</p>	

- 282 logements occupés par leurs propriétaires, dont 164 logements traités pour la précarité énergétique et l'amélioration de la performance énergétique, 30 LHI indignes ou très dégradés, et 100 logements autonomie.
- 25 logements locatifs conventionnés sociaux appartenant à des bailleurs privés

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
- S'adapter à l'urgence climatique
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : CCPAP

Coût estimatif :

OPAH-RU

Animation sur 5 ans : 550 000,00€

Travaux sur 5 ans : estimé à 10 560 000 € HT dont 1 760 000 € pour les 75 PO,

8 800 000 € pour les 175 logements PB

PIG :

Animation sur 5 ans en régie : 180 000 € HT

Travaux sur 5 ans : estimé à 4 755 000 € pour les 282 PO et les 25 logements PB

Calendrier prévisionnel :

x 2022	x 2025
x 2023	□ 2026
x 2024	□ 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Etat, ANAH, DDT, DRAC, CDC, EPF, Région, CD, CCI, CAUE, bailleurs sociaux, secteur associatif, chambre des métiers, CCAS(s)

Partenariat financier : Etat, ANAH, DDT, CDC, EPF, CD, CCI, CAUE,

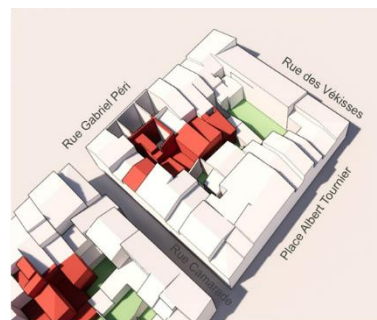
Projet 1.2.2. :

Intervention Périmètres d'habitat prioritaires (Type RHI/THIRORI) - phase 1 étude de faisabilité multisites (Pamiers, Mazères, Saverdun) + phase 2 : étude de calibrage/site

Descriptif : Conformément à l'étude pré opérationnelle (2019-2020) et en complémentarité du dispositif incitatif (OPAH-RU démarré en janvier 2021 pour une durée de 5 ans), la Communauté de communes a lancé une étude de faisabilité RHI THIRORI multisites en janvier 2022 sur les centres anciens de Pamiers, Mazères et Saverdun. Cette étude finalisée en septembre 2023 a permis de :

- Déterminer et confirmer le contour des périmètres pressentis et le nombre d'immeubles à traiter (travail en entonnoir)

Secteur avant travaux



■ Curetage par la démolition

- Connaître précisément l'état des bâtiments et les contraintes techniques à leur réhabilitation ou leur démolition ;
- Préparer le dossier de vérification de l'éligibilité du projet aux financements à soumettre à la commission nationale pour la lutte contre l'habitat indigne (CNLHI),
- Réaliser des diagnostics sommaires à l'immeuble (techniques, fonciers, sociaux, financières, juridiques),
- Réaliser un diagnostic urbain de faisabilité des opérations foncières et immobilières,
- Réaliser une esquisse du projet d'aménagement en sortie d'opération (si îlot ou groupe d'îlots) avec phasage opérationnel ;
- Établir les modalités d'équilibre financier de ces opérations ;

Cette première étape enclenchée (étude de faisabilité RHI THIRORI) et une fois les conditions d'éligibilité réunies et le périmètre défini, il convient de lancer la seconde étape à savoir l'étude de calibrage RHI THIRORI qui a vocation à préparer finement le passage à la phase opérationnelle. L'étude de calibrage consiste en une série d'enquêtes plus approfondies qu'en étude de faisabilité. Elle a pour objectifs de :

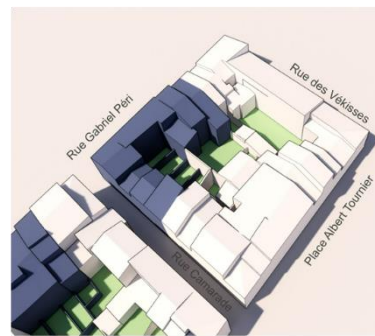
- Confirmer définitivement le contour du périmètre défini par l'étude de faisabilité, en distinguant le cas échéant le périmètre RHI du périmètre THIRORI,
- Calibrer et préparer l'opération future : suivi des procédures et prévention des risques juridiques, lancement ou poursuite des acquisitions (dont par expropriation), identification des démolitions/conservations, définition des relogements/hébergements et de l'accompagnement social, définition du programme de logements et choix d'aménagements finaux.

Cette étape est l'occasion de s'assurer définitivement de la pertinence du projet (appréhension par les habitants, compatibilité du projet avec l'environnement urbain, social, bâti...), de sa conformité aux règles administratives et juridiques, et de son équilibre financier. Elle doit permettre de cerner la complexité de l'opération afin d'adapter en conséquence les moyens qui devront lui être affectés lors de la mise en œuvre opérationnelle. Elle permet aussi d'organiser le pilotage de l'opération et les partenariats nécessaires. Les financements et le ou les opérateurs qui seront chargés de la mise en œuvre doivent être recherchés au plus tard lors de cette étape. Une instance de pilotage doit être mise en place.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
- S'adapter à l'urgence climatique
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Secteur après travaux



■ Nouveau projet

Maître d'ouvrage : CCPAP

Coût estimatif :

- Etude de faisabilité multisite : 69 900€.
- Etude de calibrage sur les centres anciens de Mazères et Pamiers : à définir

Calendrier prévisionnel :

X 2022 (étude faisabilité) X 2025
 X 2023 □ 2026
 X 2024 (études calibrage) □ 2027-2028 (Phase opérationnelle)

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Etat, ANAH, DDT, DRAC, CDC, EPF, ABF, CD09, CAUE, bailleurs sociaux, CCAS(s), Villes, ARS

Partenariat financier : Etat, ANAH, EPF, CD09, Banque des territoires

Projet 1.2.3. :

Acquisition / Amélioration de l'habitat à l'immeuble (public/privé) - convention de réservation de crédits avec Action Logement et avenant 1 au 15 décembre 2022

Descriptif : Mobilisation des financements Action Logement dans le cadre du dispositif ACV. Convention avec réservation prévisionnelle de concours financiers. Accompagnement de porteurs de projets en cours en articulation avec l'OPAH-RU.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
- S'adapter à l'urgence climatique
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : CCPAP / Ville de Pamiers

Coût estimatif :

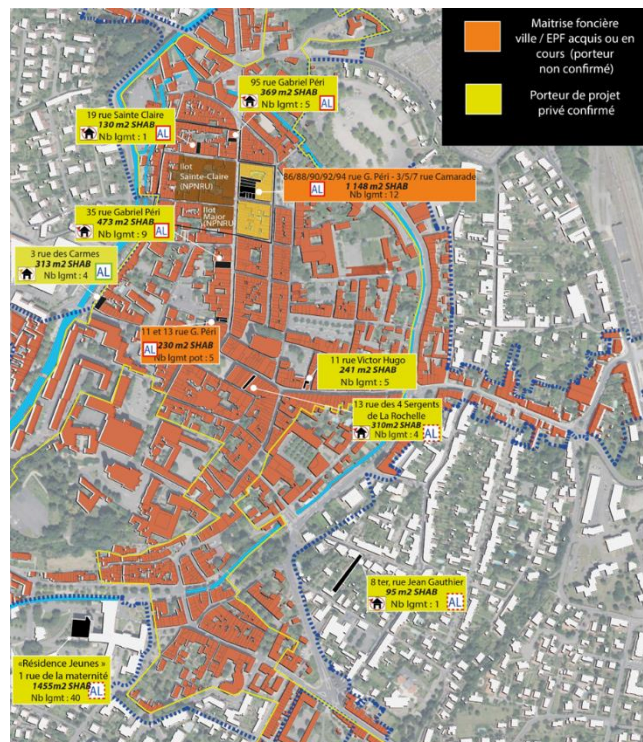
Calendrier prévisionnel :

x 2022 x 2025
 x 2023 x 2026
 x 2024 □ 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Etat, ANAH, DDT, DRAC, CDC, EPF, Région, CD, CCI, CAUE, bailleurs sociaux, secteur associatif, chambre des métiers, CCAS(s)

Partenariat financier : Action Logement, Etat, ANAH



Projet 1.2.4. :
Permis de louer multisites (ORT/OPAH-RU Pamiers, Mazères et Saverdun)

Descriptif : La Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées poursuit son action dans la lutte contre l'habitat indigne et insalubre en mettant en place le dispositif « Permis de louer » en 2021 qui est désormais requis avant toute mise en location ou d'un changement de locataire sur un périmètre délimité. Il est donc demandé aux propriétaires bailleurs d'un logement de se rapprocher de la CCPAP pour se mettre en conformité avec la loi qui peut infliger des sanctions pécuniaires importantes (loi ALUR).
Le périmètre correspond aux périmètres ORT/OPAH-ru définies sur les centres-villes de Pamiers, Saverdun et Mazères.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
- S'adapter à l'urgence climatique
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : CCPAP

Coût estimatif : /

Calendrier prévisionnel :

x 2022	x 2025
x 2023	x 2026
x 2024	x 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Etat, ANAH, DDT, bailleurs sociaux, CCAS(s), ARS, Villes

Partenariat financier : /



Axe 2	Fiche action 2.2
Intitulé de l'axe stratégique <i>FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, COMMERCIAL ET TOURISTIQUE EQUILIBRE</i>	Titre de l'action : <i>Affirmer la vocation économique et commerciale du centre-ville de Pamiers</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>L'ambition est d'assurer l'équilibre économique et commercial entre un centre-ville à redynamiser et des pôles commerciaux de périphérie à encadrer. Il convient d'adapter la structuration de la fonction commerciale du territoire appaméen à partir de son armature territoriale en repositionnant de manière affirmée la vocation du centre-ville de Pamiers dans son territoire. Cet objectif stratégique se traduit notamment par la lutte contre la vacance commerciale dans son centre mais aussi par l'accompagnement du développement des « espaces intermédiaires » et des « espaces périphériques » (lieux privilégiant l'implantation des activités commerciales nécessitant des grandes surfaces d'activités). En effet, il convient de limiter l'étalement de l'appareil commercial sur la périphérie de Pamiers en travaillant sur les entités existantes. Le soutien et l'intervention publique en faveur de l'activité commerciale dans une logique de restructuration des cellules commerciales pour répondre aux standards et normes actuels est indispensable.</p> <p>De manière complémentaire, il s'agira d'œuvrer en faveur de l'attractivité territoriale (marketing – communication positive) et de promouvoir le potentiel touristique du territoire par la structuration de l'offre et la montée en gamme des hébergements touristiques. Enfin, l'accès aux offres d'emplois locales notamment pour les publics les plus éloignés est un enjeu fort pour le territoire.</p> <p>Définition de linéaires commerciaux prioritaires</p> <p>La stratégie de renouvellement urbain et de redynamisation commerciale (nourrit par les études ANRU, CCI et dans le cadre de l'élaboration des opérations FisAC) a permis d'identifier des linéaires commerciaux prioritaires, qui trouvent leur traduction dans le PLU actuellement en cours de révision. Ils se situent dans l'hypercentre autour de la place de la République, noyau central du cœur de vie commercial et récréatif où convergent les principales rues commerçantes et où s'intensifie l'action publique en faveur du soutien à l'activité commerciale (Opérations Fisac, ma Boutique à l'essai, acquisition foncière, ...). La révision du PLU a permis de définir sur ce secteur des linéaires commerciaux protégés et renforcés au titre de l'article L. 151-16 du CU. L'objectif est de conforter sur ces espaces stratégiques la fonction de pôle de vie, d'animations commerciales et d'échanges.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Assurer l'équilibre économique et commercial entre un centre-ville à redynamiser, l'affirmation des centralités existantes – centres historiques voisins et des pôles commerciaux situés sur des espaces « intermédiaires » et « périphériques » à encadrer</p> <p>Affirmer la vocation économique et commerciale des centres-villes</p>	

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.2.1. : Création du Tiers Lieu de La Providence

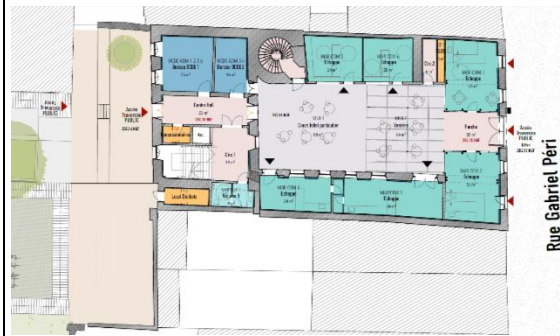
Descriptif : La ville de Pamiers souhaite ouvrir un tiers-lieu au cœur même du quartier politique de la ville. Celui-ci sera composé de quatre pôles complémentaires :

- L'office du commerce et des entreprises qui sera le carrefour d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets et d'hébergement des entreprises. Il aura en charge la gestion et l'animation du lieu.
- Un marché couvert composé d'alvéoles artisanales dédié aux métiers de bouches (poissonniers, bouchers, charcutiers, traiteurs, producteurs locaux). Une alvéole éphémère sera mise à la disposition de créateurs présélectionnés afin qu'ils testent leur activité.
- Un hôtel d'entreprises qui doit permettre au territoire de disposer d'une offre immobilière économique de qualité. Il sera composé de 10 bureaux meublés disposant d'une connexion fibre très haut débit.
- Un espace de coworking meublé et modulable.

Ce tiers-lieu verra le jour dans L'immeuble de la Providence. Ce bâtiment remarquable était à l'origine un hôtel particulier datant du 16ème siècle comme en témoigne encore la tour-escalier en brique à l'angle. Issu de la réunion de parcelles vraisemblablement déjà bâties au Moyen Age, l'immeuble a perdu son usage privatif à la fin du 19ème siècle. Acquis successivement par plusieurs institutions religieuses, il fut alors tour à tour pensionnat de jeunes filles, école ménagère, orphelinat et hospice pour personnes âgées. ...Vacant depuis les années 60, l'immeuble a été racheté par la ville en 2000. Il bénéficie d'une surface habitable d'environ 1.300 m² répartis sur trois niveaux, s'accompagne d'une cour centrale d'environ 150m². Il est composé de deux ailes latérales constituées de « petites cellules linéaires » au RDC et des volumes plus décroissés aux étages qui donnent sur une cour centrale, avec un ordonnancement remarquable et une architecture singulière.

L'ouverture de ce nouvel espace est prévue pour mars 2024. Il offrira des équipements favorisant le repérage, l'émergence et la consolidation de projets entrepreneuriaux à partir de :

- L'accompagnement de porteurs de projets en phase d'incubation (partenariat couveuse BGE Ariège, intégration de l'office du commerce et des entreprises),
- L'hébergement d'activités en hôtel d'entreprises ;
- La mobilisation de l'écosystème du numérique, de l'entrepreneuriat et de l'innovation à partir de :
 - Permanences d'opérateurs institutionnels, économiques ou associatifs,
 - Actions d'animation thématique,
 - Actions de formation (intech, Ecole Régionale du Numérique, Formation à distance) ;
 - Actions en lien avec l'emploi (formations spécifiques, entretiens de recrutement, MRS...) ;
 - La rencontre, l'échange, le transfert de savoir et de savoir-faire



Relevé : Perspective / Les T



OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS :

Initier la constitution d'un noyau dur d'entreprises innovantes en vue de développer une identité économique propre au territoire.

Constituer un guichet unique d'accueil et d'information des porteurs de projet de toute nature.

Déployer une offre de services à destination des entreprises, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Fédérer les acteurs locaux et régionaux autour de ce pôle préférentiel d'animation

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Préserver et développer des emplois de qualité

Maître d'ouvrage : Ville de Pamiers

Coût estimatif :

Fonctionnement : 40 000 euros HT

Investissement : 2 284 000 euros HT

Calendrier prévisionnel :

Mai 2021 : recrutement cabinet de programmistes

Octobre 2021 : programme technique détaillé

Février 2022 : choix MOE après concours d'architecte

Novembre 2023 : Résiliation du marché

Mars 2024 : choix MOE

Septembre 2024 : travaux

Septembre 2025 : ouverture du tiers-lieu

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques :

Conseil Régional, Agence Ariège Attractivité, Cabinet VITAM, Etat, Relais d'entreprises

Partenaires financiers potentiels :

Conseil Régional, Conseil Départemental, Etat, Communauté de communes

**Projet 2.2.2. :****Marketing territorial et communication positive au service de la revitalisation du centre-ville et du renouvellement urbain**

Descriptif : *Création d'outils de marketing territorial et communication positive au service de la revitalisation du centre-ville et du renouvellement urbain.*

En plus d'un habitat dégradé et souvent vide, au sentiment d'insécurité, le centre-ville de Pamiers souffre d'une image négative aussi bien chez ses propres habitants que chez les commerçants et les investisseurs extérieurs. Cette image doit être changée auprès de chacune de ces cibles.

Son patrimoine historique, pourtant riche, longtemps abandonné et aujourd'hui en cours de rénovation, est inconnu. Le tourisme en ville est inexistant. La promotion touristique de la ville est donc indispensable.



OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS :

- Renouveler l'image du centre-ville dans la ville et à l'extérieur
- Mettre en valeur le projet de développement et de revitalisation du centre-ville dans toutes les politiques qui lui sont consacrées (habitat, urbanisme, sécurité, économie, culture, tourisme)
- Convaincre les acteurs et publics cibles d'investir ou réinvestir dans le centre-ville

Objectifs opérationnels :

- Création d'outils de communication
- Organisation d'opérations de communication
- Partage de la stratégie avec les habitants et les acteurs locaux

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Préserver et développer des emplois de qualité

Maître d'ouvrage : Ville de Pamiers

Coût estimatif :

60 000€ TTC :

- Fonctionnement 40%
- Investissement 60%

Calendrier prévisionnel :

- Création d'un nouveau site Internet : attribution du marché juin 2022 ; nouveau site effectif depuis juillet 2023
- Campagnes de communication :
 - Promotion de la ville : permanente depuis T1 2021
 - Développement commercial : permanente depuis T1 2021
 - Rénovation urbaine : à partir de juin 2022
- Publication de livrets de promotion de la ville (T1 2023) et édition d'un magazine municipal (12/2022, 06/2023, 12/2023)
- Actions de lobbying (Résidence senior service, centre de santé)
 - Ateliers de participation citoyenne

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : services de la ville de Pamiers et de la CCPAP, agences d'événementiel et de communication, presse, Office du tourisme

Partenaires financiers potentiels : Etat, Département

Projet 2.2.3: Poursuite des acquisitions foncières (commerces)

Descriptif :

La ville de Pamiers a initié depuis 2016 une opération « commerces relais ». Cette action a pour objectif de proposer des locaux aux normes, à des conditions avantageuses afin d'inciter les créateurs d'entreprises à tester leurs projets dans le centre-ville.

La configuration du bâti du centre-ville fait que les locaux commerciaux sont pour la plupart d'une surface inférieure à 50 m². Historiquement, les familles de commerçants exploitaient le rez-de-chaussée et habitaient sur les étages. Aujourd'hui l'offre de locaux d'activités de plus de 80m², sur des emplacements numéro 1, voire 1 bis est inexistante. Cet état de fait est en contradiction avec les exigences du commerce moderne qui nécessite des surfaces comprises entre 90 et 200 m² selon les activités.

Également le niveau des loyers est aujourd'hui incompatible avec la zone de chalandise dont dispose l'hypercentre. Le niveau des loyers est resté le même depuis 15 ans alors que la déprise du centre-ville c'est accentué. Face à ce constat, la maîtrise du foncier économique stratégique semble être une réelle opportunité pour résoudre ces freins au développement de la zone.

Une stratégie tournée vers des locaux de qualité

En vue de maîtriser le foncier du centre-ville et de faire monter en gamme l'offre disponible, la ville a travaillé sur l'acquisition de locaux commerciaux sur le périmètre prioritaire défini lors des études stratégiques. L'action a donc ciblée :

- Des locaux déjà disponibles :

> pour ne pas gêner le marché et les projets privés

> pour lutter contre la vacance des locaux

- Des locaux sur des emplacements n°1 / 1 bis

> pour répondre au mieux à la demande

> pour lutter contre le phénomène d'extension de la désertification commerciale de certaines rues

- Des locaux d'une superficie importante

> pour répondre à la demande

> pour attirer des activités locomotives

- Des locaux concentrés sur une zone restreinte

> pour un impact plus grand du projet

> Pour étudier la fusion de locaux et proposer de plus grandes surfaces à la location

> Pour enrayer le phénomène de désertification commerciale de la zone ciblée

> pour travailler un linéaire commercial avec une thématique de zone

- Des locaux en bon état général

> pour proposer une offre de qualité

> pour éviter de concentrer les efforts financiers sur la phase des travaux

Afin de donner une véritable chance à des projet qui peuvent faire la différence et devenir moteur et générateur de flux mais aussi de proposer une offre en adéquation avec la réalité du centre-ville, les loyers sont fixés entre 250€ et 500€, charges et flux compris. Cette opération a permis d'installer des



activités qui n'étaient plus présente en centre-ville (magasin de jouets, fleuriste, vente et réparation d'instruments de musique...). La ville souhaite poursuivre cette action et acquérir de nouveaux locaux commerciaux en ciblant des activités manquantes telles que poissonnerie, chausseurs, salon de thé...).

OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS :

Constituer une offre foncière de qualité

Installer des activités qui font la différence

Lutter contre la vacance

- Attirer des consommateurs dans le centre-ville

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Préserver et développer des emplois de qualité

Maître d'ouvrage : Ville de Pamiers

Coût estimatif : 200 000euros

Calendrier prévisionnel :

2016 à 2022 acquisition de 6 locaux commerciaux (360 000 euros)

2023/2025 : acquisition de locaux supplémentaires, sélection et installation des commerces.

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Chambres consulaires, Services techniques, urbanisme, commission stratégie foncière.

Partenaires financiers potentiels : Etat

Projet 2.2.4 :

Aide à la modernisation des points de ventes à destination des commerçants et des propriétaires bailleurs

Descriptif :

La Commune de Pamiers conduit un programme visant à renforcer l'activité commerciale du centre-ville. Cette volonté s'est notamment concrétisée par la mise en place d'une stratégie ambitieuse de rénovation du parc de logements et de l'espace public.

Les linéaires commerciaux denses impactent le paysage urbain et chaque commerçant est acteur de la valorisation de sa commune et de son identité. C'est dans ce cadre que la collectivité a mis en place un dispositif d'aides à la modernisation des points de vente en faveur des commerçants, artisans et propriétaires bailleurs du centre-



périmètre du dispositif

ville. Il a été prévu une enveloppe de 75 000 € pour 2022 et 75 000 pour 2023 ; ce montant pourra être révisé chaque année.

L'objectif de ces aides est d'inciter et faciliter la création et la reprise de commerces de proximité du centre-ville, disposant d'un point de vente fixe appartenant au secteur du commerce et de l'artisanat. Il s'agit aussi de maintenir ou d'améliorer l'attractivité du tissu local en finançant, notamment, des aménagements valorisant l'environnement commercial et les espaces d'accueil de la clientèle.

Dans l'optique de rechercher une qualité maximale dans les aménagements engagés, une charte spécifique a été réalisée. Elle a pour objectif d'améliorer la qualité visuelle des enseignes et des devantures commerciales.

Le périmètre stratégique défini est le suivant. Il permettra des résultats visibles rapidement et une action immédiate sur les linéaires commerciaux identifiés comme emplacements numéro 1.

OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS :

- Constituer des linéaires commerciaux de qualité

Installer des activités qui font la différence

Lutter contre la vacance

- Attirer des consommateurs dans le centre-ville

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Préserver et développer des emplois de qualité

Maître d'ouvrage : Ville de Pamiers

Coût estimatif :

75 000 euros en 2022

75 000 euros en 2023

Calendrier prévisionnel :

- 2022 validations de la charte et du régime d'aides,
- 2022,23 déroulé de l'action
- 2024 à 2027 poursuite de l'action ?

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Chambres consulaires, Services techniques, urbanisme.

Partenaires financiers potentiels : A ce stade, pas de partenaires financiers identifiés.



Projet 2.2.5 : Création d'une Commission d'indemnisation amiable

Descriptif :

La Commune va mettre en place une commission d'indemnisation amiable pour soutenir les commerces impactés par les travaux de requalification des places de l'hypercentre.

OBJECTIFS STRATEGIQUES & OPERATIONNELS :

Aider les commerces à faire face financièrement à la perte de chiffre d'affaires potentielle que pourrait susciter le déroulement du chantier d'aménagement des places.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Préserver et développer des emplois de qualité

Maître d'ouvrage : Mairie

Coût estimatif : 90 000 euros

Calendrier prévisionnel :

2024 : création de la commission

2024/2026 : procédure d'indemnisation

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : chambres consulaires, DGFIP, ordre experts-comptables

Partenariat financier :



Axe 3	Fiche action 3.1.
Intitulé de l'axe stratégique <i>DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE, LA MOBILITE ET LES CONNEXIONS</i>	Titre de l'action : <i>Favoriser un report modal de la voiture vers les transports collectifs et le covoiturage</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Suite à la décision de ne pas prendre la compétence « AOM » en date du 25 mars 2021 (Délibération n°2021-DL-033) et de laisser la gestion de la mobilité à la Région Occitanie en tant qu'AOM locale, une mission d'accompagnement dédiée à la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées et en appui du Syndicat Mixte du SCOT de la Vallée de l'Ariège s'est enclenchée sur le dernier trimestre 2021 dans l'objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir une feuille de route « mobilités » (<i>articulée au projet de territoire intercommunal, en déclinaison du Plan Global de Déplacement Vallée de l'Ariège approuvé en décembre 2019 et en cohérence avec les « Plans mobilités communaux » visant une requalification des centres-villes/bourgs au profit des modes de déplacement décarbonés</i>) • La faire valoir dans le cadre des futurs contrats opérationnels de la mobilité mis en place par la Région Occitanie, à la suite de la détermination des périmètres des bassins de mobilités. • Se mettre en ordre de marche pour déployer in fine des services qui répondent aux enjeux de mobilité sur le territoire avec une délégation de compétence à demander à la Région selon certains services. <p>Dans ce cadre, un groupe de travail composé d'élue(s) communautaires dédiés aux mobilités s'est constitué sur la base d'une représentativité du territoire intercommunal. Un travail itératif à l'appui d'une série d'atelier de travail s'est donc mené sur une durée de 6 mois qui a permis de présenter la feuille de route mobilités de la CCPAP composée de 13 actions structurantes dont 4 jugées prioritaires au regard d'un portage qui ne pourrait être que communautaire et ayant fait l'objet d'une déclinaison pré- opérationnelle et chiffrée (projets de la présente action) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un réseau de navettes urbaines sur le pôle appaméen, • Développer une offre de services entre Saverdun et Mazères (lignes de covoiturage dynamiques associée au TC), • Créer une offre de transport à la demande intercommunal permettant de relier l'ensemble du territoire aux pôles attractifs • Le déploiement du covoiturage à travers la création et l'aménagement d'aire(s) de covoiturage et la mise en œuvre de lignes de covoiturages dynamiques <p>Chacune de ces 13 actions font l'objet d'une déclinaison opérationnelle à travers les fiches actions du projet de territoire. Prises individuellement, les actions envisagées à court terme (2025 font l'objet de conditions de mise en œuvre spécifiques et dédiées). En revanche, toutes nécessitent un travail approfondi avec l'AOM du territoire : la Région Occitanie.</p>	
Objectifs stratégiques	
TRANSPORTS COLLECTIFS : navettes urbaines et Transport à la Demande (TAD)	
<ul style="list-style-type: none"> • Développer une organisation des transports collectifs sous le prisme de l'intermodalité (desserte et rabattement vers les gares en assurant les correspondances avec certains trains). • Offrir un niveau d'offres élevé et qualitatif (pôle urbain appaméen) pour favoriser un report modal vers les transports en commun. • Desservir les principaux pôles générateurs de déplacements : cœur de ville, établissements scolaires, zones commerciales, grandes administrations, principales communes du pôle urbain (Saint-Jean-du-Falga, la Tour-du-Crieu). • Connecter Mazères à la gare de Saverdun (futur PEM) dans le but de relier les deux polarités et desservir les zones d'emplois. 	

- Proposer une offre de transport souple et adaptée aux besoins afin de desservir les communes situées à l'écart des polarités de la CCPAP pour rejoindre les équipements et pôles attractifs et ainsi garantir le droit à la mobilité pour tous = couvrir la totalité du territoire de la Communauté de communes d'une offre de transport collectif à travers la mise en œuvre d'un TAD intercommunal

COVOITURAGE : aires et lignes

- Mailler un réseau d'aires de covoiturage équilibré et cohérent sur le territoire intercommunal répondant à de réels besoins
- Développer la pratique du covoiturage comme alternative à l'autosolisme dans une logique d'intermodalité en pensant des aménagements durables et écoresponsables
- Limiter l'usage individuel de la voiture pour réduire son impact environnemental.
- Favoriser la pratique de la voiture partagée sur les axes où se concentre le trafic.
- Offrir une offre de transport alternative et économique à destination des « navetteurs du quotidien (covoiturage)
- Proposer une offre complémentaire pour les captifs.
- Développer des services afin de favoriser le covoiturage de proximité.
- Favoriser la transition écologique et une croissance verte (ombrières, revêtement perméable, infiltration des eaux pluviales...)
- Viser une intermodalité avec le vélo et les navettes urbaines

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 3.1.1. :

Définition d'une feuille de route mobilité CCPAP (13 actions) et viser sa déclinaison opérationnelle

Descriptif : Feuille de route mobilité intercommunale » composée de treize actions structurantes dont quatre jugées prioritaires : déploiement de navettes urbaines, développement d'un transport à la demande intercommunal, mise en place du covoiturage du quotidien et déploiement du « Plan Vélo Vallée de l'Ariège » en faveur des mobilités du quotidien. Chacune de ces actions font l'objet d'une déclinaison préopérationnelle à travers les fiches actions du projet de territoire intercommunal approuvé en juin 2022. Prise individuellement, les actions envisagées font l'objet de conditions de mise en œuvre spécifiques et dédiées. En revanche, toutes nécessitent un travail approfondi avec notre « AOM » locale : La Région Occitanie.


Référentiel territorial du Pacte Vert :

- S'adapter à l'urgence climatique
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : CCPAP sous délégation de compétence auprès de la Région Occitanie

Coût estimatif : A définir



<p>Calendrier prévisionnel : x 2022 (étude) □ 2025 x 2023 (Déploiement) □ 2026 □ 2024 x 2027-2028 Mise en œuvre</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Région Occitanie, Conseil Départemental de l'Ariège, Communauté d'Agglomération Foix-Varilhes, DDT09, SM SCOT VA, CAUE, Consulaires, CEREMA, ... Partenariat financier : Etat, CD09, CCE, Europe</p>	
<p>Projet 3.1.2. : <i>Extension de la navette urbaine de Pamiers aux 3 communes du pôle urbain pensée notamment dans l'intermodalité du PEM</i></p> <p>Descriptif : La commune de Pamiers est actuellement desservie par un réseau de navettes urbaines qui répond principalement à des besoins d'usagers captifs avec une fréquence et une amplitude de faible niveau. De plus, elle ne dessert qu'une partie du territoire. Pourtant, le pôle appaméen constitué de Pamiers, St Jean du Falga et La Tour du Crieu constitue un pôle important doté d'équipements majeurs qui justifierait la mise en place d'une offre de transport collectif plus structurée. Cette action vise donc à répondre par une offre de transport public à des besoins variés dont ceux des actifs pour rejoindre les lieux d'emplois (et in fine se connecter au réseau de la CA Foix Varilhes). Deux lignes régulières ont été étudiées (feuille de route mobilité) permettant de toucher 15 800 habitants soit 77% de la population et 6 300 emplois soit 65% des emplois du territoire. Le projet consiste à poursuivre les réflexions engagées avec la Région AOM dans le but de développer un service adapté et calibré au contexte territorial.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'adapter à l'urgence climatique • Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions • Améliorer la santé et le bien-être des habitants • Préserver et développer des emplois de qualité • Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables, <p>Maître d'ouvrage : CCPAP sous délégation de compétence auprès de la Région Occitanie</p> <p>Coût estimatif : Etude PGD - AUAT projetant 3 lignes (investissement / fonctionnement annuel) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offre cible (130 km) : Entre 260 à 390 k€ • Offre minimale (70 km) : 140 à 210 k€ <p>Etude Feuille de route CCPAP - Iter projetant 2 lignes :</p>	<p>RESTRUCTURATION ENVISAGEABLE POUR LE RESEAU DE NAVETTES SUR PAMIERS</p> 

- Entre 700K€ et 1 100 000€ selon cadencement et niveau de service 15/30 minutes

= Cout à définir réellement en fonction du niveau de service attendu

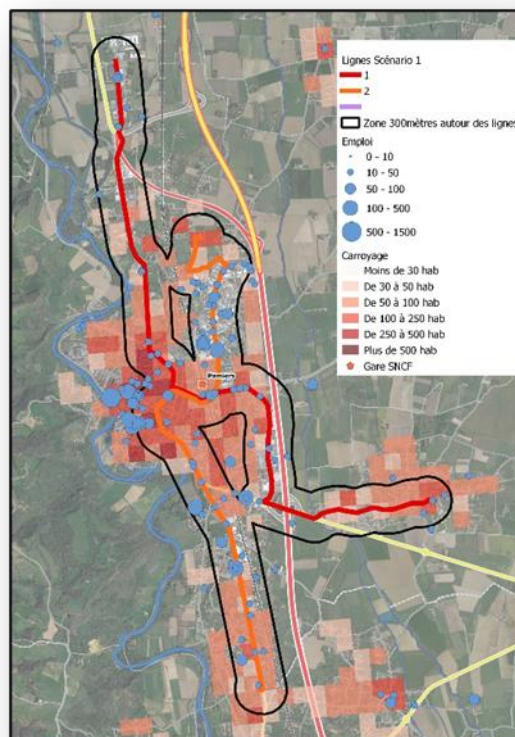
Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | x 2025 (étude d'approfondissement) |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | x 2027-2028 Mise en œuvre |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Région Occitanie, Conseil Départemental de l'Ariège, Communauté d'Agglomération Foix-Varilhes, DDT09, SM SCOT VA, CAUE, Consulaires, CEREMA, ...

Partenariat financier : Région (éligibilité L1 à étudier sur le dispositif Transport d'Intérêt Local), Etat



Projection 3 lignes AUAT 2019 - PGD VA

Projection deux lignes ITER 2022 - feuille de route mobilités CCPAP

Projet 3.1.3. :**Créer une offre de Transport A la Demande intercommunale (TAD)**

Descriptif : Le développement d'une offre de transport à la demande a pour objectif de proposer une offre de transport souple et adaptée aux besoins afin de desservir les communes situées à l'écart des polarités de la CCPAP (Pamiers en premier lieu) pour rejoindre les équipements et pôles attractifs et ainsi garantir le droit à la mobilité pour tous. Cette solution a pour objectif de couvrir la totalité du territoire de la Communauté de communes d'une offre de transport collectif. La feuille de route préconise la mise en place d'un TAD zonale de point d'arrêt à point d'arrêt avec deux zones de desserte : une zone appaméenne et une zone Saverdunoise. L'offre proposée permettrait de rejoindre 3 fois par semaine depuis les deux zones : Pamiers et le CHIVA et depuis la zone saverdunoise de rejoindre 1 fois par semaine le pôle de Saverdun. L'offre TAD serait organisée autour de points d'arrêt d'origine et des points d'arrêt de destination. Dans chaque secteur, l'horaire d'arrivée à destination est fixe. L'horaire de passage en revanche est variable (+/-10' en fonction de la demande). Il convient de poursuivre les réflexions avec la Région AOM pour définir et calibrer ce service.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- S'adapter à l'urgence climatique
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : CCPAP sous délégation de compétence auprès de la Région Occitanie

Coût estimatif : Une offre TAD estimée entre 90K€ et 120K€ de fonctionnement annuel

Calendrier prévisionnel :

- 2022 x 2025 (étude d'approfondissement)
 2023 2026
 2024 x 2027-2028 Mise en œuvre

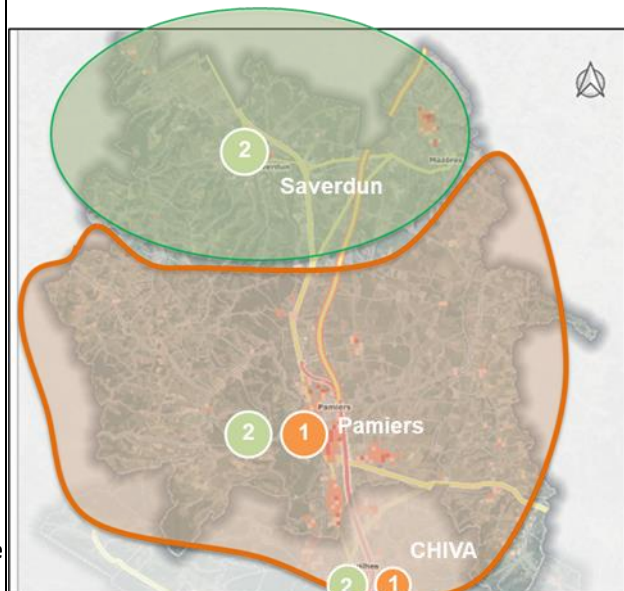
Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Région Occitanie, Conseil Départemental de l'Ariège, Communauté d'Agglomération Foix-Varilhes, DDT09, SM SCOT VA, CAUE, Consulaires, CEREMA, ...

Partenariat financier : Région

Exemple de type d'offre envisageable

N° zone	Nom zone	Destination 1		Destination 2	
		Pôle de destination	Jour de fonctionnement	Pôle de destination	Jour de fonctionnement
1	Pamiers	Pamiers/ CHIVA	Mardi matin, Jeudi après-midi		
2	Saverdun		Samedi matin	Saverdun	Mercredi matin



Projet 3.1.4. :**Mise en place de lignes de covoiturage dynamiques (expérimentation 2023) sur la CCPAP**

Descriptif : La CCPAP lance en 2023 une expérimentation visant à offrir une offre de transport alternative et économique à destination des « navetteurs du quotidien » « à travers « L'Offre illicov » déployée dans le cadre du programme CCE AcoTE. Ce programme vise à développer la pratique du covoiturage du quotidien dans les zones peu denses en accompagnant les territoires volontaires à coconstruire une ou plusieurs lignes de covoiturage avec les habitants et en suivant à expérimenter des lignes de covoiturage. Le programme finance la période de co-construction de lignes et leurs expérimentations jusqu'au 30 avril 2024, avec une prise en charge de 100% des frais la première année, sans avance de frais pour la collectivité. 5 lignes de covoiturage sont concernées par l'expérimentation. Il s'agira d'étudier avec la Région Occitanie et les partenaires la pérennisation ou non de ce service post expérimentation.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- S'adapter à l'urgence climatique
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Préserver et développer des emplois de qualité
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : CCPAP sous délégation de compétence auprès de la Région Occitanie

Coût estimatif : Entre 140 et 160k€

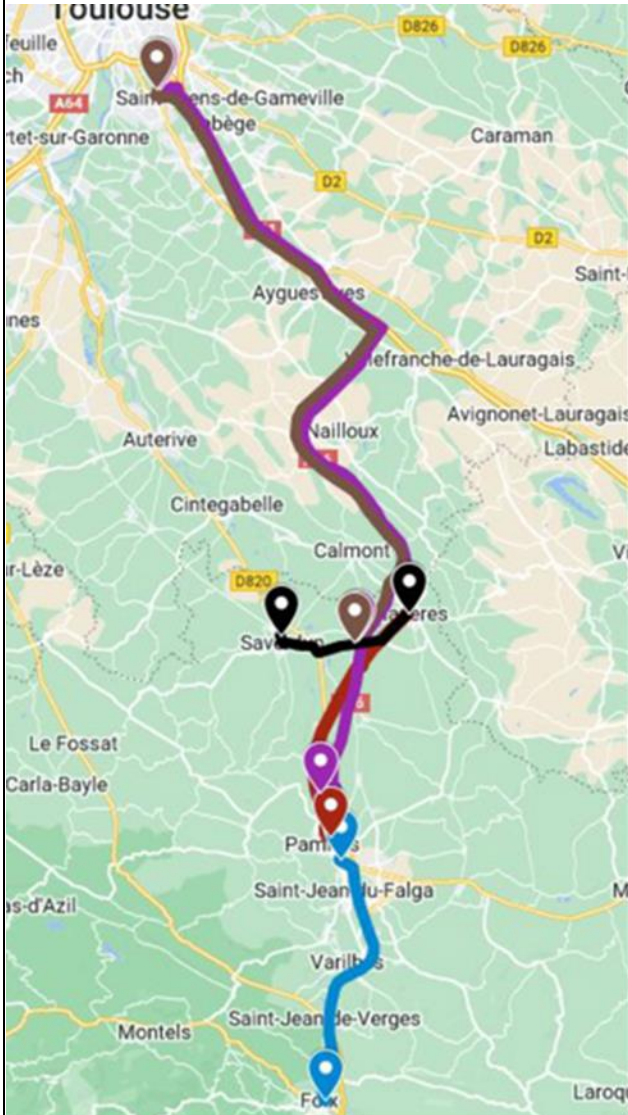
Calendrier prévisionnel :

2022 2025
X 2023 (expérimentation) 2026
X 2024 : Pérennisation ? 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Région Occitanie, Conseil Départemental de l'Ariège, Communauté d'Agglomération Foix-Varilhes, DDT09, SM SCOT VA, CCI, Vinci Autoroute, 3A, ...

Partenariat financier : Etat



Projet 3.1.5.:**Création d'une aire de covoiturage en bordure de la ZA de Gabriélat et de l'échangeur A66**

Descriptif : En bordure de la ZA de Gabriélat et de l'échangeur A66, cette aire vise 49 places avec l'installation d'ombrières, de stationnement vélo longue durée (boxes à vélo sécurisés), recharges électriques, arrêt de bus, de distributeur type drive paysans, ... La création de cette aire permettra d'accueillir la ligne Lio 453 (Pamiers centre-ville / Tarascon) qui se prolongera jusqu'à LA ZA d'intérêt Régional.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- S'adapter à l'urgence climatique
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- Préserver et développer des emplois de qualité
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : ASF sous maîtrise d'ouvrage déléguée de la CCPAP

Coût estimatif : 47 241,80€

Coût à la charge de la CCPAP (options)

Calendrier prévisionnel :

X 2022 (études) □ 2025

□ 2023 □ 2026

x 2024 : travaux - Livraison 2nd trimestre □ 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : ASF, Conseil Départemental de l'Ariège, DDT09, ...

Partenariat financier : Région (uniquement pour la création du point d'arrêt), Etat



DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 3.1.6. :

Elaboration d'un Plan de circulation et de stationnement multimodal sur la Ville de Pamiers et déclinaison opérationnelle

Descriptif : Etude visant la création d'un plan de circulation multimodal en faveur des modes actifs (infrastructures et stationnements vélos). Etude structurante, stratégique et pré opérationnelle permettant d'acter des partis pris d'aménagement des espaces publics (piétonisation, zone de rencontre, zone 30...) et de remettre à plat la politique de stationnement pour rendre attractif le centre-ville (client - résident) au profit des modes de déplacement décarbonés.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- S'adapter à l'urgence climatique
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : Ville de Pamiers

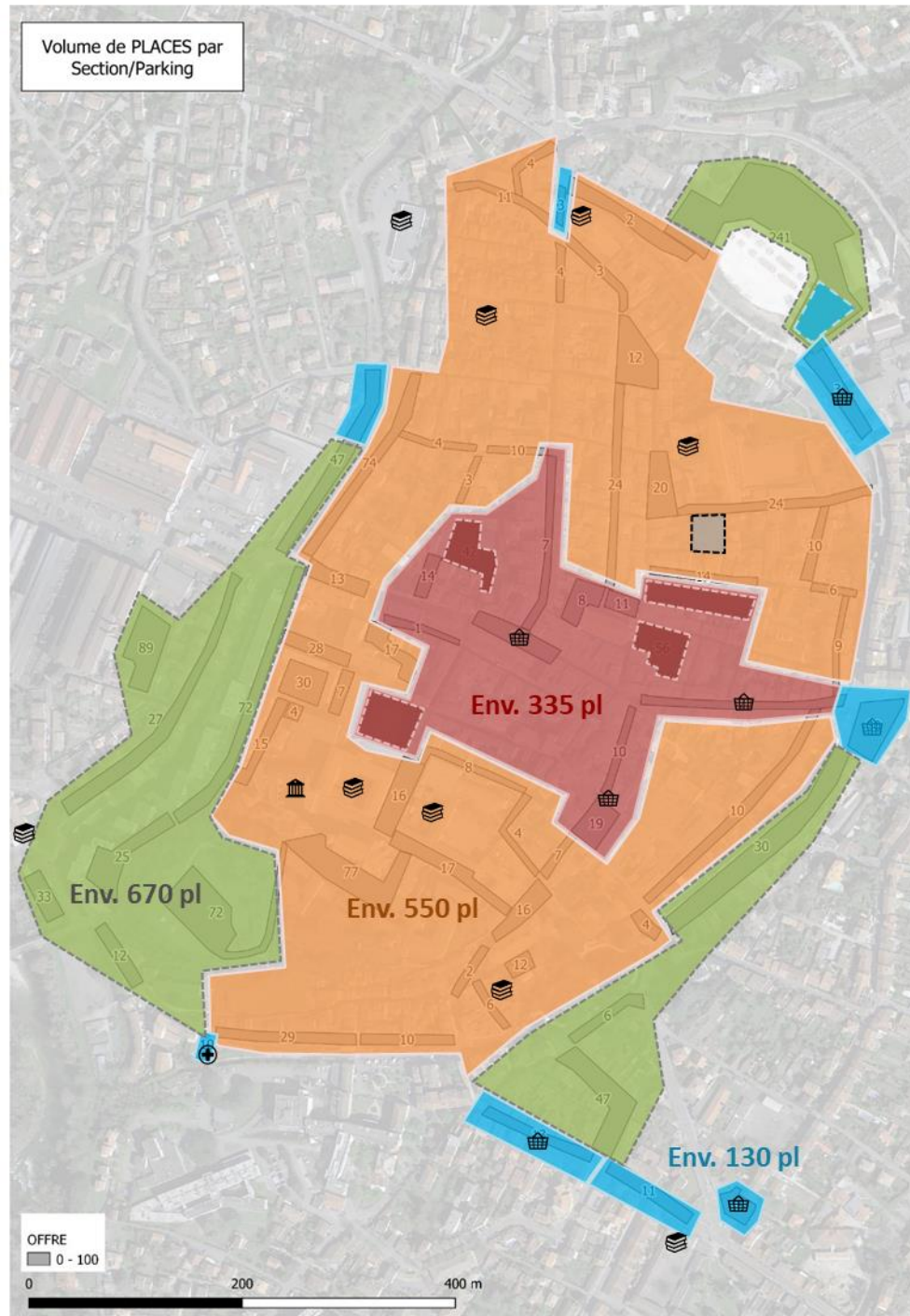
Coût estimatif : 66 590€HT

Calendrier prévisionnel :

X 2022 (étude) 2025

2023 2026

X 2024 : Déploiement 2027-2028



Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Région Occitanie, Conseil Départemental de l'Ariège, DDT09, SM SCOT VA, CCI, , ...

Partenariat financier : Etat, CD09

Projet 3.1.7.:**Elaboration d'un Plan de Déplacement scolaires (programme MOBY)**

Descriptif : LE « PDES » est un projet qui propose, sur la base d'un diagnostic approfondi, un ensemble de mesures qui visent à encourager le recours aux modes de transports alternatifs pour l'ensemble des déplacements de l'établissement scolaire (élèves, enseignants, personnel, livraisons, sorties...) et ainsi réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cet « outil de la mobilité » s'inscrit dans le programme « MOBY » lancé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire en appui de l'ADEME et de « Eco CO2 ».

Référentiel territorial du Pacte**Vert :**

- S'adapter à l'urgence climatique
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,


Maître d'ouvrage : Ville de Pamiers

Coût estimatif : 54 356€HT

Calendrier prévisionnel :

- 2022
 2025



<p>X 2023 (étude) □ 2026 x 2024 : Déploiement 2ND semestre □ 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Maison des Mobilités de Foix, écoles, Région Occitanie, Conseil Départemental de l'Ariège, DDT09, SM SCOT VA, ... Partenariat financier : Etat, CD09, CEE (pour déploiement)</p>	
<p>Projet 3.1.8. : Création d'une Maison des Mobilités sur le secteur Gare - PEM</p> <p>Descriptif : <i>En accord avec le Plan Vélo Vallée de l'Ariège et la feuille de route mobilité de la Communauté de communes, la Ville de Pamiers porte l'ambition de créer à moyen-long terme avec les nombreux acteurs locaux (associations, vélocistes, ...) une Maison des mobilités – Vélos face au PEM de Pamiers (Immeuble nommé Hôtel Baurès acquis par la Ville) dans le but de déployer au sein d'un lieu unique un certain nombre de services dédiés aux cyclistes (Services de location ou de prêt de vélos, Ateliers de réparation, vélo-école,...). Ce projet nécessite en amont de fédérer les acteurs locaux à travers les multiples initiatives et démarches impulsées par ces derniers et par la collectivité. En effet, la création d'un tel lieu étant la consécration d'une politique d'écomobilité amorcées et traduite à travers les actions précédentes.</i></p>	

<p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ul style="list-style-type: none">● S'adapter à l'urgence climatique● Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions● Améliorer la santé et le bien-être des habitants● Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables, <p>Maître d'ouvrage : Ville de Pamiers</p> <p>Coût estimatif : A définir</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <table><tr><td><input type="checkbox"/> 2022</td><td><input type="checkbox"/> 2025</td></tr><tr><td><input type="checkbox"/> 2023</td><td><input checked="" type="checkbox"/> 2026</td></tr><tr><td><input type="checkbox"/> 2024</td><td><input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028</td></tr></table> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenariat technique : Maison des Mobilités de Foix, écoles, Région Occitanie, Conseil Départemental de l'Ariège, DDT09, SM SCOT VA, ...</p> <p>Partenariat financier : Région (sous réserve d'éligibilité au titre du dispositif rénovation énergétique des ERP), Etat, CD09, CEE</p>	<input type="checkbox"/> 2022	<input type="checkbox"/> 2025	<input type="checkbox"/> 2023	<input checked="" type="checkbox"/> 2026	<input type="checkbox"/> 2024	<input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028	
<input type="checkbox"/> 2022	<input type="checkbox"/> 2025						
<input type="checkbox"/> 2023	<input checked="" type="checkbox"/> 2026						
<input type="checkbox"/> 2024	<input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028						

Axe 3	Fiche action 3.2.
Intitulé de l'axe stratégique <i>DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE, LA MOBILITE ET LES CONNEXIONS</i>	Titre de l'action : <i>Favoriser un report modal de la voiture vers les modes actifs</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>L'approbation du « Plan Vélo Vallée de l'Ariège » en décembre 2021 (22^{ème} et 23^{ème} fiches actions du PGD Vallée de l'Ariège) a permis de légitimer et de déterminer des itinéraires structurants avec des potentiels importants de report modal vers le vélo sur la Vallée de l'Ariège : 31 itinéraires prioritaires sur le périmètre de la CCPAP ont été identifiés.</p> <p>Outre l'élaboration d'un schéma directeur cyclable présentant un atlas cartographique sous formes de fiches opérationnelles par tronçon d'itinéraire comprenant le type d'aménagement, le cout et la programmation prévisionnels –(PPI), le Plan Vélo décline :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une charte des aménagements cyclables, • Une charte des mobiliers dédiés au stationnement vélo, • Une présentation des services vélo utiles et à développer sur le territoire (considérant que le volet « infrastructures » est essentiel mais clairement insuffisant pour amener les habitants et usagers vers la pratique des modes actifs) • Un guide de bonnes pratiques en communication » visant l'objectif est de mettre en œuvre des actions de sensibilisation impactantes pour le développement de la mobilité vélo et plus largement développer une culture vélo sur le territoire. <p>Elaboré sur l'ensemble du périmètre du SCot de la Vallée de l'Ariège, ce plan vélo est désormais dépendant pour sa mise en œuvre des gestionnaires de voiries (Département, communes et interco pour les voiries communautaires) et des plus largement des collectivités pour animer et développer des services vélos associés et des actions de sensibilisation et de communication. Cette action vise à présenter les projets que souhaitent développer la Communauté de commune sur son territoire en déclinaison du Plan Vélo Vallée de l'Ariège.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la pratique du Vélo du quotidien en maillant les Pôles générateurs de mobilités, les zones d'emplois, ... • Viser un report modal de la voiture vers le vélo. • Favoriser l'intermodalité avec les PEM notamment de Pamiers en créant les rabattements nécessaires. • Assurer les continuités cyclables entre les communes limitrophes et territoires voisins. • Optimiser et redéfinir l'offre et la politique de stationnement vélo. • Impulser et fédérer les initiatives locales et « acteurs vélos » du territoire pour structurer et développer une culture vélo sur le territoire notamment à travers le développement de services vélos et d'action de sensibilisations impactantes • Communiquer sur cet axe de développement pour un réel impact sur les changements d'usages – (démonstration concrète d'un itinéraire structurant identifié dans le Plan Vélo Vallée de l'Ariège). • Favoriser la transition écologique et une croissance verte (économie décarbonée – vélo), lutter contre le changement climatique et la précarité énergétique en proposant des alternatives aux déplacements motorisés. <p>Renforcer l'attractivité du territoire (redynamisation du centre-ville de Pamiers comme « ville des proximités » (articulation avec les projets de renouvellement urbain à horizon 2030 – politique de la ville) et mettre en valeur les éléments patrimoniaux et remarquables du territoire.</p>	

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 3.2.1. :

Etude de faisabilité et de programmation visant la requalification et l'aménagement de l'Avenue de la Rijole - Route de Villeneuve en faveur des modes actifs (Itinéraire 24 du Plan Vélo Vallée de l'Ariège)

Descriptif : Ce projet vise à étudier la faisabilité technique, programmatique et financière en faveur d'une requalification de l'entrée de Ville Nord via la ZA du Pic et l'intégration sur l'ensemble de l'axe d'une voie verte séparée de la voie motorisée en continuité du projet développé sur l'axe du 9ème RCP (RD11) et ainsi permettre un maillage structurant et notamment une desserte/rabattement vers le PEM de Pamiers, le centre-ville et une continuité cyclable sécurisés vers le centre-Bourgs de la Tour-du-Crieu.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- S'adapter à l'urgence climatique
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Préserver et développer des emplois de qualité
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : CCPAP

Coût estimatif : 35 000€HT

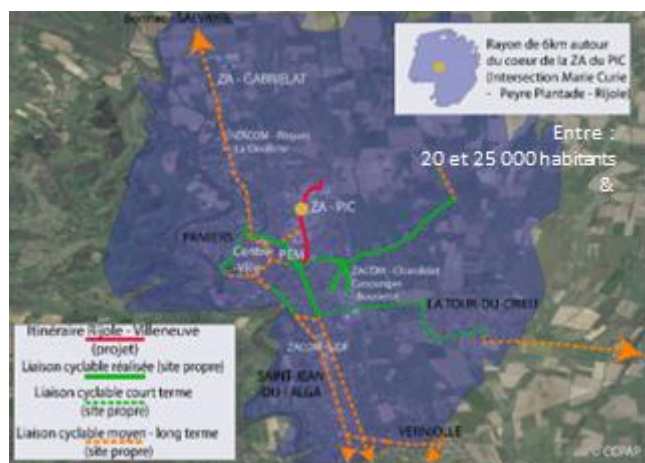
Calendrier prévisionnel :

X 2022 □ 2025
 X 2023 (livraison mars 2023) □ 2026
 □ 2024 □ 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Région Occitanie, Conseil Départemental de l'Ariège, DDT09, SM SCOT Vallée de l'Ariège, Ville de Pamiers, Agence de l'eau, concessionnaires, ...

Partenariat financier : Région, CD09



Projet 3.2.1. :

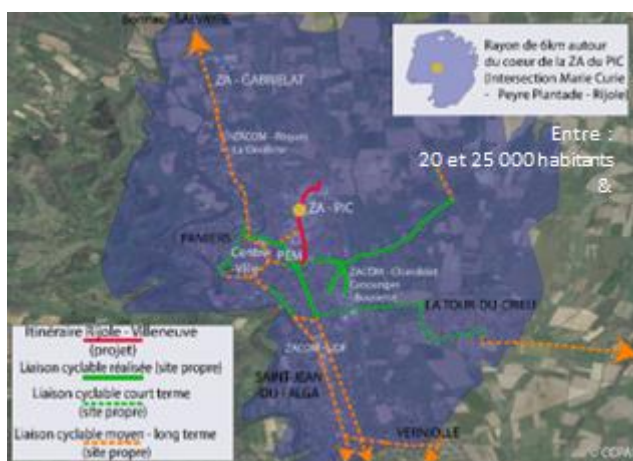
(Etudes techniques, Etudes de conception MOE et Travaux) Requalification et aménagement en faveur des modes actifs Av Rijole (ZA PIC) _ Route de Villeneuve (entrée de ville - pénétrante d'agglomération) pour une continuité cyclable sécurisée au PEM de Pamiers, centre-ville et maillage du pôle urbain appaméen (Itinéraire 24 du Plan Vélo Vallée de l'Ariège)

Descriptif : Le projet consiste en une requalification de l'ensemble du linéaire (près de 1,5 km) de l'Avenue de la Rijole traversant la zone d'activité du PIC à proximité du centre-ville et la connexion des quartiers résidentiels de la Route de Villeneuve (entrée de ville et pénétrante d'agglomération). Cette requalification se traduit notamment par :

- **L'insertion d'un aménagement cyclable sécurisé** (1381 mètres) **du côté Est de l'avenue** sur l'ensemble de l'axe pour une continuité de l'aménagement existant au sud de l'avenue de la Rijole (piste cyclable sur trottoir – gestionnaire Ville de Pamiers). L'aménagement cyclable retenu est celui de la « **voie verte** » (3 mètres), « espace partagé » entre les piétons et cyclistes, isolé et séparé (lice en bois) de la circulation motorisée en réponse aux enjeux du trafic automobile conséquent observé et relevé. L'insertion de la voie verte sera au même niveau que la chaussée. Au niveau des entrées charretières, une continuité de l'aménagement devra être garantie. Un marquage en peinture permettra de matérialiser les entrées-sorties et les lices en bois seront interrompues pour permettre l'accès des véhicules. Le positionnement des lices devra être étudié et validé définitivement lors de l'étude d'AVP (MOE).
- Une **réduction de la chaussée** (emprise routière) à 6,5 mètres sur tout le linéaire (capacité suffisante pour le croisement de 2 poids lourds) pour notamment apaiser les flux, permettre l'insertion de l'aménagement cyclable et structurer l'espace.
- La **création d'un trottoir sur l'ensemble du linéaire Ouest** de la chaussée (de l'autre côté de la voie verte) est également visée pour garantir la continuité du cheminement piéton complémentaire à la voie verte, diminuer l'emprise "visuelle" de la voirie, contribuer au ralentissement des voitures et à la sécurisation des intersections.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- S'adapter à l'urgence climatique
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions



- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Préserver et développer des emplois de qualité
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : CCPAP

Coût estimatif : 2 700 000€HT

Calendrier prévisionnel :

2022 x 2025 (démarrage des travaux)
 2023 x 2026
x 2024 (étude technique et conception MOE) x
2027-2028 (livraison 1^{er} semestre 2027)

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Région Occitanie, Conseil Départemental de l'Ariège, DDT09, SM SCOT Vallée de l'Ariège, Ville de Pamiers, Agence de l'eau, concessionnaires, ...

Partenariat financier : Région (sous réserve d'éligibilité aux critères d'intervention du plan vélo 2 de la Région) , CD09, FEDER, Agence de l'eau, ADEME, Etat (Appel à projet, DETR, DSIL, fond vert).

Projet 3.2.2. :

Déploiement du stationnement vélos sur le territoire intercommunal

Descriptif : A partir du Schéma directeur du stationnement vélo (Plan Vélo Vallée de l'Ariège) et des études mobilités/aménagements des espaces publics réalisées et en cours sur les communes de Pamiers, Mazères, Saverdun, Saint-Jean-du-Falga et de La Tour-du-Crieu (polarités urbaines labellisées ACV, PVD, ORT, QPV, ANRU, BOURGS-CENTRES OCCITANIE), la Communauté de communes ambitionne de fédérer et coordonner les gestionnaires de voiries (5 communes et CCPAP) dans le but de déployer du stationnements vélo à travers une méthodologie de travail :

- Réalisation d'un diagnostic approfondi sur le stationnement vélo existant et le stationnement vélo à déployer via SIG : localisation précise, typologie de stationnement (arceaux = courte durée, moyenne durée = abri, longue durée = boxs sécurisés), nombre, photo, dimensionnements... sur les 34 communes de la CCPAP
- Définition des couts via prestataires et d'une programmation pluriannuelle d'investissements (au regard des capacités financières des communes – CCPAP et aussi au regard de la priorisation des stationnements à déployer).
- Groupement de commande entre les communes et la CCPAP (possibilité pour la CCPAP d'abonder sur un fond de concours en faveur des communes gestionnaires de voiries...)
- Sollicitation des aides financières (Alvéole + sur le stationnement moyenne et longue durée, ...)
- Déploiement progressif du stationnements vélo sur le territoire intercommunal

Cette action répond aux nombreux besoins qui émergent sur le territoire et vise à éviter de développer (même si cela reste positif) le stationnement vélo au « coup par coup » mais dans une logique de planification – programmation et aussi d'une économie d'échelle.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- S'adapter à l'urgence climatique
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Préserver et développer des emplois de qualité
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : CCPAP

 Longue durée



Box sécurisés en gare de L'Isle-Jourdain, Gers.

 Moyenne durée



Arceaux vélos avec abri à Aéroscopia, Toulouse.

 Courte durée



Arceaux vélos le long du canal du midi, Castelnaudary.

Coût estimatif : A définir

Calendrier prévisionnel :

- 2022 x 2025 (déploiement)
- 2023 x 2026
- x 2024 (étude) x 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Communes, Région Occitanie, Conseil Départemental de l'Ariège, DDT09, SM SCOT Vallée de l'Ariège, ...

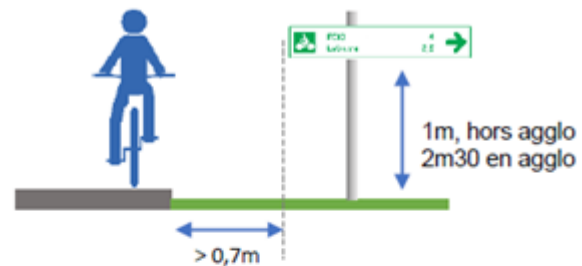
Partenariat financier : ALVEOL +, ADEME, Etat, Région (uniquement dans le cadre d'aménagements PEM), CD09

Projet 3.2.3. :

Déploiement d'une signalétique jalonnement des itinéraires cyclables

Descriptif : Le jalonnement vélo est complémentaire du jalonnement routier standard. C'est un élément de sécurité du cycliste. Il permet de légitimer la pratique du vélo et sa présence sur la route, de mettre en valeur les points d'intérêt locaux, les courtes distances et la rapidité d'un déplacement entre ces points. La signalisation est le support local de la popularité d'un itinéraire. Que ce soit pour les habitants du secteur ou pour les touristes de passage, la signalisation directionnelle inscrit l'itinéraire dans le paysage local, attire l'attention sur son existence et donne envie de le découvrir, tout comme la vitrine d'un magasin. La Communauté de communes porte l'ambition de déployer un jalonnement des itinéraires cyclables sur le foncier pour lequel elle est gestionnaire de voirie (29 communes de la CCPAP et les Zones d'activités économiques, sentiers de randonnées) et sur les itinéraires (existants et à venir) permettant une continuité cyclable entre à minima deux communes et ou vers des pôles générateurs structurants (d'intérêt communautaire). Ceci dans l'objectif d'assurer une cohérence et une homogénéisation du jalonnement à l'échelle du territoire intercommunal. De la même manière que la méthodologie visée pour le stationnement vélo, il conviendra après une définition de la gouvernance (notamment entre les différents gestionnaires de voiries), de définir précisément les itinéraires à jalonner sur le principe d'un schéma directeur s'appuyant sur le Schéma directeur des aménagements cyclables (Plan Vélo décliné à l'échelle du territoire intercommunal) en définissant une priorisation d'intervention au regard du déploiement progressif des aménagements cyclables par les gestionnaires de voirie. A ce jour plusieurs itinéraires à court terme sont considérés :

- Liaison cyclable entre La Tour-du-Crieu et le PEM de Pamiers intégrant la continuité cyclable vers le projet de l'avenue de la Rijole – Villeneuve (ZA du PIC)
- Les Zones d'activités de la CCPAP (Bouriette, Gabriélat...)



Dv43a – pré signalisation avec figurine vélo



Dv21 – signalisation avec figurine vélo



Dv61 – Confirmation avec figurine vélo

- Liaison entre Mazères et la ZA de BONZOM (et à l'intérieur de la ZA)
- Liaison entre Mazères et Saverdun

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- S'adapter à l'urgence climatique
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Préserver et développer des emplois de qualité
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : CCPAP

Coût estimatif : A définir

Calendrier prévisionnel :

□ 2022 x 2025 (déploiement)
 □ 2023 x 2026
 x 2024 (étude) x 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Communes, Région Occitanie, Conseil Départemental de l'Ariège, DDT09, SM SCOT Vallée de l'Ariège, ...

Partenariat financier : ADEME, Etat, CD09

Projet 3.2.4. :

Actions de communication et de sensibilisation impactantes pour développer une culture vélo sur le territoire

Descriptif : A l'appui du « guide de bonnes pratiques en communication » du Plan Vélo Vallée de l'Ariège approuvé en décembre 2021, La Communauté de communes souhaite mettre en œuvre des actions de sensibilisation impactantes pour le développement de la mobilité vélo. L'objectif est de positionner progressivement et durablement de nouvelles habitudes de déplacement par le biais d'actions de communication et d'animation régulières et s'intensifiant dans le temps (actions prévisionnelles) :

- **Création d'une page web sur le site internet de la CCPAP et informations ciblées** visant à relayer l'information des aides et des dispositifs à la disposition des acteurs du territoire pour favoriser la pratique du vélo : ALVEOL +, Objectifs Employeur Pro Vélo, Aide à l'acquisition du vélo, Atelier de réparation, Maison des Mobilités...
- **Stand d'animation et d'information** sur les marchés durant les périodes valorisant les mobilités : Mai à Vélo, Semaine de la mobilité Européenne en fédérant les acteurs vélos du territoire (avec possibilité d'associer les acteurs



Etudes pour la réalisation d'un Plan Vélo - Phase 3

GUIDE DE BONNES PRATIQUES EN COMMUNICATION
 Valoriser et encourager la pratique vélo au quotidien sur le territoire SCOT Vallée de l'Ariège



MAISON DU VÉLO
 Nature - Occitanie



Accusé de réception en préfecture
 069-210902250-20240528-24_17433-DE
 Date de télétransmission : 04/06/2024
 Date de réception préfecture : 04/06/2024

vélos du territoire dans une logique de fédérer et de donner une visibilité aux services et projets développés sur le territoire : prestations associées).

- **Création d'un évènement in situ** (« *parcours à vélo encadré* » par exemple) permettant de valoriser des aménagements cyclables structurants réalisés ou en cours sur le territoire
- **Création d'un évènement « Challenge mobilité »** CCPAP par exemple)
- **« Exposition photos »** en collaboration avec les médiathèques et autres lieux culturels du territoire
- **« Projection de film »** (en collaboration avec les médiathèques et autres lieux culturels du territoire) ,...

Dans tous les cas, il convient de s'appuyer en premier lieu sur les nombreux acteurs locaux (associations telles que WIMOOV, Regard de Femmes, cyclopattes et aussi des entreprises comme les vélocistes) qu'ils soient sur le territoire intercommunal ou de la Vallée de l'Ariège (Maison des mobilités de Foix) pour expérimenter et réussir à pérenniser un tel axe de développement. La Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées en appui de ses communes membres et de ses partenaires visent l'objectif de fédérer ces acteurs autour d'une dynamique commune prenant en compte leur pluralité et domaines d'interventions.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- S'adapter à l'urgence climatique
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Préserver et développer des emplois de qualité
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : CCPAP

Coût estimatif : A définir

Calendrier prévisionnel :

<input type="checkbox"/> 2022	x 2025
<input type="checkbox"/> 2023	x 2026
<input checked="" type="checkbox"/> 2024	x 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Communes, « acteurs vélos » du territoire, Région Occitanie, Conseil Départemental de l'Ariège, DDT09, SM SCOT Vallée de l'Ariège, ...

Partenariat financier : ADEME, Etat, CD09

Projet 3.2.5. :

Etude de faisabilité et de programmation visant une continuité cyclable sécurisée entre Pamiers, Saint-du-Falga et Verniolle (Itinéraires 27 à 31 du Plan Vélo Vallée de l'Ariège à étudier)

Descriptif : Ce projet vise à étudier la faisabilité technique, programmatique et financière en faveur d'une continuité cyclable sécurisée sur ce corridor à très fort enjeu pour l'Ariège. Proposition de mener cette étude sous MO CCPAP dans le but de préparer l'opération avec les gestionnaires de voiries concernés (Communes, CD09, CCPAP) tant sur le plan technique que financier. La réalisation du projet serait à la charge des communes.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- S'adapter à l'urgence climatique
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Préserver et développer des emplois de qualité
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : CCPAP

Coût estimatif : Entre 50 et 70k€HT

Calendrier prévisionnel :

- 2022 X 2025 (étude)
 2023 (livraison mars 2023) 2026
 2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

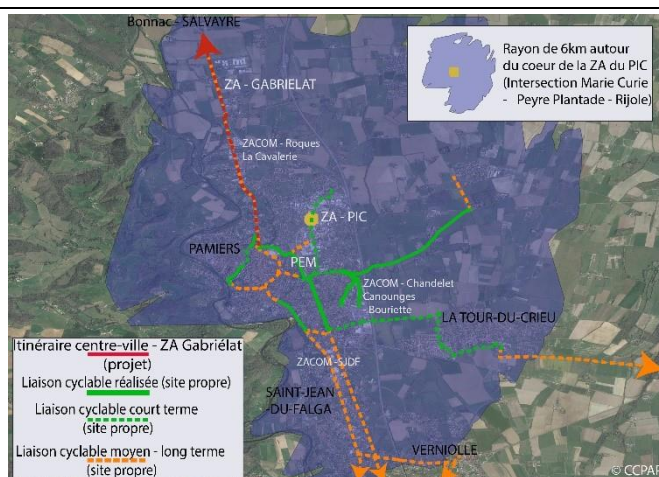
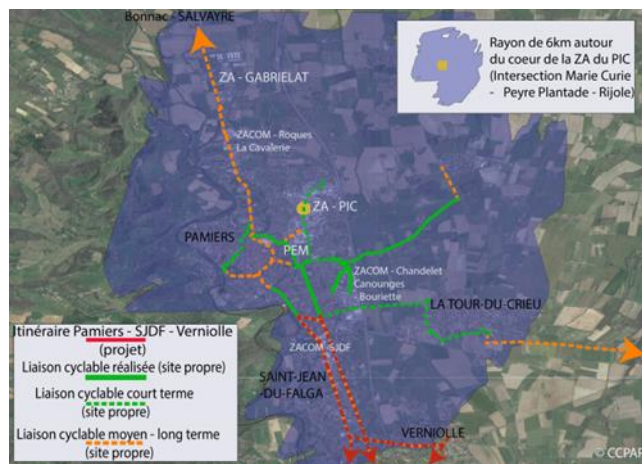
Partenariat technique : Région Occitanie, Conseil Départemental de l'Ariège, DDT09, SM SCOT Vallée de l'Ariège, Ville de Pamiers, Agence de l'eau, concessionnaires, ...

Partenariat financier : Région, CD09

Projet 3.2.6. :

Etude de faisabilité et de programmation visant une continuité cyclable entre Le centre-ville de Pamiers et la ZA de Gabriélat d'intérêt régional (Itinéraires 11 et 12 du Plan Vélo Vallée de l'Ariège)

Descriptif : Ce projet vise à étudier la faisabilité technique, programmatique et financière en faveur d'une continuité cyclable sécurisée entre le centre-ville de Pamiers et la ZA de Gabriélat d'intérêt Régional pour un accès aux zones d'emplois dans une ambition de maillage des continuités cyclables sur le pôle urbain appaméen. Proposition de mener cette étude sous MO CCPAP dans le but de préparer l'opération avec les gestionnaires de voiries concernés



Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240528-24_17433-DE
Date de télétransmission : 04/06/2024
Date de réception préfecture : 04/06/2024

(Communes, CD09, CCPAP) tant sur le plan technique que financier). La réalisation du projet serait à la charge des communes.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
- S'adapter à l'urgence climatique
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Préserver et développer des emplois de qualité
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : CCPAP

Coût estimatif : Entre 50 et 80k€HT

Calendrier prévisionnel :

X 2022 (étude) □ 2025
X 2023 (livraison mars 2023) □ 2026
□ 2024 □ 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Région Occitanie, Conseil Départemental de l'Ariège, DDT09, SM SCOT Vallée de l'Ariège, Ville de Pamiers, Agence de l'eau, concessionnaires, ...

Partenariat financier : **Région, CD09**

Axe 4	Fiche action 4.2
<p>Intitulé de l'axe stratégique</p> <p><i>METTRE EN VALEUR LES FORMES URBAINES, L'ESPACE PUBLIC ET LE PATRIMOINE</i></p>	<p>Titre de l'action :</p> <p><i>Requalification des places du centre-ville</i></p> <p><i>T1 place de la République et abords</i></p>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Le centre-ville de Pamiers dispose d'un patrimoine urbain, paysager et architectural particulièrement exceptionnel, mais il a subi un phénomène de dévitalisation depuis plusieurs décennies au profit des territoires périphériques avec une forte perte de ses habitants et une forte diminution du nombre de commerces.</p> <p>Le périmètre d'étude s'étend place de la République, place du Camp, place des 3 pigeons, place du Mercadal, place du Palais de Justice et leurs abords. Il est décliné en 4 tranches :</p> <p>Projet 4.2.1. : Aménagement des places du centre-ville : T1 place de la République et abords</p> <p>Projet 4.2.2 : Aménagement des places du centre-ville : T2 place des trois pigeons</p> <p>Projet 4.2.3 : Aménagement des places du centre-ville : T3 place du Camp</p> <p>Projet 4.2.4 : Aménagement des places du centre-ville : Place du Mercadal et abords</p> <p>Plusieurs programmes tels que le projet ANRU et action cœur de ville ont été mis en place pour redynamiser le centre et un certain nombre de programmes vont se concrétiser dans les 5 prochaines années :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La villa Major livrée en 2022, rénovation lourde d'un immeuble patrimonial de 13 logements très qualitatif avec terrasses et stationnement. - L'îlot Sainte Claire, restructuration lourde d'un bloc d'immeuble d'habitation pour la création de logements modernes et fonctionnels avec espaces extérieurs et stationnements. - L'île aux enfants, délocalisation sur une friche commerciale d'une école maternelle de 6 classes sur une parcelle paysagée et bordée par les canaux, à livrer en 2024. <p>Ces programmes visent une revitalisation articulant cadre de vie, maintien ou développement de l'activité commerciale, de l'habitat, du tourisme et des loisirs. L'objectif est porté par une volonté forte et rendue nécessaire de faire aimer la ville. Ce contexte patrimonial constitue une opportunité pour promouvoir des modes d'habiter à la fois singuliers et attractifs pour repeupler la ville.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>L'aménagement répondra aux objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer des boucles de déambulation et un secteur piétonnier entre les pôles commerciaux et/ou d'attractivité. ▪ Créer des espaces de détente. 	

- Eviter les aménagements en impasse et les recoins difficiles à surveiller ou à entretenir.
- Rendre accessible les cheminements piétons, les accès aux habitations et aux commerces.
- Implanter une signalétique directionnelle pour les piétons avec temps de parcours.
- Affirmer les espaces paysagers afin d'améliorer le cadre de vie
- Favoriser la renaturation en ville pour mieux gérer les eaux pluviales et s'adapter au changement climatique en favorisant l'infiltration et en mettant en place des techniques de gestion intégrée des eaux pluviales
- Imaginer des espaces plantés à l'entretien simplifié.
- Traiter les pieds d'arbre pour garantir leur conservation.
- Proposer un espace pour les animaux afin de canaliser la problématique des déjections.
- Gérer les eaux pluviales par des techniques alternatives d'infiltration.
- Organiser le stationnement des vélos à proximité des pôles d'attractivité.
- Délimiter et contraindre les zones autorisées à la circulation automobile.
- Prévoir le positionnement des places pour le rechargement des véhicules électriques.
- Le choix des matériaux devra garantir une excellente résistance et un entretien facile.
- La commune n'emploie plus de désherbant chimique il faudra donc veiller à imaginer des surfaces qui s'accommodent, dans la durée, aux nouveaux modes de gestion par brûlage ou simple tonte.

L'ensemble des appareils d'éclairage public sera renouvelé et remplacé par des appareils à LED de puissance inférieure et programmés avec un abaissement de puissance jusqu'à 50% de 23h à 5h.

Les réseaux électriques aériens qui défigurent l'espace public seront dissimulés en souterrain et des bornes électriques escamotables seront réparties sur la place de la République et le square Jean Moulin pour les commerçants non sédentaires du marché. Pas moins de 72 prises 16A seront mises à disposition pour le fonctionnement de leurs appareils électriques.

Un dispositif de contrôle des accès à la zone piétonne avec bornes escamotables automatiques anti-véhicule bélier est également prévu.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 4.2.1. :

Aménagement des places du centre-ville : T1 place de la République et abords

La place de la République est l'espace de rencontre central de Pamiers. Sa rénovation s'inscrit dans la politique de reconquête du centre-ville.

Outre un aspect esthétique, et pratique encourageant la tenue de manifestations culturelles, sociales et commerciales, ce projet a aussi pour but d'adapter l'espace urbain au changement climatique.

Le projet d'aménagement s'étend sur 4900 m² de surfaces actuellement imperméables constituées de sols en béton bitumineux, béton hydraulique et pavages divers.

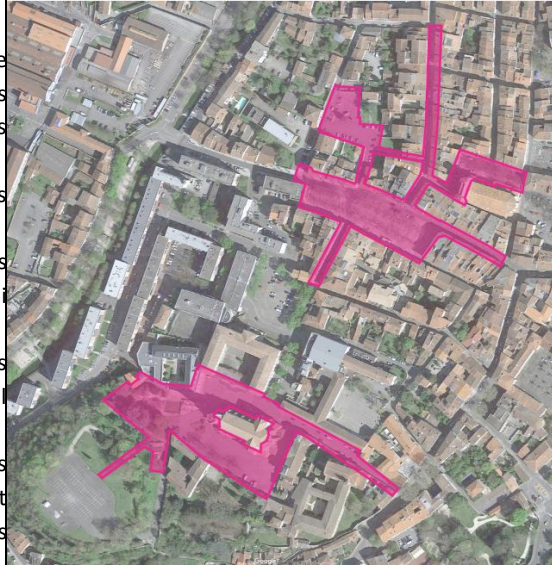
Ces sols seront en grande partie retirés avec des matériaux perméables ou semi perméables.

1909 m² seront traités avec des briques foraines posées sur champ, sans joint, sur un complexe perméable qui pourra laisser passer l'eau entre les briques.

976 m² seront aménagés avec du sable stabilisé. L'un des atouts majeurs de ce revêtement est sa perméabilité. Il laisse bien passer l'eau et ne la retient pas.

776 m² seront revêtus avec des briques et des pavés enherbés à large joints. Ces surfaces concernent essentiellement les zones de stationnement et les zones de transition au pied des arbres et des espaces verts.

470 m² seront purement végétalisés avec un sol en terre végétale.



Référentiel territorial du Pacte Vert :

- S'adapter à l'urgence climatique
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Ville de Pamiers

Coût Opération estimatif :

2024 : 2 500 000 €TTC

Calendrier prévisionnel :

Etudes : 2023

Travaux : 2024-2025

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Maîtrise d'œuvre, Bureau d'étude externe, SDE 09, ABF, DDT, CAUE, CCPAP.

Partenariat financier : Etat, Région, Département, Agence de l'eau, Europe, CCPAP



**Projet 4.2.2 :
Aménagement des places du
centre-ville : T2 place des trois
pigeons**

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- S'adapter à l'urgence climatique
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Ville de Pamiers

Coût Opération estimatif :
700 000 € TTC

Calendrier prévisionnel :

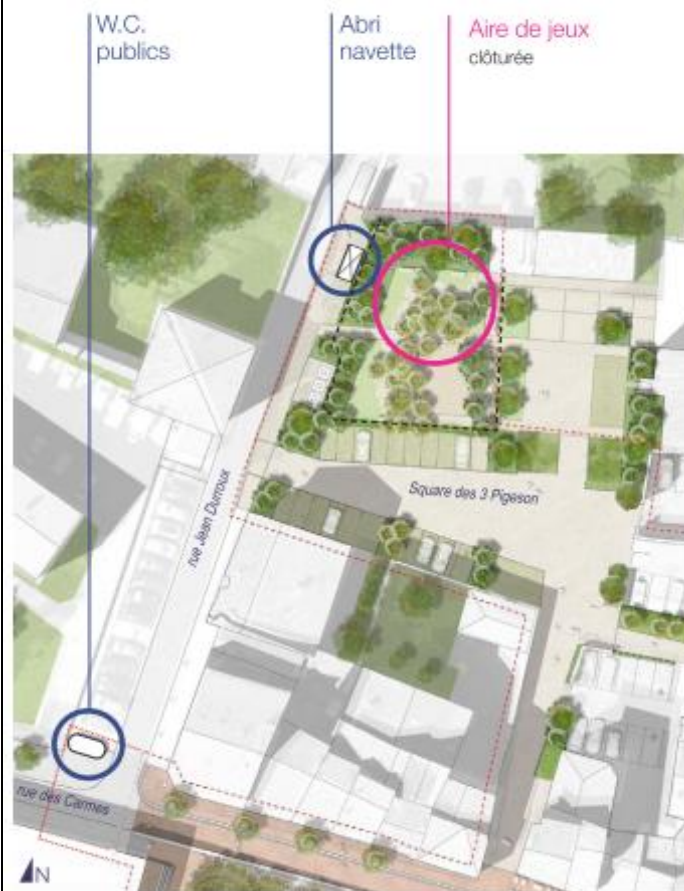
Etudes : 2023

Travaux : 2026

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Maîtrise d'œuvre, Bureau d'étude externe, SDE 09, ABF, DDT, CAUE, CCPAP

Partenariat financier : Etat, Département, Agence de l'eau, Europe, CCPAP



Projet 4.2.3 :**Aménagement des places du centre-ville
: T3 place du Camp**

Le projet d'aménagement s'étend sur 3700 m² de surfaces actuellement imperméables constituées de sols en béton bitumineux, béton hydraulique et pavages divers.

Ces sols seront en grande partie retraités avec des matériaux perméables ou semi-perméables.

3538 m² seront traités avec des briques foraines posées sur champ, sans joint, sur un complexe perméable qui pourra laisser passer l'eau entre les briques.

129 m² seront aménagés avec du sable stabilisé. Il laisse bien passer l'eau et ne la retient pas.

299 m² seront revêtus avec des briques et des pavés enherbés à larges joints. Ces surfaces concernent essentiellement les zones de transition au pied des arbres et des espaces verts.

610 m² seront purement végétalisés avec un sol en terre végétale.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- S'adapter à l'urgence climatique
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Ville de Pamiers

Coût Opération estimatif :
500 000 € TTC

Calendrier prévisionnel :

Etudes : 2023

Travaux : 2025

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Maîtrise d'œuvre, Bureau d'étude externe, SDE 09, ABF, DDT, CAUE, CCPAP

Partenariat financier : Etat, Région, Département, Agence de l'eau, Europe, CCPAP



Projet 4.2.4 :
Aménagement des places du centre-ville
: Place du Mercadal et abords

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- *S'adapter à l'urgence climatique*
- *Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions*
- *Améliorer la santé et le bien-être des habitants*

Maître d'ouvrage : Ville de Pamiers

Coût Opération estimatif :
2 300 000 €TTC

Calendrier prévisionnel :

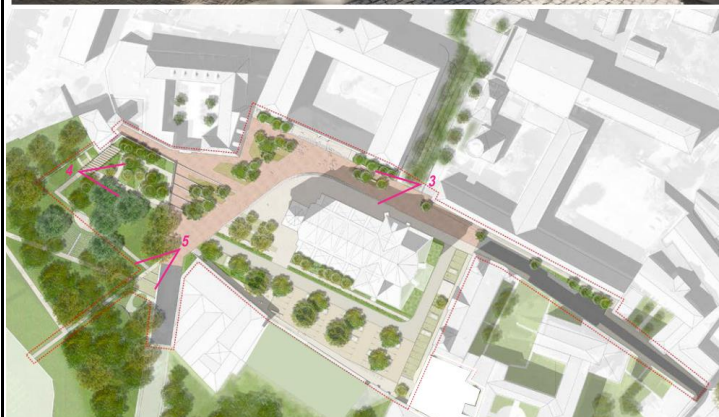
Etudes : 2023

Travaux : 2026

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Maîtrise d'œuvre, Bureau d'étude externe, SDE 09, ABF, DDT, CAUE, CCPAP

Partenariat financier : Etat, Région, Département, Agence de l'eau, Europe, CCPAP



Axe 5	Fiche action 5.1.
Intitulé de l'axe stratégique : <i>FOURNIR L'ACCES AUX EQUIPEMENTS, AUX SERVICES PUBLICS, A L'OFFRE CULTURELLE ET DE LOISIRS</i>	Titre de l'action : <i>Développer et renforcer des équipements publics aux services des habitants de la communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Dans l'inscription de cet axe de développement, la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées porte des projets structurants favorables aux dynamismes de ces trois centres-villes et plus largement au renforcement des fonctions de centralités de Pamiers, Saverdun et Mazères.</p> <p>Dans le domaine de ses compétences aujourd'hui définie, la CCPAP mène des actions en faveur de la petite enfance, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des publics précaires, etc. La CCPAP crée, gère et entretient les établissements d'accueil des jeunes enfants de 0 à 6 ans. En 2018, le territoire de la CCPAP compte 2 286 enfants de 0 à 5 ans. En 2023, les 10 crèches du territoire ont une capacité totale de 339 places, dont 238 en crèche collective et 101 en crèche familiale. Dans une logique de maillage et de pôle urbain, un projet de construction d'un nouvel établissement d'accueil a vu le jour fin aout 2023 (Commune de La Tour-du-Crieu – Bourgs-centres Occitanie). En 2022, au total 296 demandes d'accueil ont été enregistrées auprès du Guichet Unique du Pôle Petite Enfance. 55% de ces demandes se situent sur le pôle appaméen (Pamiers, La Tour du Crieu, Saint Jean du Falga) et 29% concernent le secteur de Saverdun-Mazères. Il est constaté une diminution progressive du pourcentage de demandes issues du bourg centre de Pamiers qui représentent encore 44 % des demandes d'accueil en 2022 et 2021. Ce pourcentage était de 62,35 % en 2018 et 55 % en 2019. Toutefois, nous avons pu observer que de nombreuses familles se sont installées sur le territoire de la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées, aussi bien sur le secteur de Pamiers (et notamment du bourg centre), que sur celui de Mazères – Saverdun. Cette forte hausse se ressent très fortement sur les demandes d'accueil (+ 23 % par rapport entre 2020 et 2021) et plus spécifiquement depuis septembre 2021 où il a été enregistré 46 demandes sur ce seul mois. La tendance a été maintenue très haute jusqu'en décembre 2021. Les enfants accueillis dans les crèches gérées par l'intercommunalité résident dans 26 communes différentes du territoire intercommunal. Si la capacité d'accueil petite enfance est largement développée sur le territoire, bien qu'inégalement répartie, les structures d'accueil rencontrent des difficultés de recrutement d'assistantes maternelles pour travailler en crèches familiales et des professionnels de la petite enfance pour les crèches collectives.</p> <p>D'autre part, soucieuse d'offrir un accueil de proximité, la communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées projette de rassembler en un site l'ensemble de ses services administratifs. Le choix du site s'est porté en centre-ville de Pamiers, aux portes du QPV. En outre, il s'agit de la reconquête d'une friche qui a été réhabilitée et sera agrandie dans une approche de développement durable.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir des services de proximité en cœur de ville - Accompagner la parentalité et les familles en proposant une offre d'accueil des enfants diversifiée - Favoriser les liens intergénérationnels - Limiter la consommation foncière en réhabilitant une friche - Développer les énergies renouvelables et désimperméabiliser les sols 	

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 5.1.2. :

Création d'un équipement composé d'une crèche intercommunale et d'un Relais Petite Enfance sur la commune de La Tour du Criou

Descriptif : En 2019, la communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées, en qualité de maître d'ouvrage, a décidé de réaliser, sur un terrain cédé par la commune de la Tour du Criou, un établissement accueillant la petite enfance, visant à :

- Augmenter la capacité d'accueil de la crèche collective de la Tour du Criou « Les Souleillous » pour répondre à l'évolution des besoins, et à l'essor démographique observé au sein de l'intercommunalité,
- Créer un espace pour le Relais Petite Enfance (RPE) dans le nouveau bâtiment pour accueillir les assistantes maternelles du secteur et répondre aux familles en recherche d'un mode de garde,
- Doter la collectivité d'un outil performant, proposant une gestion rationnelle de l'espace, ainsi qu'un entretien et une maintenance découlant naturellement d'une démarche soucieuse de durabilité,
- Équiper les agents d'un établissement fonctionnel qui répond aux normes en matière de sécurité et de confort et aux besoins spécifiques liés à l'accueil de jeunes enfants,
- Mettre à disposition de la population un établissement fonctionnel, inscrit dans une architecture éloignée des gestes « spectaculaires », lumineuse, confortable (acoustique, thermique, hygrométrie), accompagnée d'espaces extérieurs qualitatifs.

Ce nouvel équipement entièrement dédié à la Petite Enfance regroupera sur un même site les 2 structures : multi accueil et RPE, les deux équipements restent indépendants. La crèche multi-accueil fonctionne tous les jours de la semaine de 7h30 à 18h30, sauf le weekend. Le RPE fonctionne tous les jours de 9h à 17h et accueillera les assistantes maternelles en groupe, 3 voire 4 matinées par semaine.

Les objectifs généraux exposés ci-dessus, conservent évidemment pour priorité l'éveil de l'enfant, et notamment le développement de sa motricité et de son expression.

Référentiel territorial du Pacte Vert

- 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : CCPAP



<p>Coût estimatif : 1 905 962.28€ HT</p> <p>Calendrier prévisionnel : x 2022 Travaux □ 2025 x 2023 Livraison □ 2026 □ 2024 □ 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : CD09, CCPAP Partenariat financier : Etat, CAF, Région, CD09, SDE09, MSA</p>	
<p>Projet 5.1.4. : Création d'une nouvel équipement intercommunal composé d'une crèche collective et d'une crèche familiale sur la commune de Pamiers</p> <p>Descriptif : <i>Eléments historiques : Pour répondre aux besoins croissants des familles Appaméennes, une étude a mis en lumière la nécessité d'avoir une politique de diversification afin de proposer une offre complémentaire pour les familles.</i> <i>En 2003, ouvre la Maison de l'Enfance qui offre un agrément de 100 places. Elle regroupe au rez-de-chaussée la crèche collective, les services administratifs, au 1er étage la crèche familiale et au 2ème étage la ludothèque.</i></p> <p><i>Différentes étapes jalonnent la montée en puissance de la compétence Petite enfance. En janvier 2024, la capacité totale d'accueil proposée par la CCPAP est de 294 places d'accueil réparties dans huit crèches gérées directement et deux crèches privées. Ces services sont complétés par cinq Relais Petite Enfance et une ludothèque.</i></p> <p><i>Eléments contextuels : Le bâtiment actuel Rue de la maternité à Pamiers est une mise à disposition de la ville de Pamiers à la CCPAP. Ce bâtiment héberge plusieurs services du Pôle petite enfance. Les bâtiments attenants ont été vendus par la ville de Pamiers à une société privée et un projet de rénovation va voir le jour en démarrant par une phase de déconstruction.</i></p> <p><i>Face à cette situation et dans l'objectif de répondre au mieux aux besoins des familles qui évoluent (demandes pour un mode de garde en centre-ville, horaires atypiques, absence d'équipement dans le Nord de Pamiers, ...), la construction de nouveaux bâtiments avec une crèche collective en RDC et une crèche familiale au 1er étage devient nécessaire afin de</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Préserver la qualité de vie et privilégier un développement local raisonné</i> • <i>Développer les prestations de services publics pour l'ensemble de la population</i> • <i>Renforcer les services de la petite enfance et le soutien à la parentalité</i> • <i>Un bâtiment aux formes arrondies est bienvenu, permettant ainsi une circulation harmonieuse,</i> 	 <p>Zone d'implantation de cet équipement au Nord du centre-ville et en proximité immédiate du QPV</p>

contenante, adaptée aux différents publics accueillis

La crèche collective accueillera 24 enfants de 2 mois et demi à l'âge de la scolarisation, en simultané. Une réflexion sera menée sur une ouverture en horaires atypiques de 6h00 à 21h00 du lundi au samedi en fonction des besoins des familles. Les accueils seront des accueils d'urgence, réguliers ou occasionnels.

La crèche familiale aura un agrément pour 66 enfants de 2 mois et demi à l'âge de la scolarisation, en simultané. Une crèche familiale permet d'être à la fois un mode d'accueil individuel et collectif autour d'un projet d'établissement et d'un règlement de fonctionnement, de sécuriser les assistantes maternelles en mixant là encore du collectif avec de l'individuel, mais aussi de favoriser le développement de l'enfant, de permettre aux parents de concilier vie familiale et professionnelle des parents, ...

Le projet va redonner un élan à la crèche familiale de Pamiers en associant les professionnels pour créer un nid maternel, développer les projets pour répondre davantage aux besoins des familles, ...

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : CCPAP

Coût estimatif : A déterminer

Calendrier prévisionnel :

<input type="checkbox"/> 2022	x 2025 Travaux
<input type="checkbox"/> 2023	x 2026 Travaux & fin
x 2024 AMO	<input type="checkbox"/> 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAF, Conseil Départemental et ses services de PMI

Partenariat financier : MSA, CAF, Région, ministère de la Défense, SDE 09, CD09

Projet 5.1.5. :

Création d'une ludothèque intercommunale tous publics petite enfance (0-11 ans)

Descriptif : Le projet de ludothèque en cœur de ville poursuit un objectif d'offrir des services aux publics de proximité. Il ambitionne également d'élargir la connaissance ludique en proposant un grand choix de jeux de qualité faisant appel à un patrimoine culturel varié. Un tel projet permet de combattre les inégalités en matière de jouets mais aussi de favoriser les échanges et les rencontres intergénérationnelles par l'intermédiaire du jeu et, enfin, de favoriser le soutien à la parentalité en permettant aux familles des moments de pause, de parenthèse dans le quotidien, de plaisir autour du jeu. L'espace défini à ce stade se situe exclusivement en RDC de la rue Gabriel Péri,



il se développe sur environ 400 m² de SDP et disposera d'une dizaine de places de stationnement et d'un jardin – espace extérieur en cœur d'îlot.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : CCPAP

Coût estimatif : Investissement prévisionnel stade convention ANRU : 927 772€HT / Répartition à définir ultérieurement : achat de la « coque » en VEFA et aménagement – tx de 2nd œuvre sous MOA CCPAP

Calendrier prévisionnel :

- 2022 x 2025 : Conception
 □ 2023 x 2026 : Travaux prévisionnels
 x 2024 : Procédure AAP / Prog □ 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Opérateur privé, DDT, ABF, CAUE, CAF, plusieurs services de la CCPAP associés, Ville de Pamiers

Partenariat financier : ANRU (448 529€ stade convention), Etat, CD09, Région Occitanie (60 000€ stade convention), CAF

Ilot Sainte Claire - Pamiers Schéma de principe - Programme - Mai 2022



Projet 5.1.6. :

Création d'une nouvelle Maison d'Assistants Maternels communautaire

Descriptif : Une Maison d'Assistants Maternels est un lieu d'accueil de jeunes enfants (2,5 mois à 6 maximum) où exercent 4 assistants maternels maximum agréés par le Conseil Départemental dans un même local. Ce nouvel équipement sera rattaché à la crèche familiale de Pamiers déjà existante et sera porté par la CCPAP.

C'est un mode d'accueil qui combine l'accueil individuel et l'accueil collectif par des assistants maternels sous le regard et l'accompagnement d'une équipe de professionnels diplômés et formés (Infirmière puéricultrice, Educateur de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture).

Ce nouveau dispositif permettra de :

- Maintenir et développer le nombre de places sur la commune de Pamiers
- Compléter l'offre d'accueil petite enfance proposée par la CCPAP
- Rendre attractif et innovant le métier d'assistant maternel et ainsi permettre les remplacements des départs en retraite

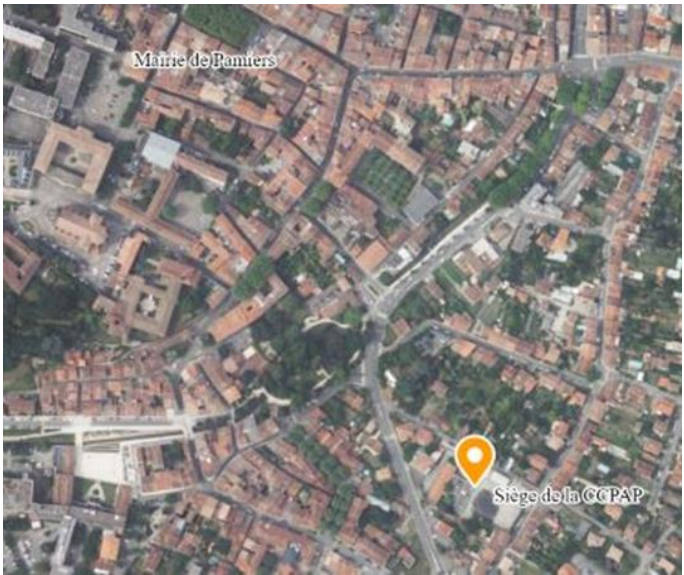
Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,


Maître d'ouvrage : CCPAP

Coût estimatif : A définir



<p>Calendrier prévisionnel :</p> <p>□ 2022 x 2025 □ 2023 x 2026 □ 2024 x 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenariat technique : CAF, Conseil Départemental et ses services de PMI</p> <p>Partenariat financier : MSA, CAF, Région, CD09, Etat</p>	
<p>Projet 5.1.7. :</p> <p>Extension du siège de la CCPAP, amélioration de la performance énergétique et désimperméabilisation</p> <p>Descriptif : <i>En 2022, la CCPAP a acquis des locaux désaffectés (ancien site industriel), aux portes du QPV et du périmètre ORT. Le projet consiste :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>En l'extension du bâtiment pour accueillir en un site, en centre-ville, l'ensemble des services administratifs communautaires ;</i> - <i>En un réaménagement des espaces extérieurs : réaménagement du parking mais surtout une désimperméabilisation partielle ;</i> - <i>A changer le système de chauffage et rafraichissement par une installation géothermique.</i> <p><i>Ainsi, sont maintenus des services de proximité en cœur de ville (inscription en crèches, paiement des modes de garde communautaires mais aussi guichet Habitat avec un accueil pour les aides à la rénovation ou encore le Permis de louer). L'objectif est d'être au plus près de la majorité des habitants mais aussi de maintenir un centre-ville dynamique et offrant de services publics.</i></p> <p><i>Des salariés viendront sur ce site et seront aussi des consommateurs potentiels pour les commerçants du quartier.</i></p> <p><i>De plus, l'équipement est conçu pour prendre en compte les enjeux de la transition (ré emploi de bâtiments déconstruits, conversion en géothermie, renaturation et désimperméabilisation du parking, station vélo pour favoriser les mobilités douces).</i></p> <p><i>Enfin, cette réhabilitation d'une friche industrielle répond pleinement aux enjeux de sobriété foncière.</i></p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive • S'adapter à l'urgence climatique • Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions • Améliorer la santé et le bien-être des habitants • Préserver et développer des emplois de qualité • Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables, <p>Maître d'ouvrage : CCPAP</p> <p>Coût estimatif : 2 325 000 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p>□ 2022 x 2025 <i>Travaux et livraison</i></p>	 <p>Mairie de Pamiers</p> <p>Siège de la CCPAP</p>
	<p>Accusé de réception en préfecture 009-210902250-20240528-24_17433-DE Date de télétransmission : 04/06/2024 Date de réception préfecture : 04/06/2024</p>

<p>x 2023 Maitrise d'œuvre □ 2026 x 2024 Travaux □ 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : ALEDA 09 Partenariat financier : Etat, CD09, Agence de l'eau, FEDER</p>	
--	--

Axe 5	Fiche action 5.1.8
Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs	Titre de l'action : <i>Aménagement de « la maison des protections des familles de l'Ariège »</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<i>Pamiers, comme ville la plus peuplée de l'Ariège, représente un bassin de vie important. Le projet des travaux d'aménagement de locaux pour l'accueil des familles dans le cadre de la lutte contre les violences familiales est de nature à renforcer les services rendus à la population et son bien-être général.</i>	
Objectifs stratégiques	
La ville de Pamiers assure la réalisation de travaux dans les locaux de la gendarmerie, qui lui appartiennent, afin de créer les locaux adaptés à l'accueil de famille dans le cadre de la lutte contre les violences familiales, tout en procurant des logements supplémentaires pour accueillir des gendarmes supplémentaires.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 5.1.8. : Aménagement des locaux de la gendarmerie pour l'accueil des familles dans le cadre de la lutte contre les violences intrafamiliales</p> <p>Descriptif :</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <p>Améliorer la santé et le bien-être des habitants</p> <p>Maître d'ouvrage : Ville de Pamiers</p> <p>Coût estimatif : 165 000 €</p> <p>Calendrier prévisionnel : Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.</p> <p><input type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Gendarmerie Partenariat financier :</p>	

Projet 5.1.9 : Projet 5.4.2 / Création école maternelle 6 classes évolutive à 8 classes – Ecole Marcel Pagnol / Ile aux enfants

Descriptif : L'opération se développe sur une logique « à l'îlot ». Il s'agit de construire une école maternelle d'une capacité de 6 classes adossée à un jardin public sur un site entouré de canaux (une île) et s'inscrivant pleinement dans son environnement (armature en système sur les équipements, aménagements et habitat en partie nord du centre ancien mais également, en prolongement du calvaire – espace naturel situé à proximité et continuité des cheminements doux et qualitatifs et patrimoniaux que sont les canaux). Elle accueillera les enfants de l'école actuelle de l'îlot Ste Claire (qui sera démolie dans le cadre du projet du dit îlot, dès libération du site) ainsi que des enfants de l'école maternelle des Carmes. Ce projet est vertueux sur tous les aspects (matériaux biosourcés, géothermie, démarche de projet, économie d'énergie et participation active des usagers dès sa phase de programmation).

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 2. S'adapter à l'urgence climatique
- 3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Ville de Pamiers

Coût estimatif : Environ 4,6M€ dont env. 4,1M€ tva (HT)

Calendrier prévisionnel :

X 2022 : Conception □ 2025
 X 2023 □ 2026
 X 2024 □ 2027-2028


Livraison : Fin 2023 / Mise en service : Fin février 2024

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : DDT, ABF, CCPAP, Ville de Pamiers, Parc Naturel Régional, enseignants, éducation nationale

Partenariat financier : ANRU (1,3M€), Etat – DSIL (300 000€), Etat – DETR (149 965€), Géothermie : ADEME (83 000€), CD 09 (10 000€), FEDER (197 110€)



Axe 5	Fiche action 5.1.10
Intitulé de l'axe stratégique Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs	Titre de l'action : <i>Projet numérique des écoles de Pamiers</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Depuis plusieurs années un projet numérique sur les écoles de Pamiers a été déployé pour permettre aux élèves des écoles publiques de maîtriser l'outil informatique, internet et de faire de la prévention à l'éducation à l'image ; L'utilisation du numérique est un enjeu du socle commun des compétences	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> – Permettre aux enseignants de bénéficier d'outils numériques adaptés à leur pratique pédagogique – Favoriser la communication avec les familles – Permettre aux enfants de développer leur compétence 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 5.1.10. : Descriptif : il s'agit de proposer des solutions informatiques adaptées aux âges des enfants. Sur les écoles maternelles des tablettes numériques ont été choisies et sur les élémentaires des valises avec 15 ordinateurs portables et un vidéo projecteurs par classe (une valise par école). Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>sans objet</i> Maître d'ouvrage : Ville de Pamiers Coût estimatif : 60 000 € Calendrier prévisionnel : <i>Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.</i> <input checked="" type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2025 <input checked="" type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028 Partenaires potentiellement concernés : Partenariat financier : Education nationale Partenaires techniques : service informatique, EQUADEx, éducation nationale	<p style="text-align: center; color: #0070C0;">Document graphique</p>  <p style="font-size: small; margin-top: 5px;">Dans une classe de l'école du Béage, un écran interactif SpeechiTouch est installé sur un support mural motorisé réglable en hauteur grâce à une télécommande.</p>

Axe 5	Fiche action 5.3.
Intitulé de l'axe stratégique : <i>FURNIR L'ACCES AUX EQUIPEMENTS, AUX SERVICES PUBLICS, A L'OFFRE CULTURELLE ET DE LOISIRS</i>	Titre de l'action : <i>Développer une offre diversifiée et destinée à tous en matière de lecture publique</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p><i>La communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées a mis en place un service public de la culture orienté vers la lecture publique, la musique et l'éducation aux arts et au jeu.</i></p> <p><i>En matière de lecture publique, le « Bibliopôle », réseau de lecture intercommunal, est constitué de huit médiathèques (quatre structures bénévoles et quatre structures professionnelles). Les médiathèques qui composent le réseau sont, pour l'heure, municipales, et adhèrent au réseau par le biais d'une convention de partenariat. En termes de services, une carte unique et gratuite permet aux usagers de bénéficier d'un catalogue élargi et d'accéder à des ressources numériques (presse en ligne, autoformation, médiathèque numérique). La navette documentaire permet aux usagers d'emprunter, de réserver et de rendre des documents dans toutes les bibliothèques. Cette offre est complétée par de nombreuses actions culturelles (expositions, ateliers, spectacles, lectures) gratuites et ouvertes à tous. Les partenaires du réseau sont multiples : outre les écoles et établissements socio-éducatifs qui sont accueillis pour des prêts de livres, des projets, des lectures, des rencontres d'auteurs et des spectacles, de nombreux projets sont menés en partenariat avec les associations et acteurs culturels locaux. Bien que le champ social mériterait d'être davantage investi, certaines des bibliothèques du réseau proposent des actions de type portages de documents à domicile, lectures en EPHAD, développement de fonds spécifiques, lectures hors les murs en direction de publics en difficulté en partenariat avec la CAF. Le champ numérique, malgré les nombreuses ressources en ligne, est, quant à lui, largement sous investi en raison d'un sous-équipement et de l'absence de personnels formés ; il doit faire l'objet d'une mise en adéquation avec les réalités contemporaines et les besoins des publics.</i></p> <p><i>Pour l'année 2023, le Bibliopôle comptait 4793 usagers inscrits (4301 pour les médiathèques professionnelles et 492 pour les médiathèques bénévoles) pour une population intercommunale de 41 262 habitants. Durant cette année, le volume totale de prêts s'élevait à 133 832 documents (hors ressources numériques).</i></p> <p><i>Deux pôles structurent le réseau :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Pôle Pamiers/St-Jean-du-Falga : 2567 usagers inscrits (2025 pour Pamiers et 542 pour St-Jean-du-Falga) et 69 582 prêts (50 156 pour Pamiers et 19 426 pour St-Jean-du-Falga) pour une population municipale ensemble de 19 792 habitants</i> ➤ <i>Pôle Saverdun/Mazères : 1734 (951 pour Saverdun et 783 pour Mazères) et 53 174 prêts (33 527 pour Saverdun et 19 647 pour Mazères) pour une population municipale ensemble de 8 687 habitants.</i> <p><i>Jusqu'au 1er janvier 2022, le Bibliopôle ne procédait qu'aux acquisitions des collections « Jeunesse » et des animations pour ce public. Depuis cette date, l'ensemble des acquisitions (livres, cd, dvd) sont prises en charge par la CCPAP. Le Bibliopôle gère également la navette, le SIGB (logiciel-métier des bibliothèques), la communication pour tous les événements pris sur le budget CCPAP, et réalise des interventions en milieu scolaire, crèches et relais assistantes maternelles. En termes de ressources humaines, le Bibliopôle est composé de deux agents en catégorie B : l'un est consacré au soutien des bénévoles, à l'administration du SIGB et du site internet du réseau, à la supervision de la navette, aux acquisitions « Adulte », et à la communication ; l'autre est dédié à toutes les actions d'animation jeunesse, à la programmation des actions culturelles dans ce domaine, au soutien des bénévoles pour les accueils de classe, et aux acquisitions « Jeunesse ». La coordination est assurée par la directrice du réseau de lecture publique (catégorie A+).</i></p> <p><i>Afin d'améliorer le service rendu au public et de faire évoluer le service vers un fonctionnement plus pertinent, à partir de 2025, les médiathèques d'intérêt communautaire seront transférées à la CCPAP. Une ludothèque (projet ANRU) sera</i></p>	

intégrée au projet CF. FICHE ACTION 5.1. Elle se situera à Pamiers, en partie nord du centre ancien (rééquilibrage de l'offre à cette échelle).

Afin de répondre aux priorités énoncées dans le projet de territoire en matière culturelle, à savoir notamment « Favoriser l'égalité d'accès à la culture pour tous », le réseau de lecture doit se doter de documents d'orientation stratégiques spécifiques à la lecture publique, faire évoluer les services et actions proposés vers davantage de cohérence, et répondre à des enjeux diversifiés liés aux réalités rurales et urbaines du territoire.

Objectifs stratégiques

- Favoriser l'accès à la culture en tout point du territoire intercommunautaire.
- Mettre en œuvre des actions culturelles variées.
- Mutualiser les moyens et les ressources.
- Améliorer l'accueil des publics par une mise à niveau des infrastructures.
- Elaborer un Schéma intercommunal de développement de la lecture publique.
- Elaborer un contrat territoire lecture.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 5.3.1. : Proposer une programmation d'action culturelle structurée et attractive

Descriptif : Grâce au budget d'action culturelle intercommunal, les bibliothèques du réseau proposent une programmation abondante, surtout à destination du jeune public, avec plus d'une quinzaine de manifestations par an. Le Bibliopôle s'investit dans les opérations portées par le ministère de la Culture, à l'instar des Nuits de la lecture et de Partir en Livres, permettant de faire connaître les bibliothèques et de mettre le public au contact de la création. La CCPAP a aussi créé un prix des lecteurs, en partenariat avec la Direction petite Enfance et les relais petite enfance, afin de favoriser l'accès à la lecture dès le plus jeune âge. De façon similaire, le Bibliopôle coordonne la participation des bibliothèques à un prix des lecteurs proposé aux écoles en partenariat avec l'association Les Incorruptibles. Au-delà de ces rendez-vous culturels annuels, le Bibliopôle, en associant les professionnels et bénévoles, portent des animations qui sont programmées au fil de l'eau durant l'année. Certains projets portent sur l'environnement, en cohérence avec le label TEN détenu par la CCPAP.

Il convient à présent de sortir de la logique de la programmation au coup par coup et de diversifier l'offre pour construire une politique d'action culturelle efficace et s'adresser à tous les publics et publics potentiels. Les actions qui se déroulent dans les médiathèques des communes identifiées doivent être construites en tenant compte de publics cibles et une charte d'action culturelle définissant un cadre doit être élaborée.

Référentiel territorial du Pacte Vert

- 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : CCPAP

Coût estimatif : 20 000 euros.

Calendrier prévisionnel :

X 2022	X 2025 : rédaction d'une charte d'action culturelle
X 2023	X 2026
X 2024	X 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : DRAC, Département



Projet 5.3.2. : Requalification des médiathèques (études et travaux structures, ERP, accessibilité, rénovation énergétique, mobilier, investissements informatiques) à la suite du transfert des médiathèques d'intérêt communautaire

Descriptif : Dans le cadre du transfert des médiathèques d'intérêt communautaire, il est nécessaire de réaliser une étude technique de l'état des bâtiments pour le calcul de la retenue sur l'attribution de compensation des communes concernées. Il s'agit aussi de faire un état des lieux du mobilier, de prévoir des réaménagements internes et des investissements informatiques (postes informatiques et Wi-Fi pour le public, tablettes, liseuses) pour permettre leur mise à niveau.

- 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : CCPAP

Coût estimatif : minimum de 20 000 pour les études techniques. Base de 15 000 pour les équipements informatiques. Mobilier 45 000 euros

Calendrier prévisionnel :

- 2022 X 2025 investissements informatiques
- 2023 X 2026 investissements mobiliers
- X 2024 : diagnostics techniques 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE

Partenariat financier : DRAC, Département



Projet 5.3.3. : Elaboration d'un Schéma intercommunal de développement de la lecture publique et d'un Contrat Territoire Lecture

Descriptif : La loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique prévoit que « lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale décide que la lecture publique est d'intérêt intercommunal, il élabore et met en place un schéma de développement de la lecture publique ». Dans ce contexte et à la suite du transfert de compétence, le Bibliopôle travaillera à l'élaboration de ce document stratégique pour définir, piloter et animer une politique de lecture publique pertinente et centrée sur les besoins de sa population. Ce schéma sera également un outil fédérateur pour les agents du réseau. Il s'agira, au préalable, de réaliser un diagnostic de lecture publique et de territoire. Le Bibliopôle souhaite compléter cette démarche par la signature d'un Contrat Territoire Lecture. Signé avec la DRAC, cet outil sur-mesure permet d'accompagner les projets de lecture publique et d'accès aux usages numériques sur 3 ans. Il favorise les projets à destination des publics éloignés de la culture, et doit être précédé d'un pré-diagnostic.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : CCPAP

Coût estimatif : 40 000 euros pour le diagnostic externalisé, subventionnable à hauteur de 50% par la DRAC dans le cadre de l'élaboration d'un CTL.

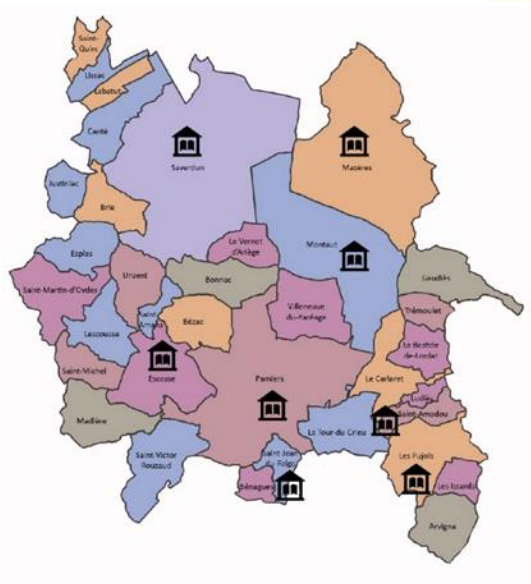
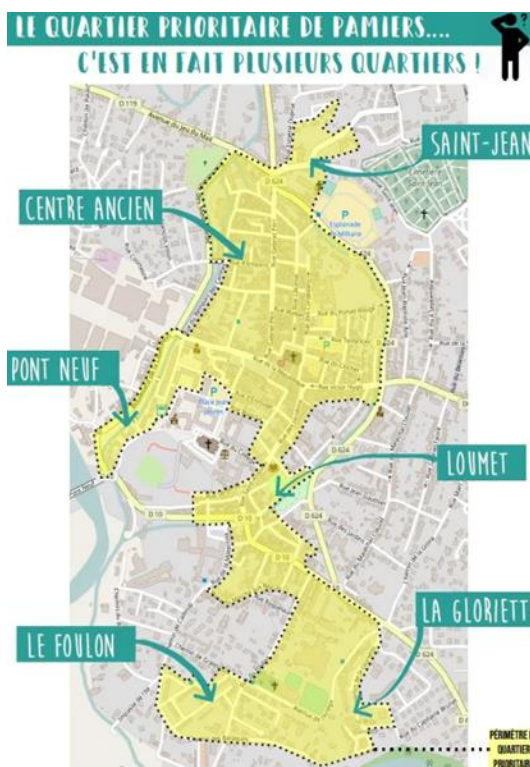
Calendrier prévisionnel :

- 2022 X 2025 pré-diagnostic CTL
- 2023 X 2026 signature CTL et début d'élaboration du Schéma
- 2024 X 2027-2028 fin de l'élaboration du schéma et mise en œuvre

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : DRAC



Axe 2	Fiche action 5.3.4
Favoriser un u n développement économique, commercial et touristique équilibré	<p align="center">Titre de l'action :</p> <p align="center">Création d'une zone culturelle et artistique autour de la place du Mercadal : Requalification du Carmel en un pôle culturel, patrimonial, artistique et touristique</p>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Le Carmel, ensemble religieux des 17^e et 18^e siècles, d'une superficie totale de 5.270 m², inscrit au titre des Monuments Historique (2009), a été acquis par la Ville de Pamiers afin d'y réaliser un centre culturel d'envergure permettant des activités de production, de création et de diffusion artistique, culturelle et patrimoniale. Intégrant des vestiges plus anciens (maisons médiévales, tour de l'Evêque du 13^e siècle, le bâtiment regroupe au sein d'une vaste enceinte, des bâtiments claustraux ordonnés autour d'un cloître classique et une chapelle, ainsi que des jardins. L'ensemble, au vu de son positionnement, est un élément majeur d'aménagement et de redynamisation du centre-bourg. A terme, le projet consiste en une réhabilitation complète du site en espace culturel, artistique et patrimonial de grande ampleur. Sa vocation à accueillir des expositions, des spectacles adaptés au lieu, des résidences d'artistes, des ateliers, un point de restauration... permet de penser que le site portera une dynamique plurielle de développement du centre-ville. L'activité touristique, économique, culturelle et artistique participera ainsi à l'amélioration du cadre de vie des habitants du centre-ville de Pamiers, à l'amélioration des services, notamment culturels, apportés à la population, et participera une nouvelle notoriété et identité du centre-ville.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Positionner la place du Mercadal comme un élément central et stratégique de la diffusion de la culture et plus particulièrement des Arts plastiques en faisant du Carmel une référence en matière d'expositions sur le territoire. Dès 2022 une série d'expositions convoquant des artistes de renommée internationale ont vu le jour dans les deux plus grandes salles du Carmel. L'enjeu est de convaincre les figures référentes de la création actuelle à considérer la ville de Pamiers comme crédible dans sa programmation culturelle dédiée aux arts plastiques.</p>	

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Requalification du Carmel en un pôle culturel, patrimonial, artistique et touristique Il existe deux entrées au Carmel : une entrée dans l'angle sud de la place du Mercadal, donnant accès au couvent via une cour d'entrée ; et un portail d'entrée rue Monseigneur de Caulet, donnant accès à la chapelle via une allée et un escalier extérieur. La réalisation des travaux va permettre le reclassement du Carmel en ERP de type Y-PA-V de 5ème catégorie :

- Le cloître en ERP type PA (plein air), pour l'organisation de concerts (avec création de sanitaires).
- 3 salles du RDC en ERP de type Y (musée) pour l'organisation d'expositions.
- La Chapelle des carmélites en ERP type V (Lieu de Culte) pour l'organisation de messes et de petits concerts à caractère culturels.

Les travaux concernés consistent, d'une part en l'installation de cloisons en placoplâtre doublant les cloisons historiques, d'autre part en l'installation des dispositifs obligatoires dans le cadre d'un EFP, Eclairage de sécurité, sortie de secours, alarmes, système de lutte contre l'incendie, etc....

Ce projet s'inscrit dans la politique d'ouverture progressive du Carmel : il donne suite aux prescriptions du dernier permis n° PC 009 225 21 K0012 et précède un projet global de rénovation devant avoir lieu dans les années qui suivent.

Phase 2 : aménagement des jardins et insertion de l'établissement dans la trame verte de la ville de Pamiers

Les jardins du Carmel du Carmel sont actuellement

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants



8. Ancien Carmel MH

6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Ville de Pamiers

Coût estimatif : 240 000 €.

Calendrier prévisionnel :

- 2022 2025
 2023 2026
 2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : ABF, DRAC, ANCT

Partenariat financier : ANCT, Etat, CD O9

Axe 6	Fiche action 6.1.
Intitulé de l'axe stratégique <i>FAVORISER LA TRANSITION ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, NUMERIQUE, ALIMENTATION ...</i>	Titre de l'action : <i>Amélioration du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Au niveau national, le Service Public de Prévention et Gestion des Déchets ménagers et assimilés (SPPGD) est en pleine mutation. A l'augmentation du coût de traitement et des tonnages collectés s'ajoutent de fortes attentes sociétales et un contexte réglementaire fixant des objectifs ambitieux en termes de prévention, de valorisation et de réduction des déchets.</p> <p>Sur le plan local, les tonnages de déchets résiduels sont importants et les performances des collectes sélectives sont perfectibles et inférieures aux moyennes des territoires comparables.</p> <p>La réduction des déchets produits revêt un enjeu majeur pour notre territoire engagé dans la transition écologique. Être plus vertueux dans ce domaine a et aura des impacts positifs sur notre environnement, la consommation des ressources naturelles.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p style="padding-left: 40px;">1.1.1. Réduire les quantités de déchets produites</p> <p>1.a.2 Optimiser le SPPGD pour répondre aux attentes sociétales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ En maîtrisant les coûts de collecte ✓ En facilitant le geste de tri <p>1.a.3 Sensibiliser les scolaires et le grand public</p>	

DESCRIPTIF DES PROJETS / OPERATIONS ENVISAGEES

Projet 6.1.3. Sensibiliser les scolaires et le grand public à la réduction des déchets

Descriptif : La CCPAP assure la collecte des déchets ménagers et assimilés de 9 de ses communes membres et souhaitent mener des actions de sensibilisation auprès du grand public afin de réduire la production de déchets.

Des ateliers de sensibilisation seront mis en place auprès des scolaires. Une journée de l'environnement sera organisée au mois de juin de chaque année afin de restituer les travaux sur la thématique retenue (déchets, pollinisateurs, eau ...).

Référentiel territorial du Pacte Vert

- **Objectif 1** - Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
- **Objectif 2** - S'adapter à l'urgence climatique
- **Objectif 3** - Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- **Objectif 4** - Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Portes Ariège Pyrénées

Coût estimatif : 15 000 € T.T.C.

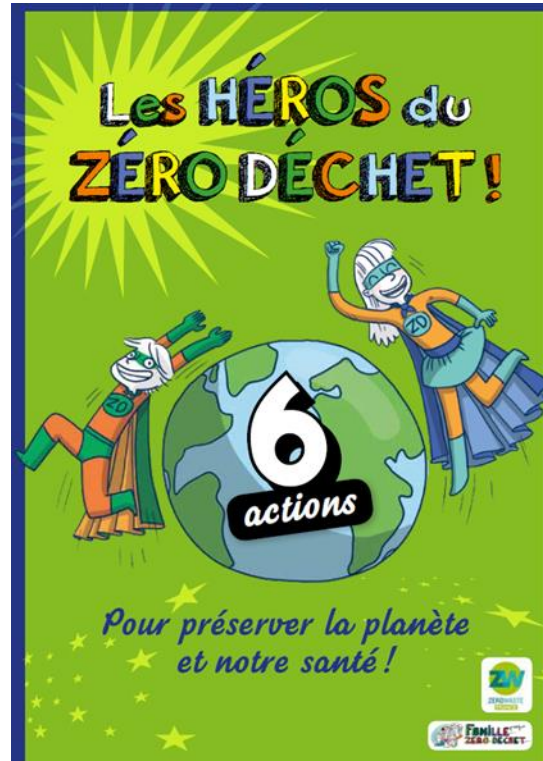
Calendrier prévisionnel :

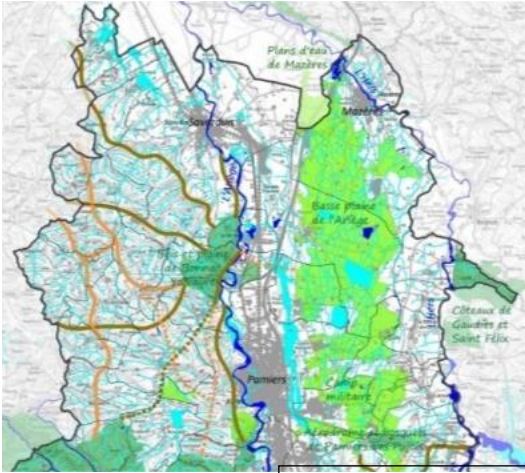
- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Associations.

Partenariat financier : Etat, CD



Axe 6	Fiche action 6.2
<p style="text-align: center;">Intitulé de l'axe stratégique</p> <p style="text-align: center;"><i>FAVORISER LA TRANSITION ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, NUMERIQUE, ALIMENTATION ...</i></p>	<p>Titre de l'action :</p> <p><i>Contribuer à la préservation de la biodiversité</i></p>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Dans le cadre de ses compétences, sur la protection et la mise en valeur de l'environnement la CCPAP porte et accompagne depuis de nombreuses années un certain nombre d'actions en faveur de la biodiversité. Qu'il s'agisse de la non-utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, la préservation des espèces protégées ou en voie d'extinction (programme Urbaflore), la préservation des espaces agricoles et naturels jusqu'à la protection contre les risques de certaines espèces envahissantes et allergènes pour la santé humaine, la plantation de haies champêtres, la fauche différenciée, projet pédagogique à destination des scolaires pour sensibiliser les enfants des écoles primaires du territoire sur le rôle et l'importance des pollinisateurs, installation de ruches en centre-bourgs et programme d'animations, la préservation des nids d'hirondelles dans la rénovation des façades ...</p> <p>Depuis décembre 2019, la Communauté de communes des Portes Ariège Pyrénées est officiellement reconnue comme un « Territoire Engagé Pour la Nature » (TEN). Cette reconnaissance met en lumière la volonté intercommunale de préserver et de favoriser la biodiversité sur notre territoire.</p> <p>Par ailleurs, la CCPAP est dotée d'un Plan Climat Air Energie Territorial porté par le Syndicat Mixte de SCoT-VA dont une des actions est : « Préserver et mettre en valeur la diversité biologique locale et les fonctionnalités écologiques pour un aménagement plus résilient ».</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Projet 6.1. Identifier et restaurer la trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté de communes</i> • <i>Projet 6.2. Pollinisateurs en cœur de ville</i> • <i>Projet 6.3. Création d'une pépinière végétal local en insertion</i> • <i>Projet 6.4. Programmation Plantation de haies</i> 	
DESCRIPTIF DES PROJETS / OPERATIONS ENVISAGEES	
<p>Projet 6.2.1. Identifier et restaurer la trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté de communes</p> <p>Descriptif : <i>Les trames vertes et bleues ont été déployées à l'échelle régionale dans le SRCE et le SRADDET. Il est de la responsabilité des collectivités territoriales, communes ou intercommunalités, de définir leur Trame verte et bleue et de mettre en place des actions pour la préserver et la restaurer. Cette réflexion est généralement menée dans le cadre des Plans locaux d'urbanisme (PLU) ou PLUI qui définissent les règles d'occupation des différentes parties du territoire : tissu urbain, zones à urbaniser, zones agricoles et naturelles. Ces PLU sont tenus de répondre aux objectifs de préservation et de restauration des continuités écologiques. Cela nécessite donc d'élaborer son schéma Trame verte et bleue local, en</i></p>	<p>Zoom de la TVB du SCoT Vallée de l'Ariège sur le territoire de la CCPAP</p> 

déclinaison des schémas réalisés par les Régions. Quand la dimension nocturne est pleinement prise en compte dans la démarche, on peut parler de schéma Trame verte, bleue et noire (TVBN).

La trame brune est encore peu déployée mais présente un intérêt pour la continuité écologique des sols, notamment dans les opérations d'aménagement du territoire.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- S'adapter à l'urgence climatique
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : CCPAP

Coût estimatif : 80 000 T.T.C. étude identification de la TVB + 370 000 € (travaux de restauration de la TVB sur la Za de Gabriélat 2) + 15 000 € (Prestation écologique accompagnement des entreprises sur prise en compte biodiversité dans les aménagements de lots) + 32 550 € (coordination et animation du programme TVB) = **497 550 € T.T.C. au total.**

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Ana-CEN Ariège, OFB, Syndicats de rivières, Nature en Occitanie, Syndicat des apiculteurs, Fédération Rénova, Association Haies Ariégeoises.

Partenariat financier : Europe (FEDER), Etat, CD, Agence de l'Eau ...



Projet 6.2.2. Pollinisateurs en cœur de ville

Descriptif : Dans le cadre de la labellisation de la Communauté de Communes « Territoire Engagé pour la Nature » et la validation de sa candidature dans l'appel à projet « ABC biodiversité », il est proposé par la commission environnement de mener un projet auprès des collectivités intitulé « Pollinisateurs en cœur de ville ».


Concrètement, ce projet propose de mettre en place au sein des bourgs, un espace protégé dédié à l'environnement : une ruche à cheminée et un hôtel à insectes accompagné de panneaux pédagogiques. Le but étant de proposer aux habitants de découvrir les pollinisateurs, pour les sensibiliser au rôle essentiel de ces agents dans l'équilibre des écosystèmes.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- S'adapter à l'urgence climatique
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions



Présentation de la ruche pédagogique aux enfants de l'école de Saint Jean du Falga

<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la santé et le bien-être des habitants <p>Maître d'ouvrage : CCPAP</p> <p>Coût estimatif : 3 000 €</p> <p>Calendrier prévisionnel : <input type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2025 <input checked="" type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2026 <input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : <i>Syndicat des apiculteurs de l'Ariège, Babé apiculture, les communes</i> Partenariat financier : <i>Etat, CD ...</i></p>	
<p>Projet 6.2.3. : Création d'une pépinière végétal local en insertion</p> <p>Descriptif : <i>Dans le cadre de la labellisation de la Communauté de Communes « Territoire Engagé pour la Nature » la Communauté de communes souhaite optimiser la plantation de haie en travaillant notamment sur le végétal local. Elle souhaite également mener des projets en insertion. C'est pourquoi, la CCPAP propose de monter un projet en partenariat avec l'association CASTA pour créer une pépinière d'insertion axé sur la production de végétal local en vue de fournir les plants pour le programme de plantation de haies en cours avec l'association Haies Ariégeoises.</i></p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> S'adapter à l'urgence climatique Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions Améliorer la santé et le bien-être des habitants Préserver et développer des emplois de qualité <p>Maître d'ouvrage : CCPAP</p> <p>Coût estimatif : 2 000 €</p> <p>Calendrier prévisionnel : <input type="checkbox"/> 2022 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2023 <input checked="" type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : <i>Commune de Pamiers, association CASTA, Fédération Rénova, Haies Ariégeoises</i> Partenariat financier : <i>Etat, Région (participation au titre du plan arbre de la Région), CD ...</i></p>	 <p>Présentation de la ruche pédagogique aux enfants de l'école de Saint Jean du Falga</p>

Projet 6.2.4. : Programmation Plantation de haies

Descriptif : A travers ses compétences, la CCPAP intervient dans la protection et la mise en valeur de l'environnement à travers le portage de projets éducatifs notamment mais également dans les réalisations collectives de plantations et d'entretien des haies sur le territoire communautaire. Dans le cadre de sa labellisation Territoire Engagé pour la Nature (2022-2025), la CCPAP souhaite optimiser la plantation de haie sur son territoire et travailler notamment sur le développement du végétal local et la régénération naturelle.

L'association Haies Ariégeoises est Maître d'ouvrage des actions qu'elle conduit sur le territoire de la CCPAP et conduit deux grands types d'actions :

- L'information et la sensibilisation auprès des différents publics cibles (collectivités, agriculteurs, particuliers, entreprises, écoles, organisation de chantiers participatifs ...)
- L'accompagnement de tous types de porteurs de projets pour la plantation de haies champêtres.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- S'adapter à l'urgence climatique
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Préserver et développer des emplois de qualité

Maître d'ouvrage : CCPAP

Coût estimatif : 38 000 €

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Fédération Rénova, Haies Ariégeoises

Partenariat financier : Etat, Région (plan arbre de la Région), CD ...



Plantation de haies en végétal local

Axe transversal	Fiche action 6.3
Intitulé de l'axe stratégique <i>FAVORISER LA TRANSITION ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, NUMERIQUE, ALIMENTATION ...</i>	Titre de l'action : <i>Conseil en énergie partagé et accompagnement des communes dans la transition énergétique du patrimoine communal</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p><i>La région Occitanie a pour ambition de devenir la première région d'Europe à énergie positive en 2025 et de diviser par deux les consommations d'énergie d'ici 2050. Dans ce contexte la CCPAP a recruté un technicien en qualité de « Conseiller en Energie Partagé » pour accompagner les communes dans leurs projets.</i></p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> <i>• Accompagner les communes dans la rénovation énergétique de leur patrimoine bâti afin de réduire les consommations d'énergie et les dépenses associées.</i> <i>• Permettre aux communes concernées de répondre à la réglementation décret tertiaire.</i> <i>• Accompagner les communes avec un programme pluriannuel d'intervention.</i> 	

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 6.3.1. : Conseil en énergie partagé et accompagnement des communes dans la transition énergétique du patrimoine communal

Descriptif : Les communes de moins de 10 000 habitants sont les communes dont le poids de l'énergie dans le budget communal est le plus important. Ces communes sont également celles consacrant le moins de temps à la gestion de l'énergie car n'ont pas de service dédié. Elles sont donc particulièrement exposées à l'augmentation du cours des énergies. Le recrutement d'un conseiller en énergie partagé palie à cette problématique.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
- S'adapter à l'urgence climatique

Maître d'ouvrage : CCPAP

Coût estimatif : En régie

Calendrier prévisionnel : 2023 et 2024 : bilan initial de consommation des communes. A partir de 2025 : accompagnement dans les projets à initier.

□ 2022 X 2025
 X 2023 Démarrage X 2026
 X 2024 □ 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : ADEME

Partenariat financier : ADEME (financement à 50%)



Axe 6	Fiche action 6.4.
Intitulé de l'axe stratégique <i>FAVORISER LA TRANSITION ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, NUMERIQUE, ALIMENTATION ...</i>	Titre de l'action : <i>Promouvoir une alimentation durable, locale et solidaire</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Dans un objectif de rendre l'alimentation du territoire plus local, durable et plus résiliente face aux changements globaux, la CCPAP est partie prenante du Projet Alimentaire Territorial (PAT) du PETR de l'Ariège.¹</p> <p>Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, les PAT ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines². Ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.)</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Soutenir et promouvoir l'agriculture en accompagnant l'installation de nouveaux agriculteurs ainsi que les cédants dans leur projet de transmission de leur exploitation ainsi que la préservation du foncier agricole</p> <p>Augmenter le nombre de point de vente de produits locaux en veillant à un maillage territorial équilibré et favorisant les systèmes collectifs et innovants</p> <p>Structurer et pérenniser les unités de transformation et de distribution agro-alimentaire des filières locales alimentaires</p> <p>Accompagner la diversification des exploitations agricoles vers une agriculture durable</p> <p>Favoriser et valoriser une agriculture positive pour la biodiversité</p> <p>Réduire les déchets et le gaspillage dans le système alimentaire</p> <p>Développer l'alimentation locale dans les restaurations collectives (dont les cantines)</p> <p>Sensibiliser la population sur l'objectif de « mieux manger »</p>	

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 6.4.1. : Développer des points de vente de produits locaux sur l'aire de covoiturage à Gabriélat (action du PAT)

Descriptif : La CCPAP souhaite développer sur son territoire des points de vente de produits locaux et ainsi favoriser leurs liens avec les producteurs. Au regard des besoins recensés, la CCPAP souhaite dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) retenir un ou des porteurs de projet visant l'installation et l'exploitation de distributeurs de produits locaux sur la future d'aire de covoiturage qui sera livrée au cours du premier semestre 2024. Située en bordure de la Zone d'Activité d'intérêt Régional Gabriélat et de l'échangeur de l'A66, sa localisation stratégique permet de confirmer un potentiel de consommateurs et de la pertinence de développer sur cette aire des points de ventes de produits locaux.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Préserver et développer des emplois de qualité

Maître d'ouvrage : CCPAP

Coût estimatif : Cout à la charge du ou des porteurs de projet

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : PETR de l'Ariège, Chambre d'Agriculture, DDT09 ...

Partenariat financier : A définir

M10+
106 CASIERS



Simple illustration : <https://nature-o-frais.com/le-drive-alimentaire-connecte-old/distributeurs-automatiques-connectes/>

Annexe 2 : PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS 2018-2026


PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Contrat 1 ^{ère} génération				Avenant - Contrat 2 ^{nde} génération					Objectif territorial du Pacte Vert
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
AXE STRATEGIQUE 1 - DE LA REHABILITATION A LA RESTRUCTURATION, VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT EN CENTRE-VILLE											
ACTION 1.1 Assurer un développement équilibré entre les quartiers et les communes	Démolition de 79 LLS -Gloriette (Parc Social OPH)				☺		☑				
	Reconstitution de l'offre LLS 1ère opération Secteur Gare de Pamiers 27 LLS			☑							
ACTION 1.2 Eradiquer le mal logement, et réduire la vacance dans le centre ancien	Ilot Major - Habitat (recyclage foncier, accession libre et sociale)		☺				☑				
	Ilot Sainte-Claire - Habitat (recyclage foncier, accession libre et sociale, LLS)					↻	☑				
ACTION 1.3. Favoriser la rénovation énergétique	Réhabilitation thermique 84 LLS - Gloriette (OPH) - sans participation Région					⊕	↻	↻			
	Réhabilitation thermique 34 LLS - Tour St Jean (Alogea)			☑							
AXE STRATEGIQUE 2 - FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, COMMERCIAL ET TOURISTIQUE EQUILIBRE											
ACTION 2.2 Affirmer la vocation économique et commerciale du centre-ville de Pamiers	Création d'un hôtel d'entreprises à vocation tertiaire adossé à un tiers-lieu avec espace de coworking et fab'lab dans le centre-ville				☺						

	<i>Marketing territorial et communication positive au service de la revitalisation du centre-ville et du renouvellement urbain (Attractivité renouvelée : Habitat - Commerce - Entreprises, innovations numérique...)</i>										
	<i>Poursuite de l'acquisition foncière (commerces)</i>										
	<i>Elargissement du "périmètre FISAC" aux espaces limitrophes (zones contiguës) – quartier gare</i>										
	<i>Projet 2.3.1 Création du Tiers Lieu de la Providence</i>										Préserver et développer des emplois de qualité
AXE STRATEGIQUE 3 - DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE, LA MOBILITE ET LES CONNEXIONS											
ACTION 3.1 Favoriser un report modal de la voiture vers les transports collectifs et le covoiturage	<i>Projet 3.1.2 Extension de la navette urbaine de Pamiers aux 3 communes du pôle urbain pensée notamment dans l'intermodalité du PEM</i>										
	<i>Projet 3.1.3 Créer une offre de transport à la demande intercommunale</i>										
	<i>Projet 3.1.5 Création d'une aire de covoiturage en bordure de la ZA de Gabrielat et de l'échangeur A6</i>										
											S'adapter à l'urgence climatique - Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau - Préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions -Améliorer la santé et le bien-être des habitants - Préserver et développer des emplois de qualité - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

ACTION 3.2 Favoriser un report modal de la voiture vers les modes actifs	<i>Projet 3.2.1 Etude de faisabilité et de programmation visant la requalification et l'aménagement de l'Avenue de la Rijole - Route de Villeneuve en faveur des modes actifs (Itinéraire 24 du Plan Vélo Vallée de l'Ariège)</i>					+	+					<ul style="list-style-type: none"> • S'adapter à l'urgence climatique • Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions • Améliorer la santé et le bien-être des habitants • Préserver et développer des emplois de qualité • Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
	<i>Projet 3.2.5 Etude de faisabilité et de programmation visant une continuité cyclable sécurisée entre Pamiers, Saint-du-Falga et Verniolle (Itinéraires 27 à 31 du Plan Vélo Vallée de l'Ariège à étudier)</i>								+			
	<i>Projet 3.2.6 Etude de faisabilité et de programmation visant une continuité cyclable entre Le centre-ville de Pamiers et la ZA de Gabriélat d'intérêt régional (Itinéraires 11 et 12 du Plan Vélo Vallée de l'Ariège)</i>						+	+				
	Aménagement Bld Iréné Cross - Liens Cazalé - Gloriette Axe route de Foix entrée de ville SUD - Embellissement - Attractivité commerciale et résidentielle...				😊			☑				
AXE STRATEGIQUE 4 - METTRE EN VALEUR LES FORMES URBAINES, L'ESPACE PUBLIC ET LE PATRIMOINE												
ACTION 4.1 Mettre en valeur les spécificités patrimoniales appaméennes	<i>ETUDE AVAP</i>			😊			☑					
	<i>Aménagement - Cours Rambaud / St Vincent - Phase 2 : Réouverture du canal Sud</i>			😊			☑					

ACTION 4.2 Requalification des places du centre-ville	Projet 4.2.1 Aménagement des places du centre-ville : T1 Place de la République						⊕	➡	➡		<p>S'adapter à l'urgence climatique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions • Améliorer la santé et le bien-être des habitants 	
	Projet 4.2.3 Aménagement des places du centre-ville : T3 place du Camp						⊕			➡		
	Projet 4.2.4 Aménagement des places du centre-ville : Place du Mercadal et abords						⊕			➡		
	Aménagement des berges - lien avec le projet de création d'un parc paysager et de l'école (NPNRU)				😊	➡						
AXE STRATEGIQUE 5 - FOURNIR L'ACCES AUX EQUIPEMENTS PUBLICS, A L'OFFRE CULTURELLE ET DE LOISIRS												
ACTION 5.1 Développer et renforcer des équipements publics au service des habitants de la communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées	Projet 5.1.2 Création d'un équipement composé d'une crèche intercommunale et d'un Relais Petite Enfance sur la commune de La Tour du Crieu						➡	➡				<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la santé et le bien-être des habitants • Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
	Création d'un espace jeunesse en centre-ville sur le site de l'ancien Office du tourisme							☑				
	Projet 5.1.4 Création d'une nouvel équipement intercommunal composé d'une crèche collective et d'une crèche familiale sur la commune de Pamiers - <i>la Région n'accompagne qu'un seul équipement structurant par an et par commune (concurrence avec le projet 5.1.6)</i>								⊕	➡	➡	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la santé et le bien-être des habitants • Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
	Projet 5.1.5 Création d'une ludothèque intercommunale tous publics petite enfance (0-11 ans)										➡	

	<i>Projet 5.1.6 Création d'une nouvelle Maison d'Assistants Maternels communautaire - la Région n'accompagne qu'un seul projet structurant par an et par commune (concurrence avec le projet 5.1.4)</i>																		⇒	⇒		
	<i>Extension de l'école communale des Condamines : salle de classe et salle de restauration</i>						☑															
	<i>Ecole Cazalé : reclassement 4^e Catégorie</i>					⊕	☑															
	<i>Ecole Gabriel Fauré : construction classe et ateliers</i>			⇒		☑																
	<i>Homologation et amélioration de la piste de BMX : Eclairage</i>					⇒	☑															
	<i>Création d'un équipement type city stade – Foulon</i>						☑															
	<i>Restructuration et modernisation de la MJC +Rénovation énergétique et accessibilité</i>					☑																
	<i>Rénovation de l'immeuble des Capelles</i>			☑																		
	<i>Réhabilitation de la piste d'athlétisme du stade Balussou</i>						☑															
	<i>Implantation d'une Maison France Service</i>						☑															
	<i>Agrandissement et restructuration de la salle de spectacle du jeu du mail + Rénovation énergétique</i>			☑																		
	<i>Création d'un cinéma Phase 1 étude de faisabilité</i>								☑													
AXE STRATEGIQUE 6 FAVORISER LA TRANSITION ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE ,NUMERIQUE, ALIMENTATION																						
ACTION 6.2 Identifier et restaurer la trame verte et bleue sur le territoire	<i>Projet 6.2.3 Création d'une pépinière végétal local en insertion</i>																			⇒	⇒	<ul style="list-style-type: none"> • S'adapter à l'urgence climatique • Utiliser durablement les ressources naturelles dont

<p>de la communauté de communes</p>	<p>Projet 6.2.4 Programmation Plantation de haies</p>										<p>l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la santé et le bien-être des habitants • Préserver et développer des emplois de qualité
-------------------------------------	---	--	--	--	--	---	---	---	---	---	--

LEGENDE

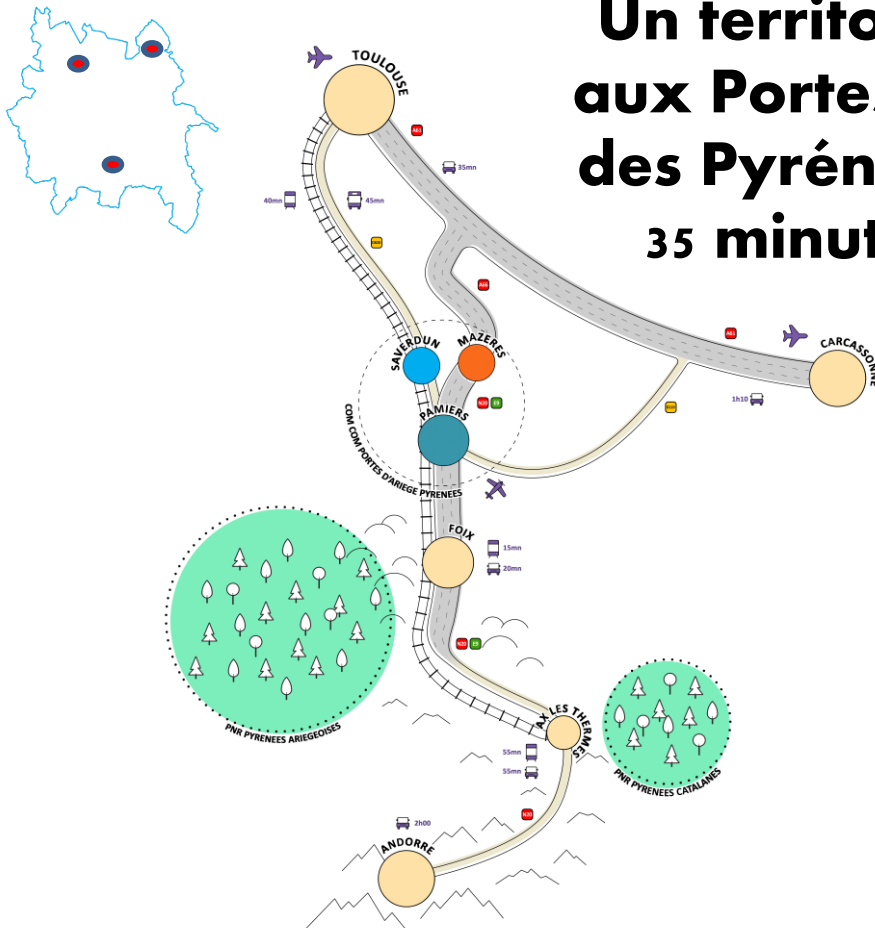
Bilan période 2018-2021	en cours	☺
	achevé	☑
	supprimé	☠
Période 2022-2028	phase étude	🕒
	phase réalisation	➡

Annexe 3 - CONTEXTE, ENJEUX ET STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES D'ARIEGE PYRENEES

La **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES D'ARIEGE PYRENEES** : « nouveau territoire de projet engagé dans la reconquête de ses centres anciens »

Un territoire stratégique aux Portes de l'Ariège et des Pyrénées à moins de 35 minutes de Toulouse

#Attractivité
#Ruralité #Nature
#Polesurbains
#Investissements
#Cadredevie #Qualité

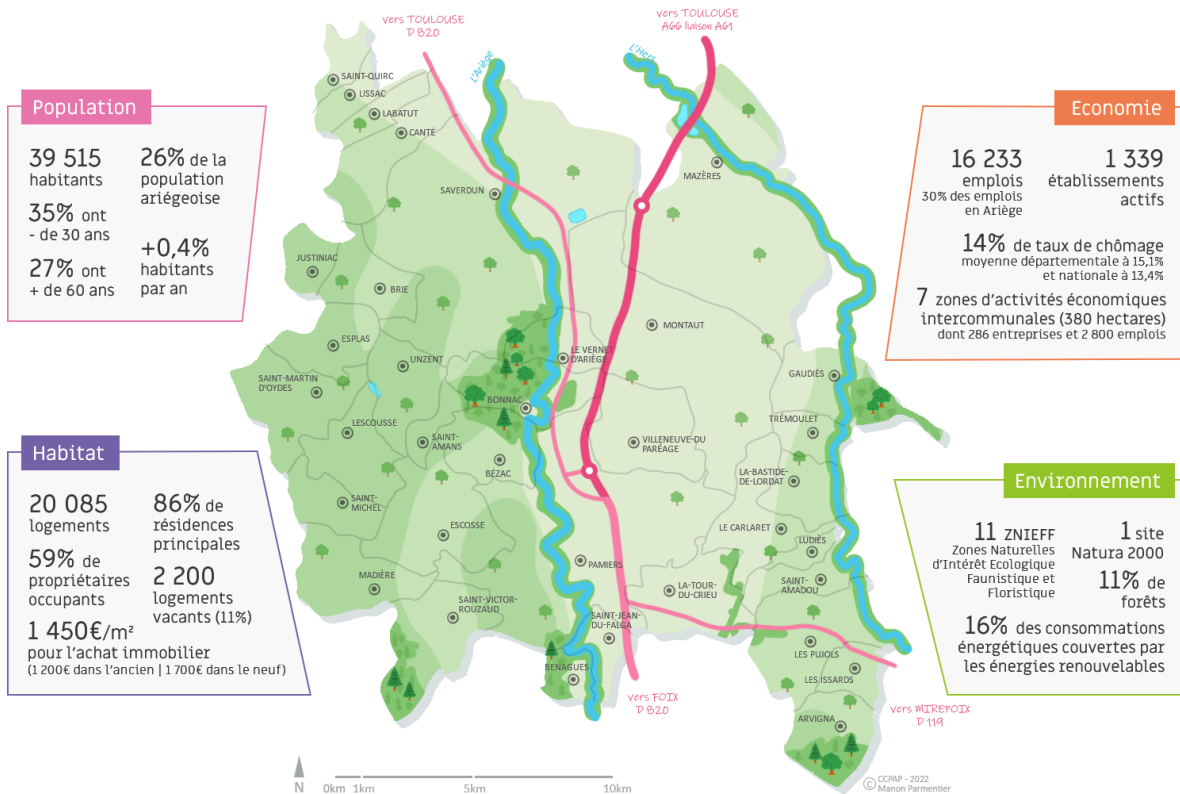


Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées

39 582 Hab.
34 communes



Contexte - enjeux



ATOUTS

- Un territoire rural où il fait bon vivre.
- Un territoire intégré au système urbain toulousain, polycentrique et organisé autour d'un axe nord-sud structurant.
- Une offre d'accueil petite enfance largement développée et un large champ d'intervention en matière d'action sociale.
- Des formes de coopération qui se développent dans une logique de proximité.
- Un territoire dont le dynamisme génère de nouveaux besoins en logements, avec un marché immobilier actif.
- Un dynamisme et une attractivité économique naturelle et un tissu économique diversifié pourvoyeur d'emplois.
- Une biodiversité riche liée à des milieux naturels variés et un territoire préservé.
- Une offre touristique accessible, multiple et diffuse.
- Une offre culturelle diversifiée et de qualité.

POINTS DE VIGILANCE

- Un territoire hétérogène sans identité marquée et partagée.
- Une collectivité qui manque de visibilité.
- Un territoire rural qui engendre une dépendance à la voiture.
- Des services rendus aux communes de façon hétérogène pouvant obéir à des logiques anciennes.
- Des services en ingénierie et conseil à formaliser et développer.
- Un parc de logements majoritairement individuel et ancien où persistent des besoins d'amélioration.
- Un parc social sous tension et des besoins spécifiques en logement qui appellent une intervention particulière.
- Une consommation énergétique importante à l'échelle du territoire et des besoins en rénovation énergétique.

ENJEUX

- Construire une identité territoriale partagée qui fasse sens et développer la communication de la CCPAP.
- Repenser l'offre de transports en commun, développer les mobilités douces et l'intermodalité et inciter et faciliter les pratiques de voitures partagées.
- Favoriser l'égalité d'accès aux services et faciliter l'accompagnement des publics en privilégiant la proximité.
- Redéfinir la meilleure échelle d'exercice des compétences dans une logique de proximité et conforter le rôle de coordination et d'accompagnement de la CCPAP.
- Redynamiser les centres bourgs et centres villes par la réhabilitation du parc de logements existant en préservant la qualité de vie et maîtriser la croissance démographique dans une logique d'économie foncière et en développant une offre de logement de qualité répondant aux besoins des différents publics.
- Adopter une stratégie commune de développement économique et de marketing territorial.
- Valoriser la qualité environnementale du territoire et tendre vers l'autoconsommation énergétique.
- Favoriser la renaturation en ville pour mieux gérer les eaux pluviales et s'adapter au changement climatique ».
- Développer l'attractivité touristique et capitaliser sur le potentiel de développement touristique du territoire.
- Renforcer la cohésion culturelle du territoire autour d'une stratégie commune et construire un maillage culturel.

Les orientations stratégiques

DEFI 1

SE DOTER D'UNE IDENTITÉ COMMUNE AUTOUR DE LA COOPÉRATION ET DE LA SOLIDARITÉ TERRITORIALE

- VALORISER L'ACTION DE L'INTERCOMMUNALITÉ
- FAVORISER LA COOPÉRATION ET L'ENTRAIDE ENTRE LES COMMUNES ET L'INTERCOMMUNALITÉ
- DÉVELOPPER L'OFFRE CULTURELLE ET ÉVÉNEMENTIELLE LOCALE

Au-delà de la communication institutionnelle, il s'agit d'initier et de conforter un sentiment d'appartenance et de reconnaissance du territoire des Portes d'Ariège Pyrénées pour l'ensemble des acteurs. Il est ainsi nécessaire de définir collectivement la meilleure échelle d'exercice des compétences en vue de développer un mécanisme de coopération dans une logique de proximité et dans l'intérêt des habitants du territoire :

- Objectif stratégique 1.1. : **Mettre en valeur le territoire, donner de la lisibilité à la collectivité et coordonner les politiques publiques de portée intercommunale**
- Objectif stratégique 1.2. : **Penser l'accompagnement aux communes dans une logique de proximité et d'entraide**
- Objectif stratégique 1.3. : **Assurer l'accessibilité et la cohérence de l'offre culturelle et événementielle du territoire**

DEFI 2

PRÉSERVER LA QUALITÉ DE VIE ET PRIVILEGIER UN DEVELOPPEMENT LOCAL RAISONNÉ

- FACILITER LES MOBILITÉS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE
- DÉVELOPPER ET AMÉLIORER LE PARC DE LOGEMENTS
- DÉVELOPPER LES SERVICES PUBLICS POUR L'ENSEMBLE DE LA POPULATION

À la suite de la crise sanitaire, les territoires en périphérie des agglomérations ont connu un gain d'attractivité résidentielle entraînant une mutation profonde des populations. Face à ce phénomène qui n'est pas nouveau mais qui s'est accentué ces derniers mois, il convient d'adopter une stratégie commune de croissance raisonnée et équilibrée afin de veiller à préserver la qualité de vie actuelle

tout en développant le territoire autour de ses atouts, et notamment celui de la proximité :

- Objectif stratégique 2.1. : **Développer et structurer une offre de mobilité adaptée aux spécificités du territoire et aux besoins des différents publics**
- Objectif stratégique 2.2. : **Développer un urbanisme durable, de qualité et adapté aux besoins de la population**
- Objectif stratégique 2.3. : **Développer les prestations de services publics pour l'ensemble de la population**

DEFI 3

S'AFFIRMER COMME UN TERRITOIRE D'OPPORTUNITÉS ÉCONOMIQUES ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- PROMOUVOIR ET RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE
- FAVORISER L'EMPLOI, L'INSERTION ET LA FORMATION
- VALORISER LA DESTINATION TOURISTIQUE DES PORTES D'ARIÈGE PYRÉNÉES

Durant des décennies, le territoire des Portes d'Ariège Pyrénées a largement profité du desserrement industriel de l'agglomération toulousaine, qui connaît aujourd'hui une tertiarisation de son économie. Face à cette mutation du tissu économique, la CCPAP doit se réinventer pour conforter sa position de pôle économique majeur de l'Ariège. Il s'agit de privilégier un écosystème économique local qui

visent à renforcer l'autonomie du territoire par la création d'emplois et une offre de formation adaptée aux besoins locaux. Il s'agit également d'être précurseur en matière d'accueil des entreprises et des travailleurs :

- Objectif stratégique 3.1. : **Promouvoir et renforcer l'attractivité économique du territoire**
- Objectif stratégique 3.2. : **Structurer une destination touristique responsable et durable en s'appuyant sur les ressources locales**
- Objectif stratégique 3.3. : **Soutenir et promouvoir l'agriculture**
- Objectif stratégique 3.4. : **Favoriser l'emploi, l'insertion et la formation en adéquation avec les projets des personnes et les besoins du territoire**

DEFI 4

CONDUIRE LOCALEMENT LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, ÉNERGÉTIQUE ET SOCIÉTALE

- **PRÉSERVER ET VALORISER L'ENVIRONNEMENT ET LES RESSOURCES NATURELLES LOCALES**
- **ACCÉLÉRER NOTRE ENGAGEMENT DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE**

Il s'agit d'aménager le territoire dans un souci d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, d'améliorer la performance énergétique et de réduire l'impact écologique du secteur résidentiel et tertiaire et de favoriser la désimperméabilisation des sols. Tout patrimoine public fera ainsi preuve d'exemplarité dans la production et la

consommation d'énergies renouvelables, et la sensibilisation des habitants favorisera les changements de comportements et permettra de soutenir les initiatives locales en faveur des transitions :

- Objectif stratégique 4.1. : **Préserver et valoriser les ressources naturelles locales**
- Objectif stratégique 4.2. : **Accélérer notre engagement dans la transition énergétique à l'échelle du territoire**

Le Plan d'actions

Sur les 136 actions déclinées dans le projet de territoire de la Communauté de communes près de 65 actions réparties sur les 4 défis fixés, participent à la revitalisation des centres-villes sur une diversité de thématique et politiques sectorielles : habitat, transition énergétique, action sociale, santé, mobilité, planification, action culturelle. Dans une logique de politiques publiques, il convient de mettre en exergue celles qui « structurent » les 5 axes de développement définis dans le cadre de l'Opération de Revitalisation Territoriale multisites (*stratégies en faveur de la revitalisation et du renouvellement urbain portées sur les trois centres anciens*).

Axe 1 HABITAT



De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

COMPETENCE INTERCOMMUNALE

- Le Programme Local de l'Habitat intercommunal

Initié en 2019, l'élaboration du PLH est, pour la jeune Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées (fusion de deux EPCI), la première opportunité de travail commun pour la mise en place d'une politique communautaire. Il décline les réponses locales à apporter en matière d'habitat et d'hébergement, de développement ou d'adaptation de l'offre, pour tous les habitants actuels et futurs du territoire.

Le document d'orientations propose une feuille de route chiffrée, avec des objectifs établis en cohérence avec le contexte et les perspectives socio-économiques du territoire, ainsi que les spécificités de ses marchés. L'élaboration du PLH s'est déroulée dans le même temps que celle d'autres démarches menées à l'échelle de la CCPAP (Projet de territoire), des 3 intercommunalités qui forment le syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territorial de la Vallée de l'Ariège (Plan Climat Air Energie Territorial, bilan et révision du SCoT) ou du département (Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage).

Pour aboutir à ce document d'orientations et au programme d'actions thématique, un travail important de concertation a été mené avec les élus des 35 communes et les partenaires locaux en 2021 (services de l'Etat, du Département, de la Caf, Syndicat mixte du SCoT, bailleurs sociaux, associations, établissements d'enseignement...). En réponse aux enjeux issus du diagnostic territorial et à l'issue des différents temps d'échange et de concertation, cinq orientations ont été identifiées pour former le cadre d'intervention de la politique de l'habitat du territoire pour les six années à venir :

- 1/ Développer une offre de logements diversifiée, durable et répondant aux besoins des ménages
- 2/ Favoriser les parcours résidentiels en s'appuyant sur la diversité et la complémentarité de l'offre d'habitat proposée par les communes
- 3/ Améliorer le parc ancien pour conserver son attractivité
- 4/ Compléter l'offre de logements et d'hébergement pour les ménages ayant des besoins spécifiques
- 5/ Asseoir la politique de l'habitat de la CCPAP : mettre en œuvre, animer, suivre et évaluer le PLH

Ce document stratégique de programmation et de mise en œuvre des politiques locales de l'habitat à l'échelle intercommunale sera finalisé au cours de l'année 2022. Sa mise en œuvre à compter de 2023 décline 14 fiches actions traduisant les 5 Objectifs stratégiques en matière d'habitat à l'échelle des 35 communes (2023-2028)

- L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (privé) – volet Renouvellement Urbain (OPAH-RU) multisites

L'étude pré opérationnelle menée en 2019 a mis en évidence la nécessité de concentrer dans les cœurs de ville des communes de Pamiers, Saverdun et Mazères une stratégie de réhabilitation de logements locatifs et de logements de propriétaires occupants et, à cet effet, de renforcer dans ces secteurs centraux les moyens financiers et les aides à l'amélioration du parc de logements privés. Afin de répondre à ces enjeux, l'OPAH RU multisites démarrée au 1^{er} janvier 2021 sur une période de 5 ans, vise la requalification des centres anciens en accompagnant les propriétaires pour obtenir des réalisations de travaux de réhabilitation de qualité. L'objectif est aussi de « produire » une nouvelle offre de logements, en organisant une accession à la propriété sécurisée pour de nouveaux propriétaires. Pour ce faire l'OPAH RU engagera une démarche de renouvellement urbain sur des

îlots aux bâtis dégradés et/ou vacants à restructurer. A cela s'associe la mise en valeur du patrimoine architectural et l'aménagement d'espaces publics sur des secteurs clés du tissu urbain des centres historiques et dans l'objectif de traiter la question des circulations et celle de la gestion des stationnements. L'objectif est de mettre en œuvre un **Plan d'action global, qui propose à la fois une dimension urbaine et une dimension immobilière, adaptées aux spécificités de chaque commune** au sein du projet d'ORT.

- **Lutte contre l'Habitat indigne, insalubre et indécents à travers des études RHI THIRORI et la mise en place du permis de louer**

L'intervention incitative via l'OPAH-RU se couple à une intervention coercitive à travers la mobilisation d'outils et dispositifs tels que :

- **Le Permis de louer** mis en œuvre sur les trois centres anciens (« périmètres ORT-OPAH-RU »). Ce dispositif entend lutter contre les biens insalubres ou présentant des risques pour la sécurité des locataires. L'autorisation (ou, dans certains cas, la déclaration) préalable permet en effet à la collectivité de vérifier si les conditions d'hygiène et de sécurité d'un logement à louer sont remplies. Démarré au 1^{er} avril 2021, près de 500 permis ont été accordés à ce jour dont une très grande majorité sur le centre ancien de Pamiers.
- **Etudes RHI – THIR ORI.** Après le repérage d'immeubles et d'îlots prioritaires dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle et de l'OPAH-Ru multisites en cours sur les centres anciens de Pamiers, Mazères et Saverdun, il s'agit d'étudier la pertinence de la mobilisation des outils RHI-THIR/ORI à travers des éléments d'appréciation financiers, juridiques, techniques et sociaux pour engager des opérations de recyclage sur les fonciers les plus dégradés et/ou vacants. L'opération de RHI traite par acquisition et démolition les immeubles insalubres irrémédiables ou dangereux et définitivement interdits à l'habitation. Le dispositif THIR vise quant à lui l'acquisition et la réhabilitation lourde d'un immeuble ou d'un ensemble d'immeubles (sous arrêté d'insalubrité rémissible, de péril ordinaire ou de prescription de mise en sécurité). Ces procédures coercitives nécessitent la prise d'arrêtés. Ces opérations ont une finalité sociale avec un objectif de relogement pérenne des occupants (y compris propriétaires occupants). Une première étape est enclenchée à travers le lancement d'une étude de faisabilité RHI THIRORI en multisites (démarrée en janvier 2022). Elle vise à conforter la collectivité ou à la faire renoncer à ces outils s'ils ne sont pas pertinents par rapport à d'autres. Une étude de calibrage avant le lancement de la phase opérationnelle sera visée à l'issue de la faisabilité RHI THIRORI.

Axe 2 COMMERCES



Favoriser un développement économique,
touristique et commercial équilibré

COMPETENCE PARTAGEE

- Le Schéma de Développement Economique intercommunal (SDE)

Dans un contexte de pression foncière et d'évolution de la réglementation programmatique territoriale (loi climat et résilience), l'intercommunalité doit mettre en place des outils de planification et ce afin de projeter le développement territorial concerté sur les prochaines années. De plus, le nouveau contexte économique est sans conteste à l'origine de changements profonds en termes de développement territorial. Celui-ci repose de plus en plus sur des facteurs immatériels qui ont pour noms : économie sociale et solidaire, innovation, développement durable, identité territoriale, économie collaborative, circulaire ou de la fonctionnalité. Les politiques de développement territorial doivent intégrer ces changements. D'où la nécessité de combiner attractivité et compétitivité afin de développer des outils nouveaux plus proactifs, forçant les synergies entre les différents acteurs économiques. Ainsi, l'objectif est d'élaborer à compter de 2023 un schéma de développement économique coconstruit pour le territoire de la CCPAP et en cohérence avec les politiques économiques départementales, régionales et nationales (SRADDET, SRDEII, SRESRI, CPRDFOP) et les schémas de planification (SCOT, ...) impactant celui-ci.

- Le Schéma de Développement Touristique intercommunal (SDE)

Conscient du potentiel des ressources propres au territoire intercommunal, les élu(e)s de la CCPAP souhaitent se doter d'une stratégie intercommunale de développement touristique de la destination des Portes d'Ariège Pyrénées. A compter de 2023 et en articulation avec l'Office de Tourisme Intercommunal et ses partenaires il s'agira de définir, à l'aide de l'élaboration d'un schéma directeur de développement touristique, une identité territoriale nouvelle afin de pouvoir par la suite développer l'attractivité touristique du territoire et en faire un territoire de destination à part entière. Il s'agit d'identifier, d'organiser et de structurer l'offre touristique du territoire, mais aussi de définir les axes stratégiques de valorisation du territoire et dans ce contexte « vendre » la destination.

Axe 3 MOBILITES



Développer l'accessibilité, la mobilité et les
connexions

COMPETENCES PARTAGEES

- La « feuille de route mobilités » de la Communauté de communes

Suite à la décision de ne pas prendre la compétence « AOM » et de laisser la gestion de la mobilité à la Région Occitanie en tant qu'AOM locale, une mission d'accompagnement dédiée à la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées s'est enclenchée sur le dernier trimestre 2021 dans l'objectif de :

- Définir une feuille de route « mobilités » (*articulée au projet de territoire intercommunal et au Plan Global de Déplacement Vallée de l'Ariège*) et à faire valoir dans le cadre des futurs contrats opérationnels de la mobilité mis en place par la Région Occitanie, à la suite de la détermination des périmètres des bassins de mobilités.
- Se mettre en ordre de marche pour déployer in fine des services qui répondent aux enjeux de mobilité sur le territoire avec une délégation de compétence à demander à la Région.

Dans ce cadre, un groupe de travail composé d'élu(e)s communautaires dédiés aux mobilités s'est constitué sur la base d'une représentativité du territoire intercommunal. Un travail itératif à l'appui d'une série d'atelier de travail s'est donc mené sur une durée de 6 mois qui a permis de présenter la feuille de route mobilités de la CCPAP

composée de 13 actions structurantes dont 4 jugées prioritaires ayant fait l'objet d'une déclinaison pré-opérationnelle et chiffrée : mise en place d'un réseau de navettes urbaines sur le pôle appaméen, développer une offre de services entre Saverdun et Mazères (lignes de covoiturage dynamiques associée au TC), créer une offre de transport à la demande permettant de relier l'ensemble du territoire aux pôles attractifs et définir le rôle de la CCPAP dans la mise en œuvre du Plan Vélo SCOT. Chacune de ces 13 actions font l'objet d'une déclinaison opérationnelle à travers les fiches actions du projet de territoire. Prises individuellement, les actions envisagées à court terme (2025 font l'objet de conditions de mise en œuvre spécifiques et dédiées). En revanche, toutes nécessitent un travail approfondi avec l'AOM du territoire : la Région Occitanie.

Axe 4
ESPACES PUBLICS /
PATRIMOINE



Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

COMPETENCES PARTAGEES

- L'Opération Façades de la Communauté de communes

La Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées vise l'objectif d'améliorer l'image des communes par des actions de mise en valeur des centres bourgs et de leur patrimoine bâti privé et souhaite favoriser un effet d'entraînement en accompagnant l'initiative privée. Par l'octroi de subventions spécifiques, il s'agit d'inciter les propriétaires à réaliser des travaux de ravalement de façades respectueux des qualités architecturales et des savoir-faire. Ce programme existe depuis de nombreuses années et est aussi accompagné par le Conseil Départemental de l'Ariège. Visant l'objectif d'une réhabilitation des façades dans une logique de renouvellement urbain et de qualification paysagères des centres villes, la CCPAP a souhaité en 2019 pour le compte des cinq communes identifiées « Bourgs-centres » s'associer au Conseil Régional Occitanie pour une plus grande force de frappe sur des ilots à enjeux comme par exemple la rénovation des façades pour les maisons incluses dans un projet urbain. Cela permet d'accompagner les porteurs de projet dans une rénovation qualitative de leurs façades.

Axe 5
EQUIPEMENTS



Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs

COMPETENCES PARTAGEES

- Les équipements structurants intercommunaux

Dans l'inscription de cet axe de développement, la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées porte des projets structurants favorables aux dynamismes de ces trois centres-villes et plus largement au renforcement des fonctions de centralités de Pamiers, Saverdun et Mazères.

Dans le domaine de ses compétences aujourd'hui définie, la CCPAP mène des actions en faveur de la petite enfance, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des publics précaires, etc. La CCPAP crée, gère et entretien les établissements d'accueil des jeunes enfants de 0 à 6 ans. En 2018, le territoire de la CCPAP compte 2 286 enfants de 0 à 5 ans. En 2022, les 9 crèches du territoire ont une capacité totale de 349 places, dont 248 en crèche collective et 101 en crèche familiale. Dans une logique de maillage et de pôle urbain, un projet de construction d'un nouvel établissement d'accueil est en cours (Commune de La Tour-du-Crieu – Bourgs-centres Occitanie). En 2021, au total 333 demandes d'accueil ont été enregistrées auprès du Guichet Unique du Pôle Petite Enfance. 236 demandes se situent sur le pôle appaméen (Pamiers, La Tour du Crieu, Saint Jean du Falga) et 97 concernent le secteur de Saverdun-Mazères. Il est constaté une diminution progressive du pourcentage de demandes issues du bourg centre de Pamiers qui représentent encore 44 % des demandes d'accueil en 2021 et 2020. Ce pourcentage était de 62,35 % en 2018 et 55 % en 2019. Toutefois, nous avons pu

observer que de nombreuses familles se sont installées sur le territoire de la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées, aussi bien sur le secteur de Pamiers (et notamment du bourg centre), que sur celui de Mazères – Saverdun. Cette forte hausse se ressent très fortement sur les demandes d'accueil (+ 23 % par rapport à 2020) et plus spécifiquement depuis septembre 2021 où il a été enregistré 46 demandes sur ce seul mois. La tendance a été maintenue très haute jusqu'en décembre 2021. Les enfants accueillis dans les crèches gérées par l'intercommunalité résident dans 26 communes différentes du territoire intercommunal. Si la capacité d'accueil petite enfance est largement développée sur le territoire, bien qu'inégalement répartie, les structures d'accueil rencontrent des difficultés de recrutement d'assistantes maternelles.

La Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées a souhaité mettre en place un service public de la culture orienté vers la lecture publique, la musique et l'éducation aux arts et au jeu. Un réseau de lecture intercommunal nommé « Bibliopôle » constitué de huit médiathèques irrigue le territoire. Une carte unique et gratuite permet aux adhérents de bénéficier d'un catalogue élargi, de ressources numériques, ateliers et spectacles. Les écoles sont les partenaires privilégiés du réseau où elles sont accueillies pour des prêts de livres, des projets, des lectures, des rencontres d'auteurs et des spectacles.

A partir de 2024, les médiathèques d'intérêt communautaire seront transférées à la CCPAP. Le futur réseau de lecture intercommunautaire sera composé de six médiathèques. Deux médiathèques municipales adhéreront via une convention au réseau. Une ludothèque (projet ANRU) sera intégrée au projet de « Bibliopôle » intercommunautaire et se situera à Pamiers en partie nord du centre ancien (rééquilibrage de l'offre à cette échelle). A partir de 2025, le conservatoire municipal de la ville de Pamiers sera transféré à la CCPAP dans l'objectif de créer des pôles secondaires sur Saverdun et Mazères. Parallèlement, un projet de micro-folie itinérante sera monté en collaboration entre la ville de Saverdun et la CCPAP. Elle tournerait dans les différentes bibliothèques du territoire.